VENDREDI 04 NOVEMBRE 2022 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1705
Abonnement annuel : 120 € - le numéro : 2,40 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne



DOSSIER

Moissonneuses batteuses



// Pourquoi investir dans une coupe articulée ?
// Les clefs pour maîtriser les coûts à la moisson
// Sélection de nouveautés 2022

PAGES 18-23

Farming Photography UK



TEMPS FORT P. 03
Grandes cultures // Le point sur les enjeux céréaliers régionaux



ACTUALITÉ P.10
Conseil régional // Marie-Guite Dufay est venue parler agriculture



Photo : Freepik

PRODUCTIONS P.14
Cultures // Prix et transport, ces problématiques qui touchent l'azote

Encarts : Promodis, Foire aux pièces d'usure (sur certains cantons)





// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 HAIES: UN PATRIMOINE À VALORISER

.05 ASSURANCE PRAIRIES: ÇA CHANGE TOUT

.06 COP 27: THIERRY DESVAUX, AGRICULTEUR ICAUNAIS ET MEMBRE DE L'AFDI Y SERA

.07 LYCÉE HORTICOLE DE VARZY: DE NOUVELLES FILIÈRES

.08 FERME CÔTE-D'OR: LE VAL DE SAÔNE EN FORCE

ACTUALITÉ // RÉGION // FRANCE

.10 CONSEIL RÉGIONAL: MARIE-GUITE DUFAY EST VENUE PARLER AGRICULTURE

.11 ATTRACTIVITÉ: LES TERROIRS FONDATEURS DES CITÉS DES VINS DE BOURGOGNE

.12 SÉCURITÉ ROUTIÈRE: CENTAURE PROPOSE DES STAGES DE CONDUITE SUR ENGINS AGRICOLES

PRODUCTIONS // CULTURES

.14 ENGRAIS VERTS: CIBLER SES BESOINS

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.15 ALIMENTATION DES BOVINS: FABRICATION MAISON

.16 CONCOURS CHAROLAIS DE L'AUXOIS SUD: AH, TE VOILÀ

.17 FOIRE CONCOURS CORBIGNY: UNE ATTRACTIVITÉ QUI SE POURSUIT

DOSSIER // MACHINISME

.18 SPÉCIAL MOISSONNEUSES-BATTEUSES

RURALITÉ // TERRITOIRES

.24 PERFORMANCE SPORTIVE: ALLEZ PLUS HAUT

.25 MÉTIERS: COMMUNIQUER, UN POINT C'EST TOUT

RURALITÉ // COLLECTIVITÉS

.26 RESTAURATION COLLECTIVE: UNE PLATEFORME POUR RÉUSSIR LA TRANSITION ALIMENTAIRE

RURALITÉ // ENVIRONNEMENT

.27 ÉCONOMIE CIRCULAIRE: QUAND LES CASSES AUTO ASSURENT UN RECYCLAGE À PLUS DE 95 %

SERVICES

.28 ÉQUIPEMENT

.29 TABLEAU DE BORD *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'…)*

.30 COURS & MARCHÉS *(COTATIONS, BOVINS, OVINS-CAPRINS…)*

.32 PETITES ANNONCES

.33 ANNONCES LÉGALES

MAGAZINE // PORTRAIT

.37 HANDICAP: FLORIAN, CYCLISTE, FUTUR PAYSAN ET HÉMIPARÉTIQUE

MAGAZINE // PATRIMOINE

.38 DÉCOUVERTE: VISITE IMMERSIVE DANS UNATELIERS DE CUIVRERIE

MAGAZINE // LOISIRS

.39 FOIRE SAINT-MARTIN: L'AGRICULTURE S'INVITE À AUXERRE

MAGAZINE // OXYGÈNE

.40 MORVAN RANDO : DES RANDONNÉES EN TRAIL OU ENDURO DANS LE MORVAN



// LE DESSIN

// EN BREF

Prix de l'énergie La FNSEA veut assouplir les critères d'accès aux aides publiques

Dans un communiqué de presse publié le 28 octobre, la FNSEA a demandé au gouvernement la mise en place d'un bouclier tarifaire pour toutes les exploitations agricoles. La prise de parole de la centrale syndicale intervient à la suite de la présentation, la veille, de trois mesures de protection des entreprises pour les tarifs de l'énergie par la Première ministre Élisabeth Borne. Si *« ces mesures vont dans le bon sens »*, la FNSEA estime néanmoins qu'elles sont *« loin du bouclier tarifaire [qu'elle] appelait de [ses] vœux »*. Elle demande que soit supprimé le plafond de puissance électrique de 36 kVA pour les TPE, tout comme le critère de la part minimum de 3 % de la facture d'énergie dans le chiffre d'affaires pour être éligible à l'aide aux entreprises énergo-intensives. *« Les agriculteurs demeurent très inquiets face au risque d'arrêts de production voire de cessation d'activité »*, prévient la FNSEA. C'est notamment le cas de la filière de la pomme de terre, qui fait face à l'explosion des coûts de stockage des récoltes. Pour les producteurs, la crainte est de voir leur trésorerie s'effondrer au risque de ne pas pouvoir planter à nouveau, a confié Geoffroy d'Evry, président de l'UNPT (producteurs de pommes de terre, FNSEA) à Agra Presse. De source professionnelle, des réflexions seraient en cours à ce sujet au sein du ministère de l'Agriculture.

Inflation La hausse des prix accélère en octobre à 6,2 %, une première depuis 1985

Les prix à la consommation auraient augmenté de 6,2 % sur un an à la fin du mois d'octobre, selon une estimation provisoire de l'Insee, contre 5,6 % fin septembre. Un niveau d'inflation jamais atteint en France depuis juin 1985, quand la hausse des prix enregistrée était de 6,4 % sur un an. La flambée des prix s'accélère sur l'énergie, l'alimentation et les produits manufacturés. L'inflation sur les produits alimentaires atteint 11,8 %. Les prix des produits frais enregistrent la hausse la plus forte dans la catégorie des produits alimentaires: 16,9%, contre 11 % sur le reste. L'écart se creuse de mois en mois: les hausses étaient respectivement de 11,3 % sur les produits frais et de 9,6 % sur le reste à fin septembre. Quant à l'inflation des prix de l'énergie, elle est à 19,2 %.

Bassines Après des heurts samedi, la lutte s'inscrit dans la durée dans les Deux-Sèvres

Environ 2000 personnes, selon les autorités, restaient présentes le 30 octobre à proximité du chantier d'une réserve d'eau destinée à l'irrigation agricole dans les Deux-Sèvres, après une manifestation et de violents heurts avec les forces de l'ordre la veille. Samedi 29 octobre, plusieurs milliers de personnes (4000 selon les autorités, 7000 selon les organisateurs) s'étaient réunies à Sainte-Soline, à l'est de Niort, pour protester contre la construction d'une *« méga-bassine »*. Cette vaste réserve, destinée à l'irrigation, est dénoncée par ses détracteurs comme un *« accaparement de l'eau »* par *« l'agro-industrie »*, doublé d'une aberration écologique à l'heure du réchauffement climatique et des sécheresses à répétition. Cette manifestation avait été interdite et a viré à l'affrontement avec les 1 500 gendarmes mobilisés pour empêcher les manifestants de pénétrer sur le chantier. Une soixantaine de gendarmes (selon le ministère de l'Intérieur) et une cinquantaine de manifestants (selon le collectif *« Bassines non merci »*) ont été blessés dans ces violences attribuées par la préfecture à des militants radicaux.

// EN IMAGE

Lait de vache Reprise de la collecte en vue ?


iStock-olaser

Malgré un effectif de vaches laitières très restreint (3,4 millions de vaches laitières ; - 2,2 % sur un an), les éleveurs français parviennent à enrayer la baisse de la collecte de lait observée depuis 20 mois sans discontinuité. En septembre, celle-ci est même repassée au-dessus des livraisons opérées l'an passé un an plus tôt. Si bien qu'au cours des 9 mois de campagne 2022-2023, la collecte de lait est seulement inférieure 0,9 % à celle de 2021. Malgré des charges très élevées, les conditions sont réunies pour que les éleveurs profitent pleinement de la conjoncture laitière, selon l'Institut de l'élevage. Le prix du lait a encore progressé pour atteindre 466 € la tonne au mois de septembre, selon la Commission européenne. Mais le prix moyen de la tonne de lait payé dans l'Union était de 530 € en moyenne. En France, le seuil des 500 € n'est donc pas encore franchi alors que celui des 600 € l'est dans des pays d'Europe du Nord. Quoi qu'il en soit, la MILC, la marge indiciaire sur les coûts de production (127 € par 1 000 litres) demeure la plus élevée depuis 2007. Les hausses des coûts des aliments amputent toujours l'augmentation gains des producteurs mais le prix de la viande permet de valoriser les carcasses. Comme l'offre de vaches de réformes est chaque mois plus faible, la vache O cotait 5,04 €/kg en semaine 40 (+42 % /2021 et +2 centimes en 10 semaines) et la vache P 4,92 €/kg (+47 % /2021 et +4 centimes en 10 semaines).

Terres de Bourgogne

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE
(Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504

Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
Tirage moyen par numéro : 6200 ex.
Abonnement annuel : 120 € - **Prix au numéro :** 2,40 €
Imprimeries : Roto Champagne,
rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote,
52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique
Taux de fibres recyclées : 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

1, rue des Coulots
CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

Syndicat national de la PRESSE AGRICOLE et RURALE

• **Gérante et Directrice de publication :** Mauricette Besançon

Rédaction

mail : redaction@terres-de-bourgogne.net

• **Rédacteur en chef :** Berty Robert
b.robert@terres-de-bourgogne.net

• **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos
fduclos@terres-de-bourgogne.net

Publicité

mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
• **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14
Tél. 01 49 84 03 30

// GRANDES CULTURES

21 Le point sur les enjeux céréaliers régionaux

Le 15 novembre, le Forum céréalier Bourgogne-Franche-Comté se tiendra à Longvic, près de Dijon, chez Dijon Céréales. Éric Thirouin, président en exercice de l'AGPB, sera présent. Jacques de Loisy, producteur côte-d'orien, administrateur et membre du bureau de l'AGPB, revient sur les grands enjeux qui seront abordés à cette occasion.



Eric Thirouin, président de l'AGPB, était déjà venu chez Dijon Céréales, en décembre 2019, dans le cadre d'un précédant forum régional céréalier.

Le 15 novembre, l'Association générale des producteurs de blé et autres céréales (AGPB) vient en Bourgogne-Franche-Comté (BFC) pour une matinée d'échanges. Dans quel cadre s'inscrit cet événement ?

Jacques de Loisy : *«Traditionnellement, l'AGPB réalise un « tour de France » des régions dans lequel est incluse la BFC. Ce Forum céréalier régional n'avait pas pu se tenir l'an passé en raison des restrictions sanitaires liées au Covid qui persistaient. Il est important que l'AGPB vienne au contact des producteurs et des organismes stockeurs. Eric Thirouin, son président, est attaché au fait de faire le point dans les régions sur l'actualité locale, les préoccupations régionales, et pour rendre compte des travaux, des avancées et des enjeux qui se présentent pour l'avenir».*

Quels seront les principaux sujets abordés ?

J. d L. : *«L'un des gros sujets c'est la PAC, avec un budget préservé pour les six années à venir. Mais il a fallu beaucoup travailler pour préserver ce budget, avec un but précis : qu'il n'y ait pas de nouveaux déséquilibres en BFC, notamment sur les productions végétales. Contrairement aux précédentes réformes de la PAC, c'est la première fois que nous parvenons au maintien d'un équilibre, voire un léger rééquilibrage. Il y a aussi un aspect sur lequel la région BFC s'est beaucoup battue : nous avons obtenu une Mesure agro-environnementale et climatique (MAEC) dédiée. Sous réserve des derniers arbitrages en cours, nous devrions bénéficier, dans ce cadre, de 9 millions d'euros sur un budget total national de 36 millions, tous les ans. C'est conséquent, sans pour autant résoudre tous les problèmes, mais c'est un marqueur fort en termes de signal politique sur la reconnaissance des spécificités de notre région. Cela intervient aussi à la suite de la reconduction des Zones défavorisées simples qui sont même agrandies dans un certain nombre de cantons en BFC. Dans ce contexte, disposer en surplus d'une reconnaissance de MAEC sur l'intégralité du territoire céréalier de BFC, c'est plutôt bien».*

La question de la Haute valeur environnementale (HVE) figurera-t-elle au menu de vos échanges ?

J. d L. : *«Dans le cadre de la nouvelle PAC, on abordera les ecoscheme et le sujet de la HVE et de la certification que l'AGPB avait porté. Nous parlerons aussi de la réforme des aléas climatiques qui est en train de se mettre en place. Sur la certification HVE, on attend encore le résultat de quelques arbitrages pour 2023. Néanmoins les exploitations à ce jour certifiées HVE bénéficieront d'un certain nombre de facilités, par exemple, au niveau des ecoscheme, par rapport à la multiplicité des cultures ou aux contrôles phytos sur certains points de la PAC. On espère aussi qu'un jour, les consommateurs reconnaîtront la HVE à sa juste valeur, au bénéfice des producteurs. Ce dossier et celui de la MAEC Zones intermédiaires ont été portés par l'AGPB, notamment sous la pression de la Côte-d'Or et de la Région BFC».*

L'un des sujets du moment, c'est aussi la réforme du risque climatique. Que pourrez-vous en dire ?

J. d L. : *«Sur l'évolution de la prise en compte du risque climatique, il y a beaucoup d'évolutions. Le système est sanctuarisé pour les années à venir, alors qu'un certain nombre d'acteurs du marché assurantiel avait fait savoir à l'ancien ministre de l'Agriculture, Julien Denormandie, qu'ils étaient sur le point de se retirer si rien ne bougeait, après avoir fait face à des catastrophes successives. L'AGPB réclamait l'application du règlement européen Omnibus, qui existe depuis plus de six ans mais que la France n'avait pas encore mis en application. Normalement, au 1er janvier 2023 ce sera chose faite. Les améliorations sur la question des contrats d'assurance concernent le niveau de franchise et de subventionnement des cotisations pour les agriculteurs. En zone intermédiaire, l'une des grosses attentes concernant l'abaissement de la franchise, compte tenu des niveaux de récolte catastrophiques dans certains cas, ces dernières années».*

Quels sont les enjeux liés à la guerre en Ukraine ?

J. d L. : *«Nous nous mobilisons beaucoup sur le sujet de la fertilisation azotée, à la suite du déclenchement de la guerre, qui a créé de fortes tensions, avec des augmentations de coûts de production jamais vues sur notre secteur. Maintenir une production végétale significative est un véritable enjeu, puisque l'Ukraine ne va pas pouvoir produire autant qu'elle le souhaiterait, pour une deuxième année consécutive, et nous voyons bien l'instabilité qui est ainsi créée sur les marchés français, européens et internationaux. J'étais, la semaine passée, à Madrid, dans le cadre d'Intercéréales, pour y faire la promotion des céréales françaises. Il y a de fortes demandes des utilisateurs espagnols qui s'approvisionnaient beaucoup en Ukraine pour le blé et le maïs. Aujourd'hui, ils sont très inquiets et les évènements de la semaine dernière (des attaques de bateaux chargés de céréales en Mer Noire, ndlr) montrent que la guerre ne faiblit pas, qu'il y a toujours un enjeu fort sur le commerce des céréales. C'est pourquoi la filière céréalière française souhaite maintenir un volume de production important pour demeurer un acteur mondial qui compte. Il n'est pas besoin d'aller très loin en Europe pour comprendre que des pays comptent sur notre production céréalière…»*

Propos recueillis par Berty Robert

Le Forum céréalier BFC en pratique

Le Forum céréalier Bourgogne-Franche-Comté est organisé le mardi 15 novembre dans les locaux de Dijon Céréales, 4, boulevard de Beauregard à Longvic, près de Dijon. Il se tiendra de 9 h 30 à 13 heures. Son déroulement permettra aux participants d'aborder les sujets d'actualité en grandes cultures (PAC/PSN, gestion des risques, réforme de l'assurance agricole, point sur les marchés, synergies entre filières animales et végétales, engrais label bas carbone). La matinée servira aussi de cadre à un débat autour des différents défis à relever dans la filière céréales : compétitivité, résilience, adaptation au changement climatique, transition agroécologique et énergétique, dynamisme des territoires.



Les grands enjeux du moment autour des productions céréalières seront abordés lors de la matinée du 15 novembre avec l'AGPB.

Groupe Sureau
Sureau Agriculture Europagri
Avallon 03 86 34 18 35
St Clément 03 86 83 02 01
Tannay - Brienon/Armançon - Tonnerre
Promodis
Pro, Proche, Promodis



L'OFFRE DU MOIS
PROMO SPÉCIAL ENTRETIEN
hivernage pulvérisateur bidon 10 l.
16,90 €HT /unité à partir de 2 bidons
18,50 €HT à l'unité
Photo non contractuelle. Jusqu'à épuisement des stocks.

// HAIES

58

Un patrimoine à valoriser

Le 18 octobre, une journée dédiée à la gestion de la valorisation des haies était organisée, conjointement par la Direction Départementale des Territoires, la Chambre d'agriculture de la Nièvre et la Fédération départementale des Chasseurs, au lycée agricole de Challuy.



Afin de montrer la transformation en copeaux, la CUMA Hydraulique du Berry Nivernais et la CUMA Terr'eau ont proposé respectivement une démonstration de coupe et de déchiquetage de bois.



Le Crédit Agricole Centre Loire soutient le GIEE Paill'Ô Bois avec la remise d'un chèque de 500 euros.

C'est un tour d'horizon des différentes fonctions des haies bocagères qui était proposé le 18 octobre, par la Direction Départementale de Territoires de la Nièvre (DDT 58), la Chambre d'agriculture de la Nièvre (CA 58) et la Fédération départementale des Chasseurs de la Nièvre (FDC 58), lors d'une journée au lycée agricole de Challuy. Outre des rappels réglementaires, les participants ont pu découvrir ou redécouvrir qu'une haie peut être valorisée économiquement, (par exemple en plaquette d'autoconsommation ou de revente) ou encore permettre de conserver un réservoir de biodiversité via des haies mellifères, notamment.

Un but commun

« Les haies représentent des intérêts convergents (élevage, faune, flore, énergies, lutte contre le changement climatique, etc.) », souligne Jocelyn Kerleaux, directeur de la CA 58. *« Il est donc nécessaire de travailler sur un consensus avec une approche locale afin de répondre aux besoins et aux attentes du territoire dans ce domaine »*. De son côté Benjamin Gauthier, en charge des dossiers « Petit gibier », « Piégeage » et « Jachères » auprès de la FDC 58, indique que *« dans le cadre du catalogue agroenvironnemental 2022-2023 (soutenu par le Plan de Relance et le fonds Éco-contribution) de l'agriculture et de la faune sauvage, nous disposons de neuf mesures (1), dont la neuvième est dédiée aux haies. Ces dernières ont été maltraitées pendant des années, alors qu'elles ont des atouts indéniables (production fruitière, habitat de la faune, etc.) et cette journée était une manière d'exposer les utilités diverses qu'elles peuvent avoir aujourd'hui, avec les compétences complémentaires de chaque institution ou organisme. Nous travaillons tous dans un but commun : valoriser ces haies durablement »*.

Pour Marc Séverac, directeur adjoint de la DDT 58, *« la haie est un patrimoine paysager qu'il est important de valoriser et de préserver. Il est nécessaire de faire de la pédagogie afin d'expliquer leur utilité dans les systèmes de production agricole et les différentes réglementations applicables. La nouvelle Pac prendra d'ailleurs en compte cela avec les éco-régimes notamment (qui rémunèrent les pratiques agricoles favorables à l'environnement) et les exigences de la conditionnalité. Il faut aussi rappeler que tout n'est pas interdit, et, en ce qui concerne les haies, la réglementation n'est pas incompatible avec des débouchés économiques »*.

Des dates à respecter

« À compter du 1er janvier 2023 : les haies relèvent, dans la Pac, de la BCAE 8 (Maintien des éléments de paysage et interdiction de taille des haies et arbres à certaines périodes) », poursuit le directeur adjoint de la DDT 58. *« Dans ce cadre, la réglementation stipule que toute intervention (taille, destruction) sur les haies est interdite durant la période du 16 mars au 15 août au titre des règles de conditionnalité de la nouvelle Pac. De plus, la présence éventuelle d'espèces protégées doit être prise en compte par tous les usagers (et pas seulement les agriculteurs), avant toute intervention, en particulier entre le 16 mars et le 31 août »*.

Aller plus loin

Durant ce séminaire, d'autres acteurs du territoire sont venus expliquer leurs actions, comme Bio Bourgogne, l'animateur Natura 2000 de la Communauté de communes Amognes Cœur du Nivernais (dans le cadre des projets agrienvironnementaux) ou encore le CPIE Yonne-Nièvre.

Deux exploitants nivernais ont également évoqué la place de la haie et son entretien dans leurs exploitations. La Cuma Terr'Eau, la Cuma hydraulique du Berry Nivernais et le GIEE Paill'Ô Bois étaient également présents pour une démonstration d'entretien, de récolte, et d'utilisation de la haie. Hervé Mouron, président de la Cuma Terr'eau, explique en outre qu'au-delà de la transformation en plaquette, *« nous voudrions travailler sur une autre valorisation de la haie : la vente de décarbonation aux entreprises locales. À court et moyen terme, nous [les exploitants, industriels et acteurs du territoire] devons tous nous y mettre. Dans le même temps, il faut aussi modifier certaines manières de penser afin d'avancer. Mais, je suis persuadé que si nous présentons les intérêts économiques qu'apporte la haie (via la vente de plaquettes ou de décarbonation) cette évolution des préjugés peu aller très vite »*.

(1) lien https://www.chasse-nature-58.com/uploads/Agriculture%20et%20Faune%20Sauvage%202022%202023%20v2.pdf

Chloé Monget

Reconnaissance

Cette journée fut également l'occasion pour le GIEE Paill'Ô Bois (porté par la Cuma Terr'Eau) de recevoir le Grand prix régional de la démarche collective au titre des trophées de l'agroécologie 2021-2022. Le prix a été remis par Blandine Georjon, secrétaire générale de la préfecture, avec la participation de Guy Robail administrateur de la caisse régionale du Crédit Agricole Centre-Loire, qui a d'ailleurs remis un chèque de soutien au GIEE. Pour rappel, le GIEE Paill'Ô Bois, créé en 2015, regroupe une vingtaine d'exploitants nivernais. Anne-Lise Segaud, animatrice à la Fédération des Cuma, insiste : *« ce groupement est force de propositions et travaille en continu pour trouver des pratiques innovantes »*. Et d'ajouter : *« les exploitants nivernais sont pris en exemple par les départements limitrophes pour ce type de conduite, cela prouve que notre territoire a une certaine avance dans le domaine et il est important de le mettre en avant »*. Blandine Georjon conclut : *« il est nécessaire de reconnaître et d'apprécier les efforts des exploitants pour obtenir un modèle durable avec une préservation de la biodiversité via une reconstitution et une préservation de la haie bocagère tout en expérimentant de nouveaux débouchés économiques. Ce Grand prix régional est la démonstration de cette reconnaissance »*.

// CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA NIÈVRE

58

Les bureaux de Decize ont fermé leur porte

Les conseillers de la Chambre d'agriculture de la Nièvre de secteurs ont déménagé de Decize pour s'installer à Moulins-Engilbert.

Vous les trouverez désormais au 10 rue des Promenades à Moulins-Engilbert. En attendant que les lignes de téléphones fixes soient installées, vous pourrez contacter les conseillers sur leurs téléphones portables :

Christophe Dagouneau : 06 33 63 91 32
Céline Lemoine : 07 88 52 40 31
Frédérique Marceau : 06 47 03 17 02

Chloé Monget



// ASSURANCE PRAIRIES

21 Ça change tout

David Doyer, éleveur en Côte-d'Or et président de la caisse locale Groupama de Bligny-sur-Ouche/Pouilly-en-Auxois, aborde les changements assurantiels de la nouvelle Pac.



« Le dispositif des calamités agricoles n'existera plus sous sa forme actuelle. Seuls les éleveurs assurés pourront espérer une indemnisation maximale en cas de pertes de production », souligne David Doyer, à Chaudenay-la-Ville.

Le changement, c'est vraiment maintenant. Les calamités agricoles vont disparaître pour laisser place à un nouveau dispositif présenté ici par David Doyer, qui a suivi le dossier de très près à Strasbourg, de par ses implications départementales mais aussi régionales à Groupama : *« Jusqu'à présent, très peu d'éleveurs assuraient leurs prairies et pour cause : le dispositif des calamités agricoles était là pour compenser les pertes de productions en cas d'aléas climatiques. L'assurance ne concernait ainsi qu'1 % des surfaces ! La donne va sérieusement changer avec la réforme de la Pac. Car dès 2023, ce fonds des calamités agricole va devenir le fonds de solidarité nationale (FNS). Avec celui-ci, en cas de pertes supérieures à 30 %, les éleveurs assurés pourront prétendre à une indemnisation pouvant atteindre 100 %. En revanche, ce ne sera pas la même chose pour ceux qui n'auront pas souscrit une assurance : ils ne pourront toucher que 45 % de la partie du FSN, qui prendra en compte jusqu'à 90 % des pertes au-dessus du seuil des 30 %. Dès 2024 et 2025, ce pourcentage de 45 % tombera respectivement à 40 puis 35 %… La mesure est donc incitative : il faut désormais s'assurer. Chez Groupama notamment, les premiers tarifs devraient tomber autour du 15 novembre : nous nous attendons à beaucoup de contractualisations durant les semaines qui arrivent. Le calcul sera basé notamment sur les besoins fourragers de l'exploitation et sur un indice de référence qui devrait être connu très prochainement. L'intérêt est de taille pour nous, éleveurs : sur les cinq dernières années, un certain nombre de Côte-d'oriens spécialisés en élevage ont déclenché à quatre reprises les calamités agricoles, c'est énorme ».*

« Au bout d'un système »

David Doyer voit d'un très bon œil cette évolution : *« nous étions arrivés au bout d'un système avec, en plus, un dispositif des calamités qui était très complexe et qui ne permettait jamais d'être indemnisés rapidement. En plus, un nombre parfois non négligeable d'éleveurs passait à côté des soutiens si leur part de cultures était trop élevée. Désormais, nous pouvons compter sur le soutien de l'État, prêt à mettre 680 millions d'euros annuels dans le dispositif. Les services publics ont bien compris qu'il fallait agir et nous aider pour assurer la pérennité des exploitations, devant ces aléas climatiques se faisant de plus en plus récurrents. En pratique, l'agriculteur aura toujours sa franchise. Les pertes de production seront désormais calculées à l'échelle de l'exploitation, par satellite. Jusqu'à présent, le raisonnement se faisait par grandes zones, pour ne pas dire à l'échelle d'un département. L'agriculteur ne traitera désormais qu'avec son assureur, qui jouera désormais le rôle de gestionnaire. Même ceux qui prendront le risque de ne pas rentrer dans la démarche devront renseigner le nom d'un assureur, nommé interlocuteur agréé. Ce sera une obligation pour tout le monde ».* L'éleveur de Chaudenay-la-Ville regrette un certain défaut d'informations sur le sujet : *« Groupama organise plusieurs réunions pour y remédier, le premier rendez-vous se tient d'ailleurs ce lundi 7 novembre à Créancey. Il est important de clarifier les choses avec l'ensemble des éleveurs. Ce dossier en vaut largement la peine ».*

AG

D'autres évolutions

David Doyer aborde ensuite l'assurance multirisque climatique (MRC), sujette elle aussi à de nombreux changements : *« Des évolutions majeures sont actées en grandes cultures, je pense notamment à la possibilité de contractualiser une franchise minimale de 20 %. Autre point : la prise en charge de la subvention assurance récolte passe désormais à 70 %. Le fonds de solidarité nationale interviendra à partir de 50 % de pertes sur les cultures et en viticulture, alors qu'aucun de ces secteurs n'avait pu bénéficier de quoi que ce soit depuis 2010 ! En grandes cultures MRC, les différences entre un assuré et un non-assuré seront les mêmes que dans le dispositif prairies. Un agriculteur assuré pourra ainsi déclencher une perte à partir de 20 %, jusqu'à 100 %. Un non-assuré ne pourra déclencher qu'à partir de 50 % de pertes, jusqu'à 90 %, mais seulement 45 % de cette perte sera prise en charge. La dégressivité s'appliquera les années suivantes : 40 % en 2024 puis 35 % en 2025. Toutes les cartes de l'assurance climatique sont donc rebattues. La notion de spécialisation n'existera plus pour activer ce nouveau mécanisme. Chaque hectare assuré est susceptible de bénéficier du FSN. Un non-assuré ne pourra bénéficier que partiellement de ce fonds. En conclusion, cette réforme est ambitieuse et vise à assurer le plus grand nombre de surfaces pour la ferme France, en rendant cette assurance récolte incitative. Groupama, créateur de cette assurance MRC, est un acteur majeur de l'assurance climatique en France puisqu'il représente plus de 50 % des surfaces assurées. Groupama souhaite conserver ce leadership, tous les moyens humains et techniques seront mis en œuvre pour assurer cette mutation de la réforme de la gestion des risques dans les meilleures conditions pour nos sociétaires ou futurs sociétaires ».*

RÉFORME DE L'ASSURANCE RÉCOLTES AU 1ER JANVIER 2023



Groupama, leader du monde agricole et viticole vous convie à ses réunions d'information afin de vous éclairer sur la réforme qui entre en vigueur **le 1er janvier 2023.**

Groupama, assureur de proximité, vous invite à aborder les thèmes suivants :

- **La disparition du régime des « calamités agricoles » au profit du nouveau Fonds de Solidarité Nationale (FSN) qui impacte toutes les filières, notamment les éleveurs.**
- **L'intérêt de souscrire une assurance multirisque climatique subventionnée à 70 % pour mieux protéger votre exploitation.**
- **Le rôle de l'Interlocuteur Agréé pour gérer vos sinistres climatiques avec les Pouvoirs Publics.**

DES RÉUNIONS DÉDIÉES À L'ENSEMBLE DU MONDE AGRICOLE

le 07/11/2022 à 14 h : salle des fêtes de Créancey, rue des Petites Montées à **Créancey** ■ **le 09/11/2022 à 9 h 45 : salle de la Barotte,** route de Langres à **Chatillon-sur-Seine**

le 09/11/2022 à 14 h : Muséo Parc Alésia, route des 3 Ormeaux à **Alise-Sainte-Reine** ■ **le 14/11/2022 à 9 h 45 : salle CAVB 132,** route de Dijon à **Beaune**

le 14/11/2022 à 14 h 00 : salle des fêtes, Place de la Mairie à **Trouhans** ■ **le 15/11/2022 à 9 h 45 : salle des fêtes,** 9 route de Lux à **Til-Châtel**

Les échanges seront suivis d'un moment de convivialité.

Flashez ce code pour découvrir le nouveau dispositif d'indemnisation en cas de pertes dûes à un aléa climatique et le rôle essentiel de l'interlocuteur unique.

groupama-agri.fr

Groupama la vraie vie s'assure ici

Groupama Grand Est - Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est - 101 route de Hausbergen CS 30014 Schiltigheim 67012 Strasbourg Cedex - 379 906 753 RCS Strasbourg - Entreprise régie par le Code des assurances et soumise à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09 - Immatriculée à l'ORIAS sous le n° 13 003 066 (www.orias.fr). Crédit photo : © Shutterstock - 10/2022

// COP 27

Thierry Desvaux, agriculteur icaunais et membre de l'Afdi y sera

Thierry Desvaux, agriculteur à la SEP de Bord, à Bligny-en-Othe et référent pour l'Yonne de l'Afdi assistera à la Cop 27 qui se déroule du 7 au 18 novembre à Charm-el-Cheikh, en Égypte. Avec la double ambition de représenter à la fois l'Afdi et les agriculteurs.

La Cop 27, conférence internationale de l'ONU a lieu du 7 au 18 novembre en Égypte, à Charm-el-Cheikh. Une conférence à laquelle participera Thierry Desvaux, agriculteur à la SEP de Bord, à Bligny-en-Othe et référent pour l'Yonne de l'Afdi. Pour lui, « *c'est une réelle opportunité de voir où se trament de grandes décisions* ».

Alors, comment l'agriculteur icaunais se retrouve à participer à l'un des plus importants sommets au monde ? « *J'ai des pratiques agroécologiques sur mon exploitation comme je suis en agriculture de conservation des sols. Lorsque le dossier agroécologie a été abordé au sein de l'Afdi, où je suis impliqué depuis plus de 20 ans, on m'a demandé si je voulais participer à l'élaboration d'une stratégie agroécologique. Je me suis retrouvé responsable d'un groupe sur cette thématique-là* », commence-t-il. « *Et, depuis 1 an, on travaille sur une stratégie climat, en lien avec l'agroécologie. Cette stratégie climat, je suis allé la présenter le mois dernier au conseil d'administration de l'Afdi nationale qui l'a validé. Cela veut dire que désormais, dans toutes les actions qui seront menées à l'Afdi, il y aura une transversalité sur les actions climats avec comme solution, la plupart du temps, l'agroécologie* ».

Le mois dernier, l'Afdi a mandaté Thierry Desvaux pour assister au sommet international Désertif'actions, qui a eu lieu à Montpellier, « *où on cherchait à renforcer la visibilité de l'agroécologie dans les solutions climats, en particulier là où il y a des désertifications* ».

Mais s'il a été choisi pour aller représenter l'Afdi à la Cop 27, c'est grâce à AgriCord. « *L'Afdi est membre d'AgriCord, un réseau d'agri-agence, qui est une organisation de coopération internationale qui a pour objectif de renforcer les organisations agricoles dans les pays en développement. AgriCord a demandé si l'Afdi souhaitait avoir des représentants à la Cop 27. Étant responsable du groupe agroécologie, on m'a demandé si ça m'intéressait* ». Ce qu'il a bien sûr accepté. « *J'y vais donc pour représenter l'Afdi, mandaté par AgriCord* », accompagné par une chargée de mission de groupe agroécologie de l'Afdi.

Une double casquette

Sur place, Thierry Desvaux usera de sa double casquette. D'abord en tant que membre de l'Afdi. « *Ma mission est d'y aller pour renforcer les réseaux, de représenter l'Afdi, de rencontrer ceux qui participent à nos financements. C'est aussi l'occasion de renforcer nos compétences autour des actions climat, voir comment cela fonctionne au niveau international. Et de resserrer les liens avec AgriCord, qui a la même vision du développement de l'agriculture dans les pays du sud* ».

Puis en tant qu'agriculteur, impliqué en agroécologie, dans un collectif d'agriculteurs. « *Je suis toujours révolté de voir qu'il y a encore des pays qui meurent de faim. Une Cop, c'est l'un des hauts lieux où se prennent des décisions. Mon envie de voir les choses évoluer fait que je me réjouis d'aller là-bas. Mais je ne rêve pas, je sais très bien qu'il n'y aura pas de prise de décision miracle pour sauver tous les agriculteurs en difficulté* », confie-t-il.



Thierry Desvaux, agriculteur à la SEP de Bord, à Bligny-en-Othe et référent pour l'Yonne de l'Afdi, assistera à la Cop 27 en Égypte la semaine prochaine.

Pour autant, il compte bien faire passer quelques messages. « *J'essayerai de parler en tant que paysan autant que je le peux, entre les conférences. Je ne pense pas lever la main et intervenir devant plusieurs centaines de personnes, mais si j'ai l'occasion, je le ferai* », sourit-il. « *Mais pendant les pauses, dans les couloirs, mon objectif est d'aller à la rencontre des membres des organismes représentés afin de parler purement d'agriculture, pour faire passer des messages et espérer que des sujets la concernant puissent être abordés, afin de faire évoluer les choses* ».

Rendez-vous donc dans quelques semaines pour avoir le retour d'expérience de Thierry Desvaux sur cette Cop 27.

Christopher Levé



// EN BREF

GDS 89 Programme des assemblées cantonales

Chaque année, le GDS 89 rencontre les éleveurs du département lors des assemblées cantonales. Le moment pour tous d'échanger des avis, de poser des questions et d'obtenir des réponses. Ces rencontres se tiennent le lundi 14 novembre, de 14 h 30 à 17 heures, à Avallon (9, rue du 11 novembre, dans la grande salle) et le mardi 15 novembre, de 9 h 30 à 12 heures à Migennes (3, rue Jules Rimet, dans la salle Laforge) et de 14 h 30 à 17 heures à Toucy (rue Paul de France, dans la salle café Fournier).

À l'ordre du jour : IBR (retour sur la mise en œuvre de la LSA et les allègements), BVD (point d'avancement de l'assainissement et gestion des envois), DASRI (point sur les collectes), prévention (quels sont les dépistages réalisés au labo ECDF), surveillance FCO présentée par la DDETSPP, référent BEA (rappel des obligations présentées par la DDETSPP).

GDS 58 Prophylaxie annuelle IBR, les animaux à prélever

Les animaux en âge de prophylaxie sont dorénavant ceux de 12 mois (ou 24 mois) et plus (selon le statut IBR du troupeau) au moment de l'édition du DAP (Document d'Accompagnement des Prélèvements) de votre élevage.

Les campagnes précédentes, les animaux à prélever étaient les bovins de 12 mois (ou 24 mois) et plus (selon le statut IBR du troupeau) à date fixe (le 1er novembre).

Le GDS reste à votre disposition pour tout complément d'information.

// LYCÉE HORTICOLE DE VARZY

De nouvelles filières

Depuis 2021, le lycée horticole de Varzy ouvre de nouvelles filières. Après celles dédiées aux canidés et félidés, c'est au tour des équidés d'avoir leur focus cette année ; le tout en apprentissage.

« C'est une nouvelle page qui s'ouvre » pointe Sylvain Boulay, directeur du lycée horticole de Varzy. Suite à la réforme de l'apprentissage en 2018, la direction du lycée a opté pour la diversification de ses filières. Ainsi, en plus de celles orientées vers l'aménagement paysager, le service aux personnes ou encore la vente d'animaux de compagnie, en formations scolaires, la section chiens/chats en apprentissage s'est, elle, ouverte en 2021, suivie cette année par celle des chevaux, le tout en Bac Pro (CGESCF : conduite et gestion d'une entreprise du secteur canin et félin et CGEH : conduite et gestion d'une entreprise hippique). Élina, 17 ans, en Bac Pro CGEH, vient du Loiret pour suivre ses études à Varzy : *« Le cheval est une passion et je veux devenir animatrice équestre. Seul le lycée de Varzy proposait cette formation »*.



Les classes de Bac Pro CGESCF et CGEH en cours commun de mathématiques avec Mme Mokus. Pour rappel, Camille Naudet intervient en éducation canine et médiation animale en plus de Mélinda Corne et Lucie Poder.

Répondre à la demande

« Nous avons constaté qu'il y a de véritables débouchés dans ces secteurs. Mais, avant de nous lancer, nous nous sommes assurés que d'autres établissements limitrophes ne proposaient pas ce panel afin de ne pas rentrer en concurrence ». Si, au lancement du BAC pro CGESCF les postulants n'étaient que trois, leur nombre a doublé en 2022 : *« Nous nous laissons un peu de temps pour que cette filière soit connue, mais pour le moment c'est très prometteur ; il en va de même pour le volet équin ouvert cette année »*.

Un professionnalisme demandé

Afin d'assurer la formation dans ces deux filières, le lycée fait appel à des professionnelles *« pour offrir une approche concrète et réelle de ces métiers aux élèves »*. Côté chats/chiens, la coordinatrice est donc Lucie Poder, éleveuse, sous l'affixe Élevage des Ambres Sera, de Berger Allemand Ancien Type (dit également « Altdeutscher Schäferhund ») à Merry-sur-Yonne (89) et pour les chevaux, c'est Mélinda Corne (voir TDB n° 1697) – ferme de Poifond à Varzy – qui a été choisie. Elles réagissent : *« Il y a une demande des clients de professionnalisme sur nos métiers, et cela passe par l'obtention d'un niveau de formation correspondant. Aimer les animaux ne suffit plus pour devenir éleveurs, moniteurs ou dresseurs. L'apprentissage est un excellent moyen pour se rendre compte de la réalité de ces professions »*.

Connaissances impératives

Ainsi certaines connaissances sont indispensables comme le souligne Lucie Poder : *« la réglementation, par exemple, change très régulièrement. L'environnement ou encore la place octroyée aux animaux sont des points centraux dans les requêtes des clients qui rentrent directement dans la législation. La filière commence à se professionnaliser, car il y a une attente »*. De son côté, pour les chevaux, Mélinda Corne pointe : *« Depuis la crise sanitaire, le cheval a repris une grande importance dans la vie du public. Mais, le cheval est plus qu'un simple outil passion, car il offre des possibilités énormes notamment avec la médiation animale – ce qui est de plus en plus recherché – mais cela requiert un aplat de connaissances qui ne s'invente pas »*.

Vision biaisée ?

Si Lucie Poder et Mélinda Corne s'accordent sur le fait que leurs métiers respectifs ont un avenir, elles se rejoignent aussi sur le fait que leurs professions ne sont pas assez reconnues par le monde agricole. Mélinda Corne pointe : *« nous sommes rattachés à la Chambre d'agriculture, nous avons les mêmes contraintes (horaires, sanitaires, etc.) que les éleveurs et pourtant nous n'avons aucune aide en cas de coup dur »*. Lucie Poder explique, pour sa part : *« Il est grand temps que l'agriculture ait conscience d'elle-même et que tout le monde connaisse ce qu'elle regroupe, sans laisser personne de côté. Il y a une méconnaissance de nos métiers, et il est temps de les redorer, que ce soit pour les cultures et l'élevage – éleveurs de canidés, félidés et équidés compris »*. Pour ouvrir les consciences, Sylvain Boulay n'exclut pas d'organiser une porte ouverte dédiée aux professionnels pour faire découvrir ces filières. D'ailleurs, le lycée lance un appel pour trouver des maîtres d'apprentissages, contacter Nathalie Provost, responsable de l'UFA du Haut-Nivernais, pour toute candidature : 07 49 47 87 40. Pour conclure, Sylvain Boulay stipule : *« nous voudrions consolider ce qui est mis en place et faciliter les passerelles entre la 3e et nos filières, qui sont, pour le moment, accessibles en 1re uniquement »*.

Chloé Monget

Renseignements : 03 86 29 45 95. Portes ouvertes les 28 janvier, 11 mars et 13 mai de 13 heures à 18 heures.

Le mot des élèves

Pour les élèves, ces filières (CGESCF et CGEH) leur ouvrent des possibles. Camille, en CGEH, explique : *« Cavalière depuis toute petite, il m'était impensable de faire un autre bac. J'ai tout fait pour convaincre mes parents. Et le lycée horticole avait la meilleure réputation »*. Amélie, également en CGEH, rebondit : *« Ayant fait un bac gestion des milieux naturels et de la faune. J'ai toujours été cavalière et m'a passion m'a rattrapée. Je suis arrivée au lycée horticole car c'était celui qui me correspondait le mieux »*. De son côté, Lilie souligne : *« J'ai 16 ans et je viens du Loiret, je fais partie de la filière CGESCF. J'ai pris connaissance de cette filière grâce à internet, l'année dernière j'étais en 2de TCVA dans le même établissement. Je suis dans cette filière car depuis petite j'adore les chiens et je souhaite travailler en leur compagnie et donc je voudrais avoir ce bac pour devenir éleveuse canine »*. Pour Maylee, la filière CGESCF est synonyme de plaisir : *« Depuis toute petite je suis passionnée par les animaux plus particulièrement les chiens, c'est donc pour cela que j'ai choisi cette filière. Je suis là dans le but d'avoir mon bac afin d'ouvrir une pension Canine et féline. Le fait d'avoir des petits animaux qui nous accompagnent sur certaines cours c'est incroyable. Donc je remercie le lycée de nous faire ce plaisir »*. Le contact avec les animaux est donc indispensable pour ces élèves, comme le confirme Jolène : *« J'ai choisi cette formation (CGESCF) pour avoir des connaissances dans le monde du chien et du chat avant du faire une formation d'assistante vétérinaire. J'aime cette formation pour le contact avec les chiens »* ou encore Lucas : *« J'ai 17 ans et je viens du Cher. J'ai opté pour la CGESCF afin de travailler comme salarié dans une pension. Je suis actuellement apprenti dans un refuge ; ça me plaît bien »*.

// RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS

Si vous n'allez pas à la transmission, la transmission vient à vous !

La Quinzaine de la transmission-reprise va se tenir, à l'initiative des Chambres d'agriculture, à partir de la mi-novembre. En Côte-d'Or, le service dédié innove cette année avec une série de permanences destinées à aller au plus près des cédants.

Les services de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or en charge des dossiers de transmission d'exploitations agricoles et de leur reprise le savent mieux que personne : si les candidats à la reprise ne manquent pas, identifier les cédants est beaucoup plus compliqué. Entre les agriculteurs qui n'anticipent pas leur fin d'activité et ceux qui y songent, mais sans vouloir trop ébruiter la chose, ou en ne sachant pas comment s'y prendre, assurer une fluidité des dossiers n'est pas chose facile. C'est la raison pour laquelle, à l'occasion de l'édition 2022 de la Quinzaine de la transmission-reprise, qui va se tenir partout en France du 18 novembre au 2 décembre, la Côte-d'Or met en place un dispositif inédit : le Point accueil transmission (PAT) de la Chambre d'agriculture va se démultiplier sous la forme de permanences sectorisées sur l'ensemble du département. L'objectif est d'aller au plus près des cédants, de les inciter à se faire connaître plus facilement. Voici les dates et les lieux de ces permanences :

- mardi 15 novembre à la Chambre d'agriculture, à Bretenière
- mercredi 16 novembre à l'antenne de la Chambre d'agriculture de Châtillon-sur-Seine
- jeudi 17 novembre à Mirebeau-sur-Bèze
- lundi 21 novembre sur le secteur de Bligny-sur-Ouche (en attente de confirmation pour le lieu)
- mercredi 23 novembre sur le secteur de Saint-Broingt-les-Moines (en attente de confirmation pour le lieu)
- jeudi 24 novembre à Saulieu
- mardi 29 novembre à Auxonne
- mercredi 30 novembre sur le secteur de Venarey (en attente de confirmation pour le lieu)
- jeudi 1er décembre à Saint-Seine-l'Abbaye
- lundi 5 décembre à Seurre
- mardi 6 décembre à l'antenne de la Chambre d'agriculture de Pouilly-en-Auxois

Berty Robert

Pour tout renseignement, contactez Alexis Parent au 03 80 68 66 54 ou par mail : alexis.parent@cote-dor.chambagri.fr



L'objectif de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or est de permettre aux éventuels cédants d'exploitations de se faire connaître plus facilement.

// FERME CÔTE-D'OR

21

Le Val de Saône en force

Trois jeunes éleveurs laitiers de Saint-Symphorien-sur-Saône, Vielverge et Flagey-lès-Auxonne participent à la Ferme Côte-d'Or jusqu'à mardi.



Pierrick Verne était déjà sorti cette année avec sa vache montbéliarde Ondine, lors de la fête du lait à Fromenteau.

C'est reparti pour un tour ! Le Conseil départemental et la Chambre d'agriculture organisent la 14e édition de la Ferme Côte-d'Or du 5 au 8 novembre à Dijon. Des éleveurs sont attendus avec leurs animaux sous un chapiteau de 1 400 m² installé à quelques mètres de la foire gastronomique. Plusieurs laitiers sont de la partie, et notamment trois jeunes venant du val de Saône. Lisa Moreau, de Flagey-lès-Auxonne, fait le déplacement avec Olive, une vache montbéliarde. Fanny Roche, de Vielverge, participe avec Otarie et Octave, deux de ses Prim'Holstein. Pierrick Verne, de Saint-Symphorien-sur-Saône, *« monte »* à Dijon avec Ondine, une montbéliarde en deuxième lactation qui avait remporté le prix de champion-nat jeune lors de la Fête du lait, au printemps à Fromenteau.

Montrer une belle image

Pierrick Verne, 28 ans, participe pour la première fois en tant qu'exposant à la Ferme Côte-d'Or : *« Je m'y étais déjà rendu une fois en simple visiteur mais il y a longtemps, ce devait être la première ou la deuxième édition. Notre syndicat recherchait à nouveau des animaux et j'ai accepté de participer, l'idée étant de tourner chaque année entre éleveurs et de contribuer chacun notre tour à la promotion de notre race et de l'agriculture en général »*. Cet éleveur de 55 montbéliardes (500 000 litres de lait vendus chaque année à la fromagerie Mulin dans le Doubs) avait particulièrement apprécié la fête du lait à laquelle il avait participé au mois de mai dernier : *« ce rendez-vous de Fromenteau avait été l'occasion de côtoyer des éleveurs et faire connaissance avec d'autres collègues. Ce sera à nouveau le cas avec la Ferme Côte-d'Or, même si l'idée première est de communiquer auprès du grand public en montrant une belle image de nos métiers. Il est toujours intéressant de saisir toute opportunité de nous montrer, de faire connaître notre passion en mettant à l'honneur les animaux de Côte-d'Or »*.

AG

Les autres éleveurs participants

Bovins

Limousine : SCEA Hazotte (Beaumont-sur-Vingeanne), charolaise : Gaec Choubley (La-Motte-Ternant), Gaec Renon (Lacour-d'Arcenay), EARL Virely (Écutigny), Blonde d'Aquitaine : Gaec de l'Épicéa (Puits), Salers : Guillaume Durand de Gevigney (Montagny-lès-Beaune), Simmental : Gaec Chevalier (Saint-Martin-du-Mont). Brune : Gaec Colson (Moloy).

Ovins

Julien Pané (Dampierre-en-Montagne), Gaec Estivalet-Bureau (Étaules), Quentin Caverot (Senailly), Frédéric Marcouilloux (Vernot), Françoise Mazoille (Vitteaux).

Équins

Traits Auxois : Léane Bizouard (Huilly), Florian Renon (Lacour-d'Arcenay)

// ÉVÉNEMENT

89

Le concours des vins du Grand Auxerrois de retour

Après deux ans d'absence à cause de la crise sanitaire, le concours des vins du Grand Auxerrois fait son retour. Il a lieu le samedi 5 novembre, dès 9 h 30, à la salle des fêtes de Coulanges-la-Vineuse (39, rue Marcel Hugot).

Lors de cet événement, les appellations régionales Bourgogne et villages de l'ensemble du vignoble du Grand Auxerrois seront dégustées, à savoir : Bourgogne, Bourgogne aligoté, Bourgogne Chitry rouge et blanc, Bourgogne Côte Saint-Jacques rouge et blanc, Bourgogne Côtes d'Auxerre rouge et blanc, Bourgogne Coulanges-la-Vineuse rouge et blanc, Bourgogne Épineuil, Bourgogne Tonnerre, Vézelay, Irancy, Saint-Bris et crémant de Bourgogne (les millésimes 2019, 2020 et 2021 sont dégustés pour toutes ces appellations, sauf pour les crémants où il n'y a aucune distinction de millésime).

Christopher Levé



Le concours des vins du Grand Auxerrois a lieu le samedi 5 novembre à Coulanges-la-Vineuse.

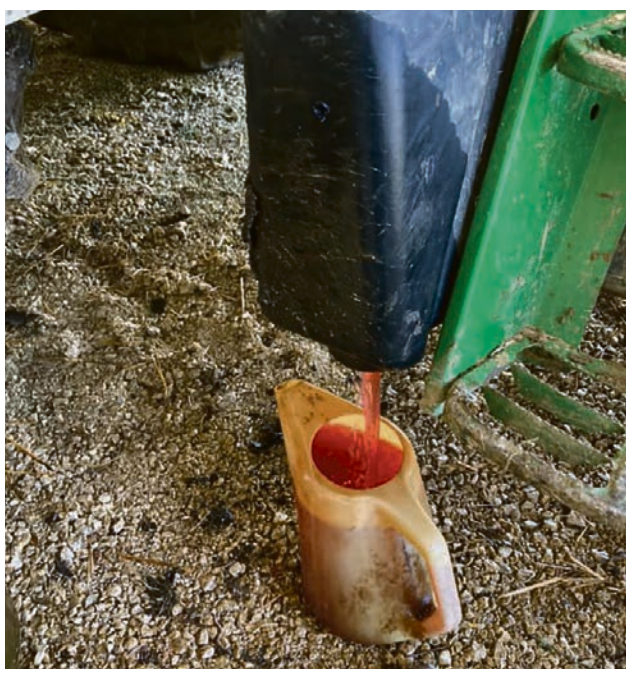
// VOLS DANS LES EXPLOITATIONS

21

Du travail d'amateur

Les intrusions dans les fermes se poursuivent dans le secteur de Semur-en-Auxois/Époisses, après trois vols de GPS cet été. Le dernier sinistre connu date de la nuit du 9 au 10 octobre.





Comme si le carburant était en abondance et ne coûtait pas cher… *« Nous étions dans le week-end le plus compliqué en termes de disponibilités et j'étais en plein dans les semis. J'avais galéré durant près d'une semaine pour trouver du GNR »*, se rappelle Nicolas Gueneau, exploitant à Torcy-et-Pouligny. Son exploitation a été la cible de malfrats qui ont sorti la perceuse pour vider le réservoir d'un tracteur. *« J'avais fait le plein la veille au soir et j'étais prêt à retourner au champ. Le matin du 10 octobre, ça a été la surprise. Un trou dans le métal et 350 litres de GNR en moins… Je ne suis pas allé bien loin, si ce n'est à la gendarmerie de Semur pour porter plainte »*, poursuit Nicolas Gueneau. Trois jours plus tard, le Côte-d'Orien a retrouvé des bidons de gazole dans une haie, à 200 mètres de chez lui : *« ces bidons m'appartenaient, ils avaient été volés dans mon hangar. En fait, les voleurs étaient venus sans leurs propres bidons, c'est incroyable… Ils ont dû prendre une trentaine de litres pour remplir leur voiture et le reste a certainement été perdu. Cela me fait dire qu'il ne s'agit pas d'une bande organisée, c'est plutôt du travail d'amateur. Je crains que ce genre de sinistres se multiplient dans nos campagnes, compte tenu de la conjoncture et du prix du gazole. C'est vraiment dommage d'en arriver là, il faut donc rester vigilant »*. Les démarches auprès de l'assurance ont été entreprises : l'agriculteur sera indemnisé pour *« vandalisme »* sur son réservoir dont le coût s'élève à 1 500 euros (hors taxes et hors pose). En revanche, les 350 litres de GNR d'une valeur de 420 euros seront *« pour ma pomme »*.

AG

“AMORTIR LES EFFETS DES ALÉAS CLIMATIQUES, C’EST POSSIBLE.”

NOUVELLE ASSURANCE RÉCOLTE : UNE PROTECTION RENFORCÉE DE VOS CULTURES.



En tant qu’interlocuteur agréé, nous expertisons et indemnisons pour le compte de l’État vos pertes de récoltes en cas d’aléas climatiques [1].

Le saviez-vous ?

Avec la nouvelle assurance récolte Groupama : les contrats sont subventionnés à 70%, et ce dès 20% de franchise [2].

En savoir plus sur groupama-agri.fr.

[1] En cas de risques catastrophiques, intervention de l’interlocuteur agréé pour le compte de l’État.
[2] Choix entre plusieurs niveaux de franchise (20 %, 25 % et 30 %). Ces éléments sont susceptibles d’être modifiés d’ici fin 2022 par les Pouvoirs Publics. Pour les conditions et les limites de garanties, se reporter aux contrats ou voir votre conseiller en agence. Caisse Régionale d’Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est - 101 route de Hausbergen CS 30014 Schiltigheim 67012 Strasbourg Cedex - 379 906 753 RCS Strasbourg. Entreprise régie par le code des assurances. Document et visuel non contractuels Réf. Com SDB/2022 - Création : Studio Groupama N°975428981 Crédit photo : Aurélien Chauvaud - Octobre 2022.

Groupama
la vraie vie s’assure ici

RÉGION

// CONSEIL RÉGIONAL

Marie-Guite Dufay est venue parler agriculture

La présidente du Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté s'est rendue en Saône-et-Loire, dans l'Autunois-Morvan, à l'invitation de la FRSEA, des JA et des FDSEA. Une journée consacrée aux sujets filières et aux politiques propres à la région.



Lors de sa venue en Saône-et-Loire, Marie-Guite Dufay (à gauche) a pu visiter une exploitation puis une station fermière.

Après sept heures d'échanges et de nombreuses questions, un constat s'imposait à toutes et tous à l'issue de la visite en Saône-et-Loire, le 25 octobre, de la présidente du Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté (BFC), Marie-Guite Dufay : *« Il faudrait faire plus de rencontres terrain comme aujourd'hui »*, tant les sujets avec la Région, compétente en matière agricole, sont nombreux. Les échanges avaient débuté dès le matin sur l'exploitation de Laetitia et Benoît Lamarre, à côté de Reclesne dans le Morvan. La présidente de Région était accompagnée des conseillers chargés de l'agriculture, Christian Morel (vice-président) et Fabrice Voillot, autre éleveur saône-et-loirien, de Charbonnat. Également membres de la commission, les élus Gilles Demersseman et Claire Maillard, présidente du groupe des Écologistes, complétaient la délégation régionale.

Les défis sont là

Devant la presse, Christophe Chambon, le président de la FRSEA BFC, mettait en avant le travail de la Région pour l'agriculture, l'objectif étant de positiver et donner envie à des jeunes de s'installer. *« Tout n'est pas foutu »*, entendait-on dire en regardant les vertes vallées. Mais les défis sont là. L'occasion donc d'annoncer le lancement d'études prospectives car à l'heure du renouvellement des générations, du changement climatique, de la pression sociétale, *« il nous faut prendre le temps et les moyens de convoquer les scientifiques, de nous poser pour réfléchir à l'exercice de nos métiers demain, de notre agriculture »*, débutait Christian Decerle, président de la Chambre régionale d'agriculture. Le travail a déjà débuté en filière allaitante, après deux jours de visite dans la Loire, complétait Christian Bajard, coordinateur du Berceau des races à viande. Sans oublier, *« le végétal – la viticulture est un fleuron de Saône-et-Loire – et les cultures, y compris protéines végétales »*, complétait-il en tant que président de la FDSEA71. Marie-Guite Dufay les remerciait ainsi que Laetitia et Benoît Lamarre, qui montraient là, *« une exploitation agricole qui marche et qui a pris ses dispositions pour »*. La présidente de Région se disait fidèle à son programme *« avec deux grandes préoccupations : le devenir de la filière automobile et la filière allaitante qui constituent l'ADN de notre région »*. Toutes deux sont confrontées à des évolutions majeures, *« et sont complémentaires,* glissait Christophe Chambon, *la première émet des gaz à effet de serre, la seconde capte du carbone »*.

La Région doit accompagner

Pour autant, les premières problématiques sont vite arrivées dans les débats. Après quatre années de fortes sécheresses, hormis 2021, l'eau est plus que jamais une ressource précieuse. En Saône-et-Loire, le Département – représenté par Frédéric Brochot - finance à 80 % des récupérateurs d'eau de pluie ou tonnes pour aller abreuver les animaux. La Région n'attendra pas la « nouvelle génération » Feader, opérationnelle à l'été prochain, et a mis dans son règlement d'intervenir dès cet hiver, à hauteur de 30 % des coûts. Alors qu'en ce 25 octobre, la douceur de l'automne permettait de belles repousses, Christian Morel invitait ses collègues éleveurs à stocker tout ce qui est possible pour passer les mois de juillet-août. Éleveur et élu à la FRB, Michel Joly le martèle : *« on ne vit que d'herbes. Mais s'il n'y a plus d'élevage, nombre de communes vont fermer »*. L'éleveur nivernais Emmanuel Bernard, vice-président de la FNB, sait que la réforme de la Pac *« ne va pas favoriser les bovins viandes »*, mais il espère que la prochaine politique de gestion des risques sera plus efficace que le régime des calamités. *« Sinon, la décapitalisation en lait - un tiers des viandes – et en allaitant continuera »*. Et de rentrer dans le détail des systèmes, notamment des *« naisseurs-engraisseurs, comme chez nous, qui sont les plus touchés par la décapitalisation »*, réclamant donc un accompagnement de la Région. *« L'engraissement à 400 places n'est pas une production industrielle comme veut nous taxer l'Europe »*, dans les deux sens du terme. Au contraire, plaidait-il, *« nos zones de polyculture-élevage permettent de réduire les dépendances alimentaires et les importations d'engrais »*. La contractualisation obligatoire avec Égalim 1 et 2 peut aussi garantir un EBE mais, tout comme en 2009, Christophe Chambon remarquait qu'avec *« des prix à la hausse, les éleveurs ne franchissent pas le pas »*. Malheureusement, plus d'une décennie après 2009, les producteurs sont toujours la variable d'ajustement des centrales d'achat et des transformateurs et risquent de le rester…

L'enjeu du renouvellement

Si le président des JA BFC, Florent Point se réservait l'après-midi pour les questions sur la DJA (Dotation jeune agriculteur) et le besoin de remplacer les CDOA, maintenant que la Région a repris la compétence (lire dans notre prochaine édition du 11 novembre), c'est Christian Decerle qui faisait un vibrant plaidoyer sur l'enjeu majeur qu'est le renouvellement des agriculteurs. *« Le dernier recensement a encore dénombré la perte d'un quart des agriculteurs, 7 000 en BFC. On le voit venir de façon insidieuse et s'imposer avec brutalité : trop tard »*, appelait-il à réagir, interpellant l'État, la Région, les Départements et parlementaires. Ces derniers seraient bien inspirés d'arrêter *« de s'intéresser à tous ceux qui ont un avis abrupt sur l'agriculture alors que ce sont les agriculteurs les mieux placés pour imaginer leurs futurs, même s'il y a besoin de nourrir ces réflexions avec l'extérieur. Respectez les 400 000 agriculteurs restants »*.

Cédric Michelin

// CONSEIL RÉGIONAL

Le stockage d'eaux pluviales pris en compte à la Région

Réunis en assemblée plénière à Dijon le 21 octobre, les Conseillers régionaux ont voté plusieurs décisions en faveur de l'agriculture et des industries agroalimentaires.

Le 21 octobre, à Dijon, l'assemblée plénière du Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté (BFC) était réunie, notamment pour statuer sur un ajustement nécessaire du budget primitif en fonction des évolutions du contexte, et pour actualiser les prévisions des recettes et des dépenses. C'est dans ce cadre que plusieurs décisions concernant l'agriculture, de manière directe, ou indirecte avec l'agroalimentaire, ont été votées. Ainsi, la Région BFC met en place un fonds d'investissement afin de soutenir les entreprises des filières agroalimentaires. Il prendra la forme d'une société régionale de co-investissement, dotée de fonds exclusivement régionaux. La Région a affecté un montant de 3,5 M d'euros à la constitution du capital de la société régionale de co-investissement en création. Par ailleurs, dans la continuité des actions déjà engagées depuis 2019 (où la Région avait adapté le Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations (PCAE) des PDR de Bourgogne et de Franche-Comté afin d'augmenter les capacités de stockage d'eau et de fourrages dans les élevages) la Région BFC, à compter de 2023, acte la déclinaison régionale de la nouvelle programmation du Feader qui permettra d'accompagner le développement des capacités de stockage d'eaux pluviales à la ferme, avec une priorité accordée aux projets stratégiques, raisonnés à l'échelle globale de l'exploitation.

Dispositif *« Eaux pluviales »*

Toutefois, certains élevages ont besoin de profiter de la saison hivernale pour constituer des réserves d'eau sans attendre le démarrage du Feader. Il a donc été proposé de rouvrir temporairement le dispositif *« eaux pluviales »* régional pour répondre au besoin précis de ces exploitations. Celles qui souhaitent réaliser des investissements plus globaux (notamment dans le cadre de projets stratégiques) trouveront des conditions plus favorables via le Feader. Le taux d'aide est de 30 % de l'assiette des dépenses éligibles, qui s'élève à 30 000 €HT (et 40 000 €HT pour les citernes enterrées). Dans le cas où certains départements souhaiteraient intervenir en cofinancement, la subvention sera prise en charge à parts égales avec la Région. D'autre part, au-delà des décisions prises lors de cette session plénière, il faut noter que le Conseil régional a décidé de s'associer avec le réseau EVA Bourgogne dans le cadre de Tournesol, un service en transition professionnelle qui s'adresse à tous les exploitants agricoles qui s'interrogent sur leur avenir et souhaitent être accompagnés dans la construction de leur évolution professionnelle. Après avoir été mis en œuvre pendant trois années par Ocapiat BFC, ce service est désormais délivré par les conseillères et conseillers du réseau EVA, opérateur mandaté et financé par France compétences pour délivrer le conseil en évolution professionnelle.



Conseil régional

La session plénière du Conseil régional de BFC se tenait le 21 octobre à Dijon.

Berty Robert

Renseignements : 09 71 04 73 79.

// ATTRACTIVITÉ

Les terroirs fondateurs des Cités des vins de Bourgogne

Avec ses trois Cités des Climats et vins la Bourgogne viticole s'affirme en pointe sur les terroirs et mise sur des bâtiments écoresponsables. Un point était fait récemment sur l'avancée des chantiers des sites de Beaune, Chablis et Mâcon.



Aéropix

Du côté de Mâcon, le bâtiment est lui aussi en bon état d'avancement pour une ouverture au public prévue au printemps 2023.



Aéropix

À Beaune, la Cité des vins et des climats de Bourgogne devrait être inaugurée ce mois-ci, à l'occasion de la traditionnelle vente des vins.

« C'est un dossier passionnant au service de la Bourgogne en tant que grand modèle des vins de terroirs. Il s'agit presque d'un acte politique des professionnels de la vigne et du vin que de réaffirmer cette notion, qui existe depuis longtemps ici. Cette Cité en trois sites sera l'outil de compréhension de ce qu'est la Bourgogne », comme le soulignait Benoît de Charette, le président de l'association de la Cité des vins, qui marie parfaitement les mondes de la viticulture et du vin : issu d'une famille de vignerons à Dracy-lès-Couches, il a été directeur de la Fédération des négociants-éleveurs de Grande Bourgogne (Fneb), puis a dirigé la maison de vins beaunoise Albert Bichot. Sa mission semble claire : *« rappeler que cette notion de terroir est la plus poussée chez nous depuis longtemps »*, histoire de signifier au monde entier que, bien que copiée, cette *« vérité »* venant de Bourgogne ne sera jamais égalée. Celui qui fut aussi président de la CCI régionale (CCIR) de 2008 à 2017 a récemment fait un point d'étape sur les constructions des Cités des vins. *« Les trois Cités avancent en parallèle. Beaune avance à grands pas. Le bâtiment de Mâcon va être livré prochainement, Chablis ensuite dans la foulée »*. Beaune devrait être inaugurée aux alentours de la vente des Hospices, vers le 20 novembre.

Prouesses techniques

Sur ce site, le chantier de la Cité des Climats et vins de Bourgogne bat son plein avec la fin du gros œuvre, la poursuite des corps d'États secondaires et l'installation de la vrille avec son étape clé, celle de la pose du pont suspendu. Cet ouvrage d'art, dessiné par l'architecte Emmanuelle Andreani du Cabinet Siz'Ix, destiné à l'accès à la terrasse panoramique, est une construction de haute précision. Le Groupe Rougeot a réalisé une prouesse technique, en posant une poutre métallique autoportée de 20 tonnes, à 20 mètres de hauteur, et sans aucun support intermédiaire. Dans le même temps, l'agence scénographique Alice dans les Villes et ses équipes affinent les contenus multimédias et l'agencement du parcours de visite immersif et sensoriel de 1 100 m². Il plongera les futurs visiteurs dans l'univers des vins de Bourgogne où une mise en lumière particulière sera donnée aux climats du vignoble de Bourgogne, inscrits au Patrimoine mondial de l'Unesco.

« Langage de vérité »

Le même parcours scénographique sera visible à Beaune, à Chablis et Mâcon. Les touristes pourront découvrir l'histoire des vins de Bourgogne *« depuis la formation géologique »* des terroirs il y a 200 millions d'années sous la mer, avant d'aborder la poussée des Alpes et le cisaillement des strates géologiques créant la mosaïque de terroirs viticoles. La fin de la visite viendra réaffirmer ces différences à travers une dégustation de vins. *« Cette reconstitution de l'histoire s'appuie sur les meilleurs chercheurs, qui avaient déjà travaillé dans le cadre du dossier Climats à l'Unesco »*, se félicite Benoît de Charette qui ne déviera pas de sa volonté de tenir *« un langage de vérité »*. Car personne ne peut le nier, la Bourgogne est inimaginablement complexe. Les Cités devront s'adresser au grand public, aux enfants… et en même temps à un public averti de professionnels. Tout ceci de façon pédagogique, ludique et grâce aux technologies modernes. *« Les gestes de la vigne, les travaux de l'hiver, du printemps, les appareils viticoles, les vendanges… »* mais également, les problèmes - phylloxéra, maladies du bois… - *« nous ne les occulterons pas, pour bien montrer les problèmes de la culture de la vigne et redire que la profession ne sait pas tout, cherche et le dit »*, affirmait Benoît de Charette, qui se veut le chantre d'une pédagogie simple avec un *« discours cohérent »*.

Vitrines de convivialité

Ces Cités sont également destinées à devenir de *« véritables lieux de vie »* avec une offre plus large que la partie muséographique. L'école des vins de Bourgogne, formera à la dégustation, à la compréhension des vins, à la découverte des vignobles à travers des modules d'une heure et plus. Les Cités seront également des vitrines de la convivialité bourguignonne, mettant en avant le professionnalisme touristique et son accueil reflétant *« l'âme de la Bourgogne »*. L'ouverture au public des trois sites est toujours prévue pour mi-avril 2023, à l'aube d'une nouvelle saison touristique. L'opération de mécénat continue pendant ce temps et a déjà permis de récolter près de 4 millions d'euros, venant des professionnels bourguignons, *« avec un gros effort de la famille négoce et aussi de la viticulture »* mais aussi avec des *« collègues »* du monde para-agricole (tonnelleries…) des marques de luxe et des donateurs étrangers. Suivez l'évolution de la Cité sur www.cite-vins-bourgogne.fr

Cédric Michelin



RÉGION

// SÉCURITÉ ROUTIÈRE

21

Centaure propose des stages de conduite sur engins agricoles

Centaure Grand Est, filiale de Groupama, organise des stages de conduite destinés à améliorer la sécurité, dans un contexte de conduite d'engins agricoles. Ils auront lieu notamment en Côte-d'Or fin 2022 et début 2023.

Près de 1000 accidents impliquent chaque année un engin agricole, selon l'Observatoire national interministériel de la sécurité routière, en particulier de juin à septembre. Pour améliorer la prévention dans ce domaine, Centaure Grand Est, filiale de Groupama, propose depuis trois ans des stages de conduite sur engins agricoles sur ses sites de Gevrey-Chambertin (en Côte-d'Or) et de Phalsbourg (Moselle). Alors qu'une nouvelle session « Engins agricoles » est programmée, du 2 décembre 2022 au 27 février 2023, Jean-Luc Regard, directeur d'exploitation et Jean-Louis Stémart, vice-président de Groupama Grand Est et président de la Fédération Groupama de Moselle, témoignent :



Les stages de conduite sur engins agricoles proposés par les centres Centaure connaissent un succès croissant.

Pourquoi proposer des stages de conduite sur engins agricoles ?

Jean-Luc Regard : *« La formation à la sécurité routière est le cœur de métier de Centaure. Notre vocation est de faire de la prévention en contribuant à réduire l'exposition au risque routier, en préparant les conducteurs à gérer des situations de conduite dégradées. Pour cela, nous appliquons une méthode qui allie théorie et pratique, en faisant prendre conscience à chaque stagiaire de ses propres limites. Nous les mettons en situation réelle de conduite. C'est la base de l'enseignement par la preuve ! C'est aussi la partie la plus concrète pour eux car ils expérimentent la conduite en conditions dégradées : Conduire sur une route glissante permet de se rendre compte de la qualité de ses réflexes ! »*

Jean-Louis Stémart : *« Depuis près de 70 ans, Groupama est un acteur engagé dans la démarche de prévention des risques. Au travers de notre filiale Centaure, il nous semblait important de proposer un stage de conduite pour le monde agricole et les collectivités, tout en associant notre partenaire, la Caisse d'assurance-accidents agricoles (CAAA). Par ailleurs, les enfants d'exploitants aident très tôt leurs parents sur l'exploitation. C'est pourquoi, ces stages sont ouverts aux jeunes, dès 16 ans. »*

Comment avez-vous créé ce stage de conduite ?

J-L.R. : *« Aucune formation sur engins agricoles n'existait sur le marché européen, sauf en Suisse. Nous nous sommes inspirés de leur expérience en participant à un stage de conduite. Nous avons développé notre propre module de formation en intégrant toute l'expérience déjà acquise, notamment avec les stages de véhicules légers, développés depuis 1984. Sur le volet réglementaire, nous constatons un déficit de connaissance des utilisateurs. La réglementation évolue régulièrement et s'avère complexe à appréhender. De plus, on constate une augmentation de la puissance, de la vitesse et des gabarits des engins agricoles, ce qui augmente les risques. Partant de ce constat, en lien avec les professionnels de l'agriculture, nous avons conçu une offre de formation sur engins agricoles, qui concerne également les collectivités avec l'utilisation d'engins spécifiques, comme les chasse-neige par exemple. »*

Quel bilan tirez-vous des deux premières sessions de 2020 et 2021 ?

J-L.R. : *« Le nombre de stagiaires et de sessions a nettement progressé ! C'est une grande satisfaction. Au niveau qualitatif, les enquêtes de satisfaction réalisées après chaque session font état de retours très positifs des stagiaires. Nous sommes aussi preneurs de suggestions de leur part. D'ailleurs, nous avons pris en compte une demande en augmentant le nombre de tracteurs à disposition afin de réduire le temps d'attente des participants. »*

J-L.S. : *« Pour faire connaître ces stages, le rôle des élus Groupama est essentiel car ils sont nos meilleurs ambassadeurs ! Grâce à leur réseau, ils ont la capacité de relayer l'information sur le terrain auprès des exploitants. De plus, les Caisses locales Groupama accompagnent les sociétaires en prenant en charge une partie du coût de la formation. C'est une illustration de nos valeurs mutualistes ! »*

Groupama Grand Est

Inscriptions pour la session « Engins agricoles » du 2 décembre 2022 au 27 février 2023 sur https://grand-est.centaure.com/

// MORVAN NIVERNAIS

58

Situation tendue autour d'un fossé

Le 27 octobre, à Saint-Brisson, dans la Nièvre, une visite de la DDT concernant un fossé qu'un agriculteur avait curé a tourné à l'aigre.

Les contrôles vis-à-vis du monde agricole, s'ils sont nécessaires, manquent parfois de lisibilité, et c'est bien la raison pour laquelle ils sont souvent très mal vécus par la profession. Un exemple récent le démontre encore : il s'est produit le 27 octobre à Saint-Brisson, dans la Nièvre et s'est transformé en confrontation plutôt aigre entre deux agentes de la Direction départementale des territoires (DDT) et un groupe d'agriculteurs représentants la FDSEA 58, venu assister un jeune installé concerné par le contrôle. À la suite de son installation, il y a quatre ans, ce jeune exploitant a repris un pré en location, sur lequel il a effectué des travaux, notamment de clôtures, afin de remettre cette parcelle en bon état. Il se trouve qu'elle est aussi traversée par une rivière et un fossé qui draine la partie humide afin de conduire l'eau dans la rivière. *« Ce fossé,* expliquent les agriculteurs, *n'était pas entretenu et quasiment obturé. Le jeune installé a donc entrepris de le curer afin que ses animaux puissent pâturer dans de bonnes conditions ».* Peu de temps après, c'est par un courrier de la Direction départementale des territoires (DDT) qu'il a appris qu'il allait recevoir une visite d'agents de ce service, afin de lui expliquer l'infraction qu'il avait commise. C'est ainsi que le 27 octobre, deux représentantes de la DDT sont arrivées sur les lieux. *« Nous leur avons demandé la raison de leur visite,* expliquent les agriculteurs, *et l'une des deux personnes nous a répondu qu'elle ne voulait pas nous parler, qu'elle ne souhaitait parler qu'à l'exploitant concerné, et nous a demandé de quitter les lieux. Nous avons refusé en précisant que nous étions là pour assister cet exploitant et connaître l'infraction qu'il avait pu commettre. Elles ne voulaient pas nous dire de quelle infraction il s'agissait ».*

Pas des travaux pour le plaisir

Le ton est alors monté jusqu'à une situation de blocage. De part et d'autre, des appels téléphoniques ont été passés, qui ont abouti à l'arrivée des gendarmes. La présence des forces de l'ordre a permis de débloquer cette situation malgré tout révélatrice de la manière dont la profession agricole vit ce type de contrôle. *« Le jeune,* précisent les agriculteurs, *n'a pas effectué ces travaux pour le plaisir, mais pour assainir une parcelle qui, sans cela, serait inutilisable pour ses animaux. L'attitude arrogante et irrespectueuse des agentes de la DDT qui ont voulu nous expulser de la parcelle est inadmissible, mais plus grave encore sont les propos de notre DDT qui nous a qualifié de délinquants ».* Les agriculteurs ne décolèrent pas : *« Monsieur le directeur, nous délinquants, travaillant 70 à 80 heures par semaine, pour nourrir les gens et entretenir le paysage, sommes indignés du comportement de vos agents et de vos propos. »* Ce genre de situation contribue au mal-être des agriculteurs qu'on perçoit sur le terrain. *« Autant sur les plans environnemental, social ou sanitaire que sur la qualité de ses produits,* concluent ces agriculteurs, *notre agriculture est l'une des plus vertueuses au monde. Il est urgent d'en prendre conscience avant que la persécution écolo-administrative ne décime les derniers agriculteurs français ».*

Berty Robert

CHAROLLES Concours Reproducteurs Charolais H.B.C

Parc des expositions - Les 11 et 12 novembre 2022

ENTRÉE GRATUITE !

Plus de 500 animaux engagés

Un concours de renommée de très haute qualité

Restauration sur place avec buvette

Modernisation des concours pour les veaux : **Grands raceurs - Bien naître - Trophée viande**

Concours primé - Rens. Ste Agric Charolles : 03 85 24 17 54 - www.charolais71.fr





Vos agents généraux

N°orias : 7009537

Roselyne Comte
7 route de Lurcy
58700 Prémery

N°orias : 18003616

Angelique COTET
4 rue Jean Jacques Rousseau
58300 DECIZE

N°orias : 07033985 - 11060725

N. Lazzerini &
Louis M. Flouriot
8 place de la République
21210 Saulieu

// ENGRAIS VERTS

58 Cibler ses besoins

La Chambre d'agriculture de la Nièvre organisait, le 11 octobre, un tour de jardin portant sur la restitution de leurs essais d'engrais verts menés sur cinq exploitations maraîchères du département.

La restitution des essais *« engrais verts »* menés conjointement entre la Chambre d'agriculture de la Nièvre (CA 58) et Bio Bourgogne s'est déroulée le 11 octobre sur l'exploitation de Guillaume Debeer (La Baratt'ABio). *« Nous voulions avoir un rendu précis de l'intérêt de mettre des engrais verts en culture intermédiaire principalement dans le but de suivre les taux d'azote avant, pendant et après leur implantation »* souligne Judith Nagopaé, conseillère maraîchage auprès de la CA 58.

Protocole

« Nous avions décidé de partir sur un protocole commun avec une implantation à la volée d'un mélange identique, pour tous les essais, fin d'été 2021 afin d'avoir un socle de comparaison similaire sur les cinq sites. Nous avons réalisé des prélèvements de terres et des notations, avant la mise en place des couverts mais également pendant et surtout après leur destruction et ce sur quasiment 11 mois. L'objectif principal de ces essais était de pouvoir comparer les résultats (biomasse sèche, azote-phosphore et potasse) sur un même site entre une parcelle semée dudit mélange et une bande témoin (sol dit nu) ; mais aussi confronter les résultats entre les différents sites ». Pour rappel, les exploitations participantes étaient : Le Potager d'Ici à Nevers (sol à dominante sableuse), les Jardins du Marault à Magny-Cours (50 % de sable, 45 % de Limon et 5 % d'argile), la Baratt'ABio à Nevers (sol à dominante sableuse), le Gaec des Fourmis à Rouy (deux types d'argiles) et celle de Stéphane Gautheron à Saint-Parize-le-Châtel (Limono-argileux).

Observations et résultats

« Les principaux freins rencontrés pour le développement des engrais verts furent : les attaques d'oiseaux et de lapins dans la plupart des sites. On note d'autres obstacles comme les maladies à l'image de ce que nous avons observé chez Stéphane Gautheron avec la présence de bactériose, anthracnose, virose sur graminées transmise par un puceron. Toujours sur cette parcelle, une hydromorphie de la parcelle d'essai survenue une grande partie de l'hiver n'a rien arrangé. Pour évaluer, en partie, l'intérêt des couverts végétaux, nous avons utilisé la méthode MERCI (Méthode d'estimation des Restitutions par les Cultures Intermédiaires) principalement utilisée en système grandes cultures mais adaptable, sous certaines conditions, au maraîchage. En sortie d'hiver, il nous a fallu, pour cela, faire des prélèvements de biomasses végétales (3 échantillons de 0.25m²/bande), recenser chaque espèce du couvert puis les peser pour évaluer la biomasse sèche en résultat mais également les restitutions potentielles en azote, phosphore et potassium (ou NPK) ». Même si certains résultats semblent mitigés, la conclusion est claire : *« il y a une expression plus ou moins importante selon les sites et surtout selon les espèces présentes dans le couvert. Au Gaec des Fourmis, par exemple, le couvert a permis d'obtenir environ 6 t/ha de biomasse sèche et 55 kg/ha d'azote (N), 25 kg/ha de phosphore (P_2O_5) et 190 kg/ha de potassium (K_2O). Ces données peuvent permettre, en partie, d'ajuster la fertilisation sur la culture suivante et donc de maîtriser ses intrants »*.

Et les nitrates ?

Elle poursuit : *« L'évolution de la quantité de nitrates (NO_3 forme d'azote assimilable par les plantes) disponible dans le sol a pu être suivie grâce à l'utilisation de l'outil Nitracheck. Pour cela des prélèvements de terre ont été faits tout au long de la campagne d'essai. La quantité de nitrate oscille entre 25 et 40 kg/ha sur tous les sites, avant implantation des couverts puis ira en diminuant avant d'être complètement nulle de mi-février à avril. Puis, la remontée du nitrate est indéniable après la destruction des couverts végétaux et leurs enfouissements. Il faut toujours prendre en compte les conditions météorologiques au moment de la destruction du couvert mais également le stade des couverts qui impactera forcément la décomposition des végétaux »* détaille Judith Nagopaé avant d'ajouter : *« il y a donc un intérêt à positionner un engrais vert. Mais il est nécessaire de bien cibler ses attentes avant d'implanter sa culture intermédiaire. Le type de sol devra aussi rentrer en ligne de compte, car, en fonction, il ne requerra pas les mêmes apports d'une parcelle à une autre. Enfin, la période de destruction est à respecter afin de ne pas laisser les graines des espèces les plus précoces réensemencer la parcelle - entraînant une élimination très compliquée une fois la culture suivante en place d'autant plus en système bio »*.



Judith Nagopaé conseille une destruction des graminées à montaison voire début épiaison grand maximum (les tissus seront encore facilement dégradables par les micro-organismes du sol) et pour les autres espèces à floraison afin d'éviter la propagation des graines.

Les limites et pistes à creuser

« Pour compléter ces données, il aurait été intéressant de s'attacher aux rendements des cultures implantées post-engrais verts en comparant avec des sols nus afin d'évaluer, l'impact sur la vigueur de départ ou encore « l'effet-vert » ou non. Il en va de même pour le pH du sol et notamment l'acidité observée sur certains types de sol » stipule Judith Nagopaé. Guillaume Debeer rebondit : *« Pour ma part, les engrais verts engendrent une augmentation de l'acidité des sols, donc je ne suis pas certain que, pour des sols déjà acides, les engrais verts soient une bonne solution »*. Stéphane Gautheron indique également : *« sur mes sols qui sont très hydromorphes, l'implantation d'engrais verts est très complexe car leur croissance est ralentie voire stoppée, ce qui retarde un peu plus leur destruction car l'accès aux parcelles au printemps n'est pas souvent évident. Cela peut me faire prendre du retard sur l'implantation de ma culture suivante »*. Ainsi, même si les engrais verts ne sont pas une solution miracle, Guillaume Debeer conclu : *« Ils ont leur revers de médailles mais, liés à du fumier, ils offrent au sol une matière organique qui retiendra l'eau, et donc engendrera un arrosage moindre ; par les temps qui courent cela n'est pas négligeable »*. Judith Nagopaé insiste : *« La mise en place des engrais verts s'inclut dans une réflexion globale à l'échelle de l'exploitation et leur impact sera visible l'année N mais également les années suivantes… »*.

Judith Nagopaé (CA 58) et Chloé Monget

// ENGRAIS

89 Prix et transport, ces problématiques qui touchent l'azote

Lors de la rencontre entre le préfet de l'Yonne et les membres de l'UPVY, le mercredi 19 octobre dernier, le prix de l'azote qui explose et les problématiques de son transport, sujets qui impactent le monde agricole, ont été abordés.

L'azote est un élément indispensable pour la croissance des productions végétales. Ses prix ont augmenté depuis le début de l'année 2021 à cause de la reprise économique post-Covid (avec une demande en engrais momentanément supérieure à l'offre et une forte hausse des prix du transport maritime) et la situation de l'Europe qui isole son marché des engrais par des droits de douane et des barrières antidumping pour protéger son industrie.

Depuis mars 2022 et la guerre en Ukraine, la situation s'est encore aggravée, la Russie, la Biélorussie et l'Ukraine représentant 43 % des importations d'engrais en Europe. *« En août 2022, les prix des engrais atteignaient trois fois ceux de janvier 2021 alors que les prix agricoles avaient augmenté beaucoup plus modérément (+ 48 % pour le blé) »*, assure l'UPVY (Union des productions végétales de l'Yonne). *« Aujourd'hui, la campagne d'approvisionnement en engrais pour les distributeurs et agriculteurs européens et français accuse un net retard en volume, avec des prix stratosphériques, un rationnement des ammonitrates imposé par les producteurs européens et des importations inférieures à la demande pour l'urée et la solution azotée, bridées par les difficultés logistiques portuaires et les droits de douane et antidumping que continue à s'imposer l'Europe »*.

Une suspension des droits de douane proposée

Ainsi, pour faire face à cette situation, la Commission Européenne a proposé le 18 juillet une suspension des droits de douane sur les importations d'ammoniac et d'urée. La décision revient maintenant au Conseil Européen.

Aussi, l'azote est confronté à des problématiques logistiques concernant son transport : par voie routière, une pénurie de chauffeurs est à constater ainsi qu'un manque de disponibilité de camions et une hausse du coût de fret de 25 % ; par voie fluviale, la sécheresse de cette année a engendré quatre mois de basses eaux depuis juin 2022, peu de chargements ont donc été possibles et le coût du fret a augmenté de 150 à 200 %. Quant au transport ferroviaire ? *« Il souffre de plusieurs handicaps, malgré son atout certain sur le plan environnemental : un manque de flexibilité et de réactivité de la part de la SNFC, un défaut de consultation des acteurs du fret dans la planification des travaux de maintenance et d'entretien, une inflation tarifaire des travaux de régénération des lignes capillaires faute de concertation au plan national »*, commente l'UPVY.

Pour que la situation soit plus viable pour les agriculteurs, l'association demande que les barrières tarifaires à l'importation d'azote soit suspendues ou supprimées, dans le but d'obtenir un effet sur la baisse des prix et sur l'augmentation des disponibilités, *« en commençant par l'adoption immédiate de la proposition du 18 juillet de la Commission Européenne »*. Elle demande aussi *« le bon fonctionnement du marché européen en facilitant les importations et la logistique des fertilisants ; que les activités économiques soient prises en compte dans les politiques de développement des transports et plus particulièrement concernant le ferroviaire ; et que la politique de fret soit une priorité »*.



Freepik

Par voie routière, une pénurie de chauffeurs est à constater.

Christopher Levé

ÉLEVAGE

// ALIMENTATION DES BOVINS

Fabrication maison

Le Gaec des Granges de Vesvres, près de Vitteaux, diminue sa facture d'aliments en constituant lui-même ses rations. Les économies réalisées peuvent atteindre 25 %.

« Ça vous plaît ? C'est moi qui l'ai fait ! », disait Valérie Lemercier, dans une ancienne publicité. Faire ses propres mélanges pour nourrir ses bovins peut s'avérer pertinent, notamment sur le plan économique. Le Gaec des Granges de Vesvres, doté d'un bol mélangeur, tente l'expérience depuis plusieurs mois dans son cheptel comprenant 150 vaches charolaises. La satisfaction est au rendez-vous, aussi bien chez les animaux qu'au sein de la trésorerie. Trois types de mélanges sont constitués selon les catégories de bovins, comme le décrit Clément Dupaquier : *« Notre objectif est d'incorporer un maximum de produits de la ferme et de matières premières moins onéreuses que celles d'un aliment complet. Par exemple, nous utilisons de la noix, dont la valeur est semblable au tourteau de lin, à la différence qu'elle est trois fois plus grasse, donc les apports doivent être limités. Même si le coût de la livraison a augmenté, son prix est bien moins élevé… Le mélange pour broutards est ainsi composé de tourteaux de noix (6 %), de farine de maïs (14 %), de mélasse (2 %) et d'ÉlitStar (70 %). Les laitonnes reçoivent un mélange de luzerne (8 à 10 %), de farine d'orge (40 %), de farine de pois (24 %), de mélasse (2 %) et de FleuronMix (26 %). Enfin la ration destinée aux taureaux et vaches à l'engraissement est composée de tourteaux de noix (7 %), de farines d'orge (40 %) et de maïs (24 %), de luzerne (5 %), de mélasse (2 %) et d'AxGranges (22 %) ».*

L'idée du salarié

C'est Anthony Jeannot, agent du service de remplacement Côte-d'Or, qui avait soumis cette idée à Colette Bailly, Clément et Luc Dupaquier. *« Nous étions un peu sceptiques au début, mais nous nous sommes finalement lancés, Anthony ayant déjà constaté la réussite de ce procédé dans d'autres exploitations. Notre premier mélange concernait les jeunes veaux, nous avons ensuite généralisé la démarche à l'ensemble de nos animaux »*, confie Clément Dupaquier. Le jeune homme de 21 ans enregistre une baisse des coûts de l'alimentation de 15 à 25 %, avec – et c'est bien sûr une priorité — un maintien des performances des bovins. L'achat d'un bol mélangeur en début d'année permet de réaliser ces mélanges : *« cet investissement n'était pourtant pas lié à cette volonté de changer nos pratiques, c'est un pur hasard. L'hiver dernier, notre désileuse distributrice est tombée en panne et nous avons loué une mélangeuse. Nous en avons finalement acheté une, d'occasion. Cet achat nous permet aujourd'hui de changer nos habitudes ».*

Selon les besoins

Le Gaec des Granges de Vesvres n'en n'est pas à son premier coup d'essai en termes d'alimentation. L'exploitation faisait régulièrement appel à un *« camion-usine »* venant à la ferme pour le broyage, l'aplatissage et le mélange de céréales et de protéagineux : *« nous en étions satisfaits mais il n'était malheureusement pas possible d'incorporer des fibres, celles-ci ne passaient pas dans le système. Même chose pour les tourteaux, qui se retrouvaient éclatés… Avec notre mélangeuse, nous pouvons mettre tous les ingrédients que nous voulons et à notre convenance, selon les besoins des animaux à l'instant T. Cela nécessite trois heures de travail pour chaque mélange de quatre tonnes, environ une fois par mois. Près de 20 litres de gazole sont nécessaires à la fabrication. Nous pouvons aussi utiliser des noisettes, des cacahuètes, du pavot… Cela est fonction des quantités que nous arrivons à trouver. Les valeurs alimentaires ne sont pas toujours les mêmes alors, en contrepartie, nous devons réaliser des analyses pour répondre parfaitement aux besoins des bêtes. Tout se passe très bien ».*



Clément Dupaquier et Anthony Jeannot, il y a quelques jours à Vesvres.

AG

// ÉQUINS

L'avenir leur appartient

L'Union nationale du cheval Trait auxois organisait un concours de poulains à Saulieu le 22 octobre.

Une cinquantaine de poulains avaient pris place le 22 octobre à l'espace Jean Bertin de Saulieu, pour le traditionnel concours modèles et allures organisé par l'Union nationale du cheval Trait auxois (UNCTA). Les grands champions répondent aux noms de Muse de Posanges et Mistigri d'Arcenay. Muse, pour commencer, s'impose dans la catégorie femelles. Cette pouliche appartient à Déborah Dupaquier, du village de Posanges. Cet animal est né le 8 avril dernier, ses parents se nomment Galla et Decan de Posanges. Le champion mâle 2022 s'appelle Mistigri et est élevé par Florian Renon, de Ladisputer le prix de championnat devant trois autres concurrents, également premiers de section (voir encadré). Frédéric Berrier, président de l'UNCPA, se félicite de la tenue de ce nouveau concours, une fois encore réussi, et donne désormais rendez-vous pour le prochain salon de l'agriculture.

À noter que plusieurs Traits auxois seront présents à la Ferme Côte-d'Or, du 5 au 8 novembre à Dijon, avec des animaux appartenant à Florian Renon et Léane Bizouard (Huilly).

AG

cour-d'Arcenay. Ce poulain a le même père que Muse (Decan de Posanges), sa mère se nomme Capucine de Posanges. Pour l'emporter, ces deux champions s'étaient préalablement hissés à la première place de leur section avant de

Les premiers de sections

Pouliches, première section : Marquises de Posanges (Gaec Dupaquier Posanges), deuxième section : Mabelle de Poisot (EARL de Poisot), troisième section : Muse de Posanges (Déborah Dupaquier, quatrième section : Marquises des Gouttières (SCEA Gaugey père et fils).
Poulains, première section : Mistigri d'Arcenay (Gaec Renon), deuxième section : M & M's de Marcilly (Christophe Chardron), troisième section : Major Nivernais (Jean-Claude Cornelius), quatrième section : Muscat de Répand (Jacqueline Gaudion).



Muse de Posanges et Mistigri d'Arcenay, les lauréats de cette édition.

Développez votre activité
en produisant une énergie
renouvelable & vertueuse

Votre expert biométhane à vos côtés
Jean Charles COLLIN 06 74 94 40 19
Région Bourgogne Franche-Comté

GRDF
GAZ RÉSEAU DISTRIBUTION FRANCE



// DANS L'YONNE

Des formations à destination des éleveurs

La Chambre d'agriculture de l'Yonne organise des journées d'information et de formation à destination des éleveurs du département.

« *Dans le cadre du contrat d'objectif, des formations en collaboration entre la Chambre d'agriculture et Alysé sont organisées* », lance Marianne Ranque, conseillère en production animale à la Chambre d'agriculture de l'Yonne. Des journées portes ouvertes auront lieu aussi, comme les journées bâtiments qui auront lieu la semaine du 20 au 24 février.

La Chambre d'agriculture de l'Yonne prévoit également des journées Innov'action cet hiver : une sur l'intégration de copeaux pour réduire l'apport de paille ; une autre sur le procross laitier ; une dernière sur la gestion de l'allaitement des agneaux.

Des formations cet hiver

De l'information qui laisse place à de la formation avec plusieurs thématiques qui seront abordées d'ici la fin de l'année et le début de l'année 2023 : sur les coûts de production bovins viande les 7 et 24 novembre ; sur le parage bovin le 6 décembre (à Toucy) ; pour bien communiquer sur les réseaux sociaux le 12 décembre (à Auxerre - à destination des éleveurs) ; pour devenir référent bien être animal le 14 décembre (à Auxerre) ; sur la conduite de chiens de troupeaux le 20 janvier ; sur l'élevage des génisses laitières, deux sessions de deux jours sont programmées le 24 janvier + le 2 février et le 31 janvier + le 9 février (en Puisaye et en zone Chaource).

D'autres formations sont à venir au début de l'année prochaine : sur le parasitisme ovin et sur les chiens de protection de troupeaux, également prévue pour le début d'année prochaine. « *On est aussi à l'écoute des éleveurs, de leurs besoins et attentes, s'ils souhaitent faire des formations spécifiques* », ajoute Marianne Ranque.

Christopher Levé

Contact : Marianne Ranque au 03 86 51 74 08.

Nommer un référent BEA est désormais obligatoire

Depuis le 1er janvier 2022, tous les éleveurs doivent nommer un référent bien être animal qui doit figurer dans le registre d'élevage. Il doit être aussi affiché obligatoirement dans l'exploitation avec le nom, prénom et numéro de téléphone.

Pour les éleveurs de porcs et de volailles, ces derniers ont l'obligation de faire un parcours bien être animal tous les sept ans. Ce parcours est constitué d'un module en visio de 2 heures fait par le ministère de l'Agriculture et d'une formation de 7 heures labellisée bien être animal, comme certaines proposées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne. Ces éleveurs ont jusqu'au 30 juin 2023 pour compléter ces deux formations.

// CONCOURS CHAROLAIS DE L'AUXOIS SUD

21 Ah, Te voilà

Samedi 29 octobre se tenait à Créancey le concours de charolais de l'Auxois sud. Parmi les résultats du jour, Te Voilà, veau né le 15 mars au Gaec Froidurot remporte le prix d'honneur des veaux mâles inscrits.



Vincent et Geoffrey Froidurot avec Te Voila, prix d'honneur.

Le bermuda, la casquette et les sandales auraient pu être de sortie, samedi dernier à Créancey. C'est en effet sous un grand et beau soleil que se sont élancés les 70 reproducteurs charolais inscrits au concours de l'Auxois sud. « *Cette météo n'avait rien à voir avec celle de l'édition 2021, à l'issue de laquelle nous étions tous avec le parapluie* », fait remarquer Éric Bize, président du comice agricole de Pouilly. La présentation des animaux a été remarquable et le niveau du concours très relevé, avec un certain nombre de reproducteurs s'étant déjà distingués dans d'autres évènements. Parmi les résultats du jour, on retiendra le prix d'honneur des veaux mâles inscrits décroché par Te Voilà, veau très complet né le 15 mars au Gaec Froidurot. L'élevage de Jours-lès-Baigneux réalise une édition exceptionnelle en ramenant six premiers prix, le prix de l'Ajec et donc ce prix d'honneur, le tout avec sept veaux présentés. D'autres élevages ont réalisé de belles performances, à l'image du Gaec de la Fontaine, qui remporte le trophée Maurice Rerolle, le trophée vêlage facile, le prix du public ainsi que deux premiers prix.

AG

// EN SAVOIR +

Retrouvez toues nos photos du concours sur notre site internet

PLUS D'INFOS SUR WWW.AGRIBOURGOGNE.FR

Palmarès

Prix d'honneur mâles : 1er Gaec Froidurot ; 2e François Lucand ; 3e Gaec Lechenault.
Super prix d'ensemble (trophée Maurice Rerolle) : Gaec de la Fontaine.
Prix d'ensemble mâles inscrits, fort effectif : Gaec de la Fontaine.
Prix d'ensemble mâles inscrits, faible effectif : Gaec de Pergeot.
Trophée viande : SCEA Tursin Sébastien.
Trophée vêlage facile : Gaec de la Fontaine.
Prix du public : Gaec de la Fontaine.
Prix de la ville de Pouilly-en-Auxois : Gaec Baulot Yannick et Xavier.
Prix de la Communauté de communes : Gaec de l'Élevage Terreau (71).
Prix Ajec : Gaec Froidurot.
Mâles inscrits, première section : 1er Gaec Baulot Yannick et Xavier ; 2e EARL Guenot Nicolas, deuxième section : 1er Gaec Froidurot ; 2e Gaec de la Fontaine. Troisième section : 1er Gaec Froidurot ; 2e Gaec Lechenault. Quatrième section : 1er Gaec Froidurot ; 2e Gaec de l'Élevage Terreau. Cinquième section : 1er François Lucand ; 2e Gaec Lechenault. Sixième section : 1er François Lucand ; 2e Gaec de la Fontaine. Septième section : 1er et 2e Gaec Froidurot. Section mâles non inscrits : 1er Gaec de Pergeot. Section veaux femelles inscrites : 1er Gaec Froidurot. Section taureaux de 18 mois inscrits : 1er Gaec Baudot Élevage.



Le Gaec de la Fontaine remporte le trophée Maurice Rerolle, correspondant au super prix d'ensemble du concours.



Le prix d'ensemble mâles inscrits en faible effectif, pour le Gaec de Pergeot.



Yannick et Xavier Baulot et leur veau Titus, prix de la ville de Pouilly-en-Auxois.



Le trophée viande, dans l'escarcelle de la SCEA Tursin Sébastien.

ÉLEVAGE

// FOIRE CONCOURS CORBIGNY

58 Une attractivité qui se poursuit

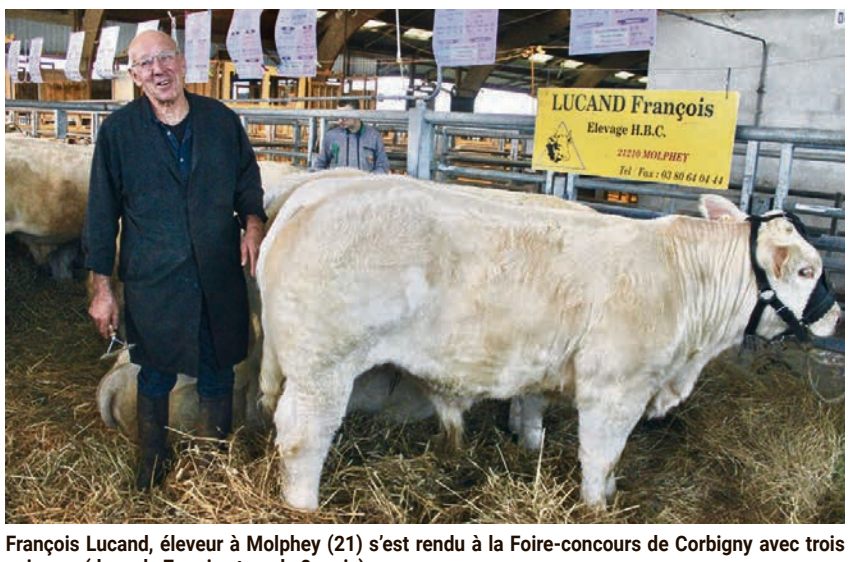
Le 20 octobre avait lieu la traditionnelle foire-concours aux veaux reproducteurs de Corbigny. Un rendez-vous incontournable pour certains et une nouveauté pour d'autres.



Terroir obtient le 1er prix de section et prix d'honneur junior.



Le prix d'honneur des veaux non inscrits a été remporté par le Gaec de Germenay.



François Lucand, éleveur à Molphey (21) s'est rendu à la Foire-concours de Corbigny avec trois animaux (deux de 7 mois et un de 8 mois).



Louis Clément de Givry (Gaec des Aubus à Germenay -58) est venu avec 3 veaux (11, 9 et 8 mois).

La Sicagemac accueillait, le 20 octobre, la foire-concours de veaux reproducteurs organisée par le comité des Foires de Corbigny. *« C'est une belle manière de dynamiser la ruralité, mais aussi d'offrir un moment convivial aux éleveurs afin qu'ils en profitent pour faire du commerce »*, souligne Jean-François Nandrot, vice-président du Comité.

Au total, 62 animaux étaient présentés dont 55 charolais et 7 limousins pour 17 élevages. *« Plus d'une quinzaine d'animaux ont changé de main ce jour-là. D'ailleurs, Terroir, le veau de François Lucand, ira défendre les couleurs de Corbigny au trophée Jean-Paul Beauzon à Luzy, les 18 et 19 novembre. M119, appartenant au Gaec de Germenay, ira, quant à lui, les défendre à La Nocle-Maulaix, le 12 novembre, lors de la finale des prix d'honneur des veaux non inscrits »*.

Des nouveaux participants

Parmi ces derniers Jean-François Nandrot indique : *« si cette année on retrouve les éleveurs nivernais, il y a des nouveaux venus notamment de l'Yonne, de Saône-et-Loire et de Côte-d'Or. Nous sommes ravis, car cela montre que notre engagement auprès d'eux est payant »*.

François Lucand, éleveur à Molphey (21) rebondit : *« pour moi c'est une première. J'ai été convié par des collègues de Germenay (58), et cet événement est, je pense, une belle manière de me faire connaître dans ce département. Je suis convaincu qu'il est nécessaire d'être sur tous les sites (concours reconnus ou non) afin de montrer notre travail. Et, si nous arrivons à être bien classés, même sur un concours non reconnu, nous obtenons une certaine notoriété ; idéale pour trouver une nouvelle clientèle sur le long terme »*.

Un rendez-vous utile

Plus habitué de la foire-concours de Corbigny, Louis Clément de Givry (venu représenter ses parents, Gaec des Aubus à Germenay 58) stipule : *« nous sommes présents tous les ans depuis environ 5 ans. Ces concours nous permettent de sortir de notre zone de confort pour nous mettre en avant mais aussi nous remettre en question le cas échéant. La foire concours de Corbigny est une foire de petite taille située dans un bassin d'élevage ce qui explique son potentiel. En effet, le commerce est une des forces de cette foire, tant pour les taureaux de 18 mois que pour les veaux. Dès la première année que nous avons participé nous avons vendu un veau ce qui avait été très encourageant. Enfin, je constate que la qualité présentée s'améliore d'année en année avec de plus en plus d'apporteurs et donc d'animaux ; c'est un plaisir de voir cet attachement à ce type de rendez-vous »*.

Mathieu Petit, éleveur de Toucy (89), poursuit : *« la convivialité est le maître mot ici, et on la retrouve tous les ans, c'est un bonheur. Même si nous n'avons pas participé depuis 2009, nous sommes ravis de revenir aujourd'hui dans une ambiance qui n'a pas changé et qui est toujours agréable pour tous »*.

Jean-François Nandrot conclut : *« Cet événement ne pourrait avoir lieu sans l'engagement des bénévoles qui s'impliquent pour la bonne tenue de ce rendez-vous. D'ailleurs, le comité des foires de Corbigny appelle les volontaires qui voudraient nous aider, à se manifester, notamment les plus jeunes, afin de faire perdurer ce type d'événement »*.

Chloé Monget

Renseignements : Jean-François Nandrot au 06 82 98 16 60.

Le palmarès

VEAUX INSCRITS (1RE SECTION) :
1. Gaec Langlet – Twist
2. Trinquet Gilles – Tino
3. Gaec Petit – Tarmac.

VEAUX INSCRITS (2E SECTION) :
1. EARL Jeandaux – Tout seul
2. Gaec Langlet – Tipiak
3. Gaec des Aubus – Trianon P.

VEAUX INSCRITS (3E SECTION) :
1. Gaec Jeandaux – Taulier
2. Lucand François – Texan
3. EARL Renaud – Tarantino.

VEAUX INSCRITS (4E SECTION) :
1. Lucand François – Terroir
2. Gaec Compot – Toutankham
3. Trinquet Gilles – Titou.

VEAUX NON INSCRITS (1RE SECTION) :
1. Gaec des Dochamps – Teddy
2. Gaec des Dochamps – Tacot
3. Gaec de Germenay – M139.

VEAUX NON INSCRITS (2E SECTION) :
1. Gaec de Germenay – M63
2. Gaec des Dochamps – Tataki
3. Gaec Langlet – Torrent.

VEAUX NON INSCRITS (3E SECTION) :
1. Gaec de Germenay – M119
2. Earl de Lucy – Tamarin
3. Gaec des Dochamps – Tatoo.

VEAUX NON INSCRITS (4E SECTION) :
1. EARL de Lucy – Trésor
2. EARL Renaud – Tabarly
3. Gaec des Dochamps – Tigrou.

TAUREAUX 18 MOIS INSCRITS (1RE SECTION) :
1. EARL Labaune – Sourcier
2. EARL Labaune – Scoot

TAUREAUX 18 MOIS INSCRITS (2E SECTION) :
1. Gaec Laudet – Spirit
2. Lorré Romain – Seymour
3. EARL Labaune – Schnaps

VEAUX INSCRITS :
Prix d'honneur :
EARL Jeandaux – Taulier
Prix d'honneur Junior :
Lucand François : Terroir.
Prix d'ensemble : 1. Lucand François ; 2. Trinquet Gilles ; 3. EARL Jeandaux

VEAUX NON INSCRITS :
Prix d'honneur :
Gaec de Germenay - M119
Prix d'ensemble : 1. Gaec des Dochamps ; 2. Gaec de Germenay

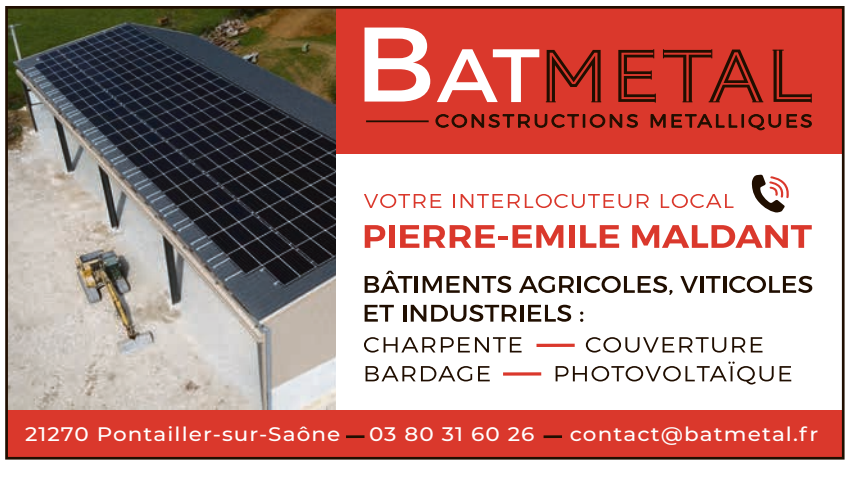
TAUREAUX 18 MOIS INSCRITS
Prix d'honneur :
EARL Labaune – Sourcier
Prix d'ensemble : 1. Gaec Laudet ; 2. Gaec Labaune

LAITONNES INSCRITES
1er Prix d'honneur : Gaec Compot
Valentin et Éric – Théorie

LAITONNES NON INSCRITES
1er Prix d'honneur :
Gaec Langlet – Toscane



Mathieu Petit, éleveur de Toucy (89) a fait le déplacement avec cinq animaux (le plus vieux ayant 11 mois, et le plus jeune 6 mois).



// MOISSONNEUSE-BATTEUSE

Pourquoi investir dans une coupe articulée ?

Les plateformes de récolte articulées combinent plusieurs avantages : polyvalence, suivi du sol et bonne qualité d'alimentation de la moissonneuse-batteuse.



Farming Photography UK

Les coupes articulées se justifient particulièrement en grande largeur et dans des parcelles au relief vallonné.



New Holland

Les plateformes articulées sont polyvalentes en permettant de récolter aussi bien des céréales et du colza que des pois ou du soja au ras du sol.

Les coupes à tapis à tablier articulé, qui font progressivement leur apparition en France, sont idéales pour récolter dans les parcelles vallonnées ou en hélice d'avion, notamment avec les moissonneuses-batteuses affichant de grandes largeurs de travail. Elles ne sont pas à confondre avec les plateformes flexibles, dont le lamier à sections se déforme au contact du sol. Ces dernières sont utilisées essentiellement pour récolter le soja, les pois, les lentilles et d'autres cultures basses. Comme elles évoluent en frottant sur le sol, elles sont gourmandes en pièces d'usure et engendrent une consommation supplémentaire de puissance et de carburant. Dès que leur hauteur est gérée par les palpeurs sous le tablier, pour le blé par exemple, les coupes flexibles se comportent comme des modèles rigides et ne suivent donc pas les déformations du sol.

Un bon suivi du terrain en toutes conditions

Les coupes articulées mesurent de 7,60 à 15,20 mètres de large selon les marques. Elles garantissent un bon suivi du sol en toutes conditions, grâce à leur conception en trois éléments : un central et deux ailes au débattement vertical positif et négatif. Elles se révèlent ainsi particulièrement polyvalentes en étant capables de récolter des pois, du soja, des lentilles, des céréales, du colza et du tournesol. « *La capacité des coupes articulées à travailler au ras du sol constitue aussi un véritable avantage pour ramasser des récoltes versées, dont le transfert vers le convoyeur est facilité par les tapis d'alimentation convergents. Les rabatteurs sont, dans cette situation, utilisés pour ramener la culture vers le lamier à sections* », indique Romain Coudière, responsable commercial France pour MacDon. « *Comme la hauteur de travail est régulée par des roues, le fond du tablier ne s'use pas et il n'y a pas de puissance supplémentaire consommée* », souligne Aurélien Pichard, responsable moissonneuse-batteuse chez New Holland. Les plateformes articulées sont dotées de tapis convergents qui ramènent la récolte vers le convoyeur. Ces éléments participent aux bonnes performances de la moissonneuse-batteuse, car ils régularisent le flux de matière et garantissent une alimentation optimale des organes de battage et de séparation.

Des coupes plus lourdes et plus chères

Les deux inconvénients majeurs sont le poids et le prix des coupes articulées. « *Une MacDon FD2 de 10,60 mètres, avec le module de flottement fixé sur le convoyeur, pèse près de 4 tonnes, soit 500 kg de plus qu'une New Holland Varifeed de 10,70 mètres*, précise Aurélien Pichard. *Cette différence de poids a son importance lors du rééquipement d'une machine d'ancienne génération, car il est déjà arrivé que les vérins du convoyeur soient trop faibles. Il est bien sûr possible de les changer, mais cela représente un coût supplémentaire.* » Les plateformes articulées sont également plus complexes de conception et logiquement plus chères. Pour un modèle de 12,20 mètres, par exemple, le prix peut être supérieur d'au moins 50 % par rapport à une version standard à vis d'alimentation, mais plus la largeur augmente, plus la différence se réduit. Ce surcoût peut s'amortir sur le long terme par la polyvalence en évitant l'acquisition d'une coupe spécifique pour les cultures basses, mais aussi par le gain en performances de la moissonneuse-batteuse et par la réduction des pertes à la récolte. « *Plutôt que d'investir dans une coupe à céréales et dans une autre à tablier flexible, la plateforme articulée a la capacité de remplacer les deux. Un de nos clients ramasse, par exemple, des lentilles à 30 mm du sol avec sa coupe John Deere HDX de 13,70 mètres de large et le résultat est parfait* », remarque Pascal Pelaud, manager régional récolte chez John Deere.

David Laisney





John Deere

Les coupes articulées disposent de tapis d'alimentation convergents qui régularisent le flux de récolte et optimisent le fonctionnement des moissonneuses-batteuses.

Un module de flottement chez MacDon

Le Canadien MacDon possède plus de vingt ans d'expérience avec les coupes articulées. Son modèle FD2 FlexDrapper dévoilé en 2021, disponible en 7,60 ; 9,10 ; 10,60 ; 12,20 ; 12,50 ; 13,70 et 15,20 mètres d'envergure, reçoit des tapis d'alimentation convergents de 1,26 mètre de large. Il dispose d'une gestion totalement mécanique utilisant des bielles et des ressorts. Il se distingue par sa combinaison obligatoire avec un module de flottement, pesant 1 tonne, qui s'accroche sur le convoyeur pour atteler la tête de récolte. Cette interface dotée de ressorts garantit la suspension de la coupe, qui se comporte au travail comme une faucheuse frontale. Elle supporte 97 % du poids de la plateforme et garantit ainsi le bon suivi du sol par les ailes. Contrairement à son appellation, la FD2 FlexDrapper ne dispose pas de tablier flexible. Le débattement maximal aux extrémités varie de 102 mm vers le haut et vers le bas pour le modèle FD225 (7,60 mètres), à 216 mm vers le haut et vers le bas pour les largeurs de 13,70 et 15,20 mètres (FD245 et FD250). Toutes reçoivent six roues de contrôle de la hauteur, qui permettent de faucher entre 2,5 et 45 cm.



Farming Photography UK

Le système d'articulation entièrement mécanique de MacDon utilise des bielles, des ressorts et six roues pour contrôler la hauteur de travail et orienter les parties latérales de la coupe.

Près de 3 m de débattement chez John Deere

John Deere bénéficie d'une réelle expertise dans les coupes articulées. Son modèle HDX est commercialisé en France depuis 2021 en largeurs de 10,50 ; 12,20 et 13,70 mètres. Cette plateforme intègre un contrôle hydraulique des articulations, qui donne la possibilité de ramener les ailes à l'horizontale, voire de les relever un peu plus, pour les manœuvres en bout de champ. Elle utilise des roues de jauge et affiche un débattement important aux extrémités de chaque partie latérale : de 383 mm vers le bas et vers le haut pour le modèle de 10,70 mètres à 516 mm vers le haut et vers le bas pour la HD45X de 13,70 mètres. En cumulant l'action du plastron pivotant de la moissonneuse-batteuse, le mouvement latéral du cadre central de la coupe et l'amplitude de travail de chaque partie extérieure, le débattement total en bout d'aile atteint 2,97 m avec la coupe articulée la plus large. Les John Deere HDX se caractérisent par l'utilisation de tapis d'alimentation convergents de 1,20 mètre de large, dont le revêtement en relief évite les pertes de colza.



John Deere

Les coupes articulées John Deere intègrent un dispositif hydraulique permettant de relever les parties latérales, lors des manœuvres en bout de champ.

Tablier articulé et lamier flexible chez Geringhoff

L'offre Geringhoff en coupes articulées comprend trois largeurs (10,65 ; 12,20 et 13,70 mètres) déclinées en deux variantes : TruFlex et TruFlex Razor. Le modèle Razor bénéficie en plus d'un lamier à sections flexible. Ces plateformes en trois parties disposent de tapis convergents de 1,04 mètre de large. Elles sont équipées de palpeurs pour la gestion de la hauteur de fauche, ainsi que de roues arrière. Les Truflex accèdent en option au dispositif V-IAS consistant à pulser de l'air sous pression derrière le lamier, afin d'éviter les pertes en empêchant les petites graines comme le colza de rebondir vers l'avant, hors du tablier. Cette ventilation est animée par une turbine connectée sur l'entraînement de la coupe.



Geringhoff

Les coupes articulées Geringhoff reçoivent en option un dispositif pulsant de l'air derrière le lamier à sections, afin d'éviter aux petites graines de tomber au sol.



Fendt IDEAL : Différente. Supérieure. IDÉAL. Recolour your harvest.

La Fendt IDEAL est une moissonneuse-batteuse développée à partir d'une feuille blanche, sans aucune limite, conçue pour ouvrir de nouveaux horizons en matière de productivité des récoltes. Pour les besoins des agriculteurs professionnels et des entrepreneurs, aujourd'hui et demain. Un système de battage innovant, qui garantit une efficacité maximale et une propreté optimale, quel que soit le type de céréale et quelles que soient les conditions.

BOUCHERON SAS
89 Lézinnes 03 86 75 63 22
21 Ménétreux-le-Pitois 03 80 97 01 50
et son agent :
BSA
89 Cussy les Forges 03 86 33 11 24

ETS DE BRUIN
89 Cerisiers 03 86 96 20 08
89 Charny 03 86 63 09 13
58 Chateauneuf Val de Bargis 03 86 59 31 26
et ses agents :
OUANNE AGRI 89 Ouanne 03 86 47 65 87
AGRITECH 18 St. Germain du Puy 02 48 30 84 11

AGCO Your Agriculture Company
Fendt is a global brand of AGCO. fendt.com

Plus d'information sur fendt.com

// MOISSONNEUSE-BATTEUSE

Les clefs pour maîtriser les coûts à la moisson

La flambée du prix des moissonneuses-batteuses impose de bien raisonner son investissement. Location, achat neuf ou d'occasion, seul ou à plusieurs, via une Cuma ou un prestataire : à chaque système ses atouts et ses contraintes.

Le coût moyen des chantiers de moisson repart à la hausse, sous l'effet de la complexification des assolements et de la hausse du prix des machines et du carburant. Une réalité qui justifie de se poser la question de l'organisation de ce pic de travail : faut-il renouveler l'achat seul, se mettre à plusieurs, opter pour de l'occasion, louer une machine ou faire appel à un prestataire ? Si la capacité d'investissement est déjà saturée, acheter une moissonneuse n'est peut-être pas la meilleure idée. D'autant qu'il faut parfois aussi renouveler un tracteur ou une benne. Mais à l'issue du remboursement des annuités, la machine est amortie et les coûts de battage diminueront nettement. La moissonneuse-batteuse conserve par ailleurs une valeur résiduelle. Cela peut financer en partie son futur remplacement, ou aider à reconstituer une trésorerie, si l'on opte alors pour une location ou une prestation. *« Quelle que soit la formule envisagée, la première chose à faire est de calculer le budget que l'on est à même d'engager chaque année sur ce poste »*, explique Richard Wylleman, conseiller en agroéquipements à la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

La surface à battre au centre de la réflexion

La surface à battre est évidemment un élément-clé de l'équation. Plus la surface à moissonner est faible, moins une acquisition est envisageable. Plus elle est élevée, plus les marges de manœuvre sont grandes. *« Pour battre 150 hectares, acheter une moissonneuse neuve n'est pas raisonnable. Pour 500 hectares, l'équation est différente »*, résume Damien Le Helloco, conseiller d'entreprise au Cerfrance Seine-Normandie. Pour déterminer cette enveloppe, on peut regarder l'historique de son compte de résultat, les moyennes de groupes comparables, ou les moyennes départementales. La moyenne du coût constaté au fil des ans sur l'exploitation peut avoir ses limites : le coût de moisson d'un agriculteur travaillant seul, mais qui se fait aider par un retraité âgé et possède une machine de 15 ans sera très bas, mais cette organisation est-elle durable ? De même, il est recommandé d'éviter les propositions de battage à prix cassés, qui déstabilisent le marché. Si l'on prend l'exemple de la région Grand Est, le prix moyen du battage avoisine les 76 euros/ha, avec des écarts de 53 à 93 euros/ha. Pour une exploitation disposant d'une surface à battre de 130 hectares, le coût annuel moyen devrait donc approcher les 9 900 euros par an. Si l'enveloppe consacrée est très supérieure, cela peut susciter des questions sur les raisons (justifiées ou non) de cet écart.

Choisir la puissance en fonction du débit nécessaire

La puissance de la machine est-elle adaptée à la surface à battre ? Pour s'en faire une première idée, on peut s'appuyer sur le ratio puissance sur surface. *« En zone à fort potentiel, le chiffre de 1,0 ch/hectare pour une machine conventionnelle est un bon repère »*, indique Richard Wylleman. Pour une moissonneuse d'occasion, on peut compter 1,5 ch/ha. Il faut toutefois tenir compte du nombre de jours disponibles pour moissonner, qui est influencé par la pluviométrie. *« Dans l'Yonne, nous disposons en moyenne de 17 jours par an. Or, nous observons que la moisson dure plutôt 11 jours. »* En Normandie, le nombre de jours disponibles tombe à 13 environ, ce qui influence les prix du battage, plus proches de 110 euros/ha. Multiplier le nombre de jours disponibles par le nombre d'heures travaillées quotidiennement durant la moisson permettra d'estimer le débit de chantier à atteindre. Lorsque l'on a 17 jours praticables, pour une durée de travail de 8 heures par jour, le temps disponible sera de 136 heures. Pour 350 hectares, le débit de chantier sera de 2,6 hectares à l'heure. Pour 500 hectares, le débit passera à 3,7 hectares à l'heure.

Prendre en compte tous les coûts associés

Attention à faire les comparaisons toutes choses égales par ailleurs : les charges de main-d'œuvre, de carburant, les assurances et l'entretien ne doivent pas être oubliés. Assurer une moissonneuse-batteuse coûte autour de 1 000 euros par an et les frais d'entretien d'un tel engin sont élevés, autour de 16 euros/ha. Sur une machine neuve renouvelée tous les sept ans, les frais resteront contenus vu les garanties. Sur une machine d'occasion, on doit en revanche s'attendre à des surprises, avec des pièces parfois chères et nécessitant un long délai pour la livraison. Une immobilisation de la machine plusieurs jours en pleine moisson peut coûter cher en réparation et en dépréciation de la récolte.

« Le coût de la moisson devient vite un élément important du coût de mécanisation total d'une exploitation, rappelle Sylvain Deseau, conseiller agroéquipement à la Chambre d'agriculture du Loiret. *Le battage est l'un des postes de mécanisation qu'il faut absolument comprimer si l'on souhaite rester compétitif, lorsque le cours des céréales est au plus bas. » « L'idéal, si le choix se porte sur un achat, serait d'avoir la possibilité de faire des prestations alentour »*, note Damien Le Helloco. Mais ce n'est ni la largeur, ni la puissance de la machine qui fait sa rentabilité. Les coupes extra-larges ne sont pas les plus agiles dans les parcellaires morcelés ou en pente. L'équation évolue aussi avec l'âge : si l'envie d'acheter une machine neuve est hors de portée en début de carrière, cela peut être possible quelques années avant la retraite, notamment grâce à l'exonération de plus-values accordée à l'occasion d'une cession totale d'exploitation, dont le montant compensera souvent l'effort d'investissement. Dans tous les cas, il faut comparer les tarifs de prestation, de location et d'achat. Bref, il est temps de demander des devis !

Charles Baudart



M. Portier

Le ratio puissance sur surface est un bon indicateur pour savoir si la machine est adaptée à la surface à battre.

Quand l'organisation peut primer sur les coûts

L'achat individuel est probablement la solution idéale pour travailler à son rythme, faucher à la bonne maturité, des parcelles propres aux parcelles sales. Certains sont prêts à supporter des coûts de moisson élevés pour cette tranquillité. D'autres non. L'achat réalisé à plusieurs permet, en partageant l'investissement, d'investir dans du matériel puissant, large et performant. Pour éviter les soucis, il est utile de s'accorder sur des règles de fonctionnement avant de s'engager, qui préciseront par exemple dans quel ordre les parcelles seront fauchées, en s'appuyant sur le critère de maturité, la taille des parcelles ou leur salissement.

Ces précautions peuvent être utiles en cas d'été pluvieux, à même de dégrader la qualité de la récolte. Il est également judicieux de prévoir qui conduit, nettoie, alimente en carburant et entretient la machine pendant la moisson : est-ce chacun son tour, ou confiera-t-on une tâche fixe à chacun ? Le recours à une ETA ou à une Cuma a l'avantage de la simplicité : le pic de travail de l'été est confié à un tiers. Cela peut permettre de souffler et de se concentrer sur d'autres tâches. Certains entrepreneurs proposent même bennes et tracteurs dans leurs formules. Mais attention à bien surveiller la qualité du battage : à vouloir travailler trop vite, il arrive qu'on perde du grain…

Autre inconvénient : il faut parfois attendre quelques jours avant que le prestataire soit disponible. Si un voisin propose ses services, attendez-vous à signer un contrat d'engagement, qui vous liera trois ans. À noter : pour limiter le salissement, on peut y insérer une clause prévoyant un soufflage minutieux de la coupe et de la machine à l'arrivée. Quant à la location de matériel, elle présente l'énorme avantage d'avoir un matériel neuf, fiable, que l'on conduit selon ses priorités et que l'on rend au bout d'un, deux ou trois ans. Mais cette option est réservée aux agriculteurs très soigneux : les surcoûts liés à l'entretien peuvent vite coûter très cher en fin de contrat. Dans les faits, ce sont surtout les grosses structures utilisant de très grosses machines qui recourent à cette formule.



L. Vimond

Avant d'investir en copropriété, il est utile de s'accorder sur des règles de fonctionnement en précisant par exemple dans quel ordre les parcelles seront fauchées.

// MOISSONNEUSE-BATTEUSE

Sélection de nouveautés en moissonneuses-batteuses

Claas Nouvelle cabine et versions Montana pour la Lexion

Le constructeur allemand Claas a mis à jour son offre de moissonneuses-batteuses Lexion pour la saison 2023. Comme attendu, ces machines héritent de la nouvelle cabine inaugurée sur les Trion. Offrant davantage d'espace pour les pieds et la tête, le poste de conduite plus large de quelques centimètres profite d'un nouveau pare-brise équipé d'un essuie-glace tournant sur 360 degrés, de montants plus fins et, en option, de repose-pieds, d'un siège en cuir pivotant sur 30 degrés, d'un pack led, d'une glacière de 30 l sous le siège passager… Également optionnel, le Dynamic Steering réduit de 40 % le nombre de tours de volants de butée à butée.

Concernant la cinématique, Les Lexion 7000 et 8000 sont désormais dotées d'un tire-paille segmenté. Grâce à cette nouvelle architecture et aux tôles d'alimentation disposées latéralement et au centre, la matière est mieux répartie sur les deux rotors. Toutes les Lexion 2023 disposent d'un redémarrage lent à la suite d'une inversion du sens de rotation des organes de battage. Cela évite tout pic de charge, lorsque la machine absorbe le paquet.

Par ailleurs, de nouveaux modèles font leur apparition au catalogue. Fort de leur succès outre-Atlantique, les Lexion 8600 et 8600 Terra Trac débarquent en Europe. Elles reprennent les mêmes caractéristiques que les 8700 et 8700 Terra Trac, exception faite de la motorisation Man D26 12,4 l développant 549 ch, comme la Lexion 7700. Pour la prochaine saison, la Lexion 8700 gagne 41 ch pour atteindre 626 ch, tandis que la Lexion 8800 hérite du bloc Man D42 de 16,2 l de sa grande sœur, affichant désormais 700 ch (+ 47 ch).

En outre, les Lexion renouent avec la transmission intégrale Montana et son châssis autonivelant (18° en dévers et 6° en piquage), les modèles 5500 et 7700 étant désormais disponibles dans cette déclinaison.

Côté électronique, le Cemos Dialog s'appuie sur un nouveau système de mesure des pertes, afin de gagner en précision dans les calibrages. Enfin, le Cemos Connect apparaît sur les Lexion et Trion et permet de transférer par télématique les paramètres de réglages d'une machine à une autre.



L. Vimond

Claas Ergonomie et automatismes sur les coupes

Claas réactualise son offre de barres de coupe pour ses moissonneuses-batteuses Lexion et Trion. Toutes les plateformes Vario peuvent désormais recevoir le nouvel automatisme de réglage des paramètres de coupe Cemos Auto Header. Ce dernier s'appuie sur le capteur de guidage optique en sommet de toit Field Scanner pour estimer la hauteur de récolte et ajuster la hauteur du rabatteur. La profondeur du tablier et la position horizontale du rabatteur sont quant à elles définies par les informations délivrées par le capteur de volume de récolte du convoyeur. Il s'ensuit une alimentation optimisée de la machine, des contraintes réduites sur les organes de battage, une qualité de battage améliorée et un niveau sonore réduit. Ajoutons que pour une mesure optimale, le Field Scanner est pourvu d'un système d'autonettoyage.

Par ailleurs, les coupes Vario 500 à 930 peuvent désormais profiter des évolutions apportées cette saison sur les plus gros modèles. Cela concerne la nouvelle scie à colza, 33 % plus légère, dotée d'un entraînement mécanique robuste avec limiteur de couple intégré et d'une puissance de coupe accrue de 50 %. Le système de montage et les coupleurs hydrauliques rapides permettent leur installation aisément et sans outil. De même, un nouveau système de blocage facilite la mise en place des diviseurs.

Le rabatteur adopte désormais un entraînement par boîtier en lieu et place de la chaîne. Un capteur mesure en continu la pression hydraulique dans le système d'entraînement du rabatteur, relevant automatiquement ce dernier en cas de pression trop élevée ou l'abaissant lorsque la pression est trop faible. Le niveau du couple d'entraînement pour le déclenchement de la régulation et sa réactivité sont réglables séparément sur le terminal Cebis.

Du côté des coupes flexibles, les MaxFlex héritent du mode Auto Flex inauguré sur Convio Flex. Offrant une course de 180 mm, ce système assure un guidage en hauteur du lamier pour récolter les cultures basses (pois, soja…). S'il dispose de palpeurs CAC, il rigidifie le lamier automatiquement lorsque l'on relève la coupe. Les Max Flex héritent également du nouvel entraînement des rabatteurs proposés sur les Vario.

Enfin, pour la saison 2023, tous les outils frontaux bénéficieront de la reconnaissance automatique, adaptant alors tous les réglages propres à l'outil, notamment sa largeur de travail.



Claas



Claas Un broyeur sous le cueilleur à maïs des moiss'-batt'

Pour la saison 2023, Claas propose le nouveau Corio 875 FC Stubble Cracker, un cueilleur à maïs 8 rangs doté d'un broyeur indépendant. Ce dernier se compose de rotors à deux fléaux renforcés assemblés par paire et reliés au cueilleur par un système d'attelage trois points, offrant une grande amplitude pour un bon suivi du sol. Ce suivi est également assuré par les patins sous l'axe de chaque rotor. L'entraînement au régime de 1 200 tr/min est mécanique, couplé à un limiteur de couple à cliquet et doté d'une surveillance de régime. Deux vérins hydrauliques relèvent les paires de rotors en cas de bourrage imminent ou lorsqu'on enclenche la marche arrière ou le relevage du cueilleur. Claas annonce un besoin de puissance de 34 ch pour les huit rangs et une surconsommation de GNR de 2 l/ha, tout en réduisant la consommation de 30 %, par rapport à un broyage réalisé séparément après la moisson. Le broyeur Stubble Cracker affiche un surpoids de 400 kg et n'affecte que très peu la visibilité.



Claas

Fendt Les moissonneuses-batteuses Corus en entrée de gamme

Les trois moissonneuses-batteuses de la gamme Corus 500 remplacent les Fendt 5185 E et 5225 E. Ces machines à cinq secoueurs accueillent en option le fameux séparateur rotatif MCS (Multi Crop Separator) largement éprouvé sur les moissonneuses-batteuses Laverda. La Corus 518 loge un moteur 4 cylindres Agco Power de 4,9 l délivrant 185 ch. Les modèles 522 et 526, développant 225 et 260 ch, profitent du moteur Agco Power 6 cylindres de 7,4 l. Ces moissonneuses-batteuses reçoivent une plateforme de coupe d'une largeur maximale de 7,60 m. Les Corus 518 et 522 sont dotées d'une trémie de 5 200 l associée à une vis de vidange débitant 72 l/s. Les Corus 522 et Corus 522 MCS sont toutefois disponibles en option avec la trémie de 6 500 l (débit de vis de vidange de 85 l/s) équipant de série les Corus 526 et 526 MCS.



D. Laisney

Massey Ferguson Les moissonneuses-batteuses MF Activa jusqu'à 260 chevaux

L'offre en moissonneuses-batteuses d'entrée de gamme de Massey Ferguson profite d'une sérieuse mise à jour avec le renouvellement des machines à cinq secoueurs MF Activa. La nouvelle MF Activa 7344 de 260 ch chapeaute désormais la gamme, motorisée comme la 7343 par un 6 cylindres 7,4 l Agco Power, tandis que la plus petite 7342 se contente d'un 4 cylindres 4,9 l. Ces machines conservent leur batteur de 600 mm de diamètre associé en option au séparateur rotatif MCS. Particularité de ce dernier, son contre-séparateur peut être totalement escamoté au-dessus du rotor pour les cultures fragiles ou pour préserver au maximum la paille. Une nouvelle table de préparation modulaire fait son apparition. Équipée de sections amovibles en plastique, elle améliore la polyvalence et facilite le nettoyage. Les deux plus gros modèles peuvent accéder à la coupe à tapis Powerflow (5,50 à 6,20 m) optimisant l'alimentation de la machine. La transmission hydrostatique à trois rapports profite d'une nouvelle pompe à gestion électronique, la rendant plus précise et réactive.

En cabine, le chauffeur bénéficie d'un accoudoir solidaire du siège, qui accueille un levier multifonction offrant un pilotage plus précis de la transmission et de nombreuses commandes, dont le réglage électrique des grilles en option. Tous les modèles disposent de série du terminal Agritronic Plus. Le contrôle des retours d'ôtons, le compartiment réfrigéré et la caméra arrière figurent au catalogue des options.

Modèle : MF Activa 7342, 7343, 7344
Puissance : 185, 226, 260 ch
Trémie : 5 200, 5 200 (6 500 en option), 6 500 l
Largeur de coupe : 4,80 à 6 m ; 4,80 à 7,60 m ; 4,80 à 7,60 m



Massey Ferguson

John Deere Le capteur NIR HarvestLab 3000 valorisé sur les moissonneuses-batteuses

Après avoir fait ses preuves sur les ensileuses et les tonnes à lisier, le capteur proche infrarouge HarvestLab 3000 de John Deere peut désormais s'adapter sur les moissonneuses-batteuses des séries S et T (à partir de 2016). Baptisée Grain Sensing, cette nouvelle solution d'analyse, installée sur l'élévateur à grains, mesure la teneur en protéines du blé, de l'orge et du colza. Elle renseigne également sur la teneur en amidon de l'orge et celle en huile du colza. Ce dispositif fonctionne en association avec un récepteur GPS StarFire et le système de télématique JDLink. L'agriculteur peut ainsi cartographier les teneurs de chaque parcelle, lui donnant plus de précision dans la gestion du stockage de sa récolte, dans les comparaisons entre variétés et dans le pilotage de sa fertilisation. Le Grain Sensing sera disponible au printemps 2023.



John Deere

MACHINISME

Massey Ferguson Un joystick à la place du volant sur les moissonneuses-batteuses Ideal

Massey Ferguson généralise la conduite sans volant sur toute la gamme de moissonneuses-batteuses Ideal. Baptisé IdealDrive, ce système de conduite au joystick sur l'accoudoir gauche figure au catalogue des options. L'absence de colonne de direction offre une visibilité hors pair sur la coupe : l'opérateur n'a plus à se pencher au-dessus du volant. Le joystick garantit un contrôle précis avec une résistance variable, proportionnelle à la vitesse d'avancement et à l'angle de braquage. À mesure que la vitesse augmente, l'angle de braquage se réduit. Dès que l'opérateur relâche le joystick, il se replace en position centrale et les roues arrière reviennent en position droite. Le joystick ne se limite pas au contrôle de la direction, puisqu'il intègre les commandes de clignotants, de guidage et de klaxon.
Par ailleurs, les Ideal accèdent à une isolation phonique renforcée, à de nouveaux rangements derrière le siège du conducteur, à une glacière plus performante et à de nouveaux supports pour le terminal ou l'iPad.



Massey Ferguson

Olimac Le cueilleur à tournesol DragoGold broie au ras du sol

Avec le cueilleur DragoGold d'Olimac, il est possible de couper sous les capitules et de broyer les tiges de tournesol au plus ras. Cette particularité technique est permise par l'utilisation d'un broyeur entraîné hydrauliquement, affichant 1,5 m de course entre les pointes du cueilleur et le sol. Elle présente l'avantage d'éviter de charger la moissonneuse-batteuse avec des tiges qui encombrent les systèmes de battage et de séparation. Elle a aussi l'intérêt, en présence de grands tournesols, de ne pas laisser de longues tiges qui détériorent le dessous de la moissonneuse-batteuse et des tracteurs intervenants dans la parcelle. Cette tête de récolte embarque une centrale hydraulique pour l'entraînement des broyeurs. Elle n'est pas équipée de rouleaux épanouilleurs comme les cueilleurs à maïs, mais elle dispose de chaînes ramasseuses dotées de plots en caoutchouc. La coupe de la tige de tournesol est réalisée par deux disques à rotation inversée au niveau de chaque rang.
Nombre de rangs : 6 à 16 ou 18 à 24
Interligne : 50 à 100 ou 50 cm



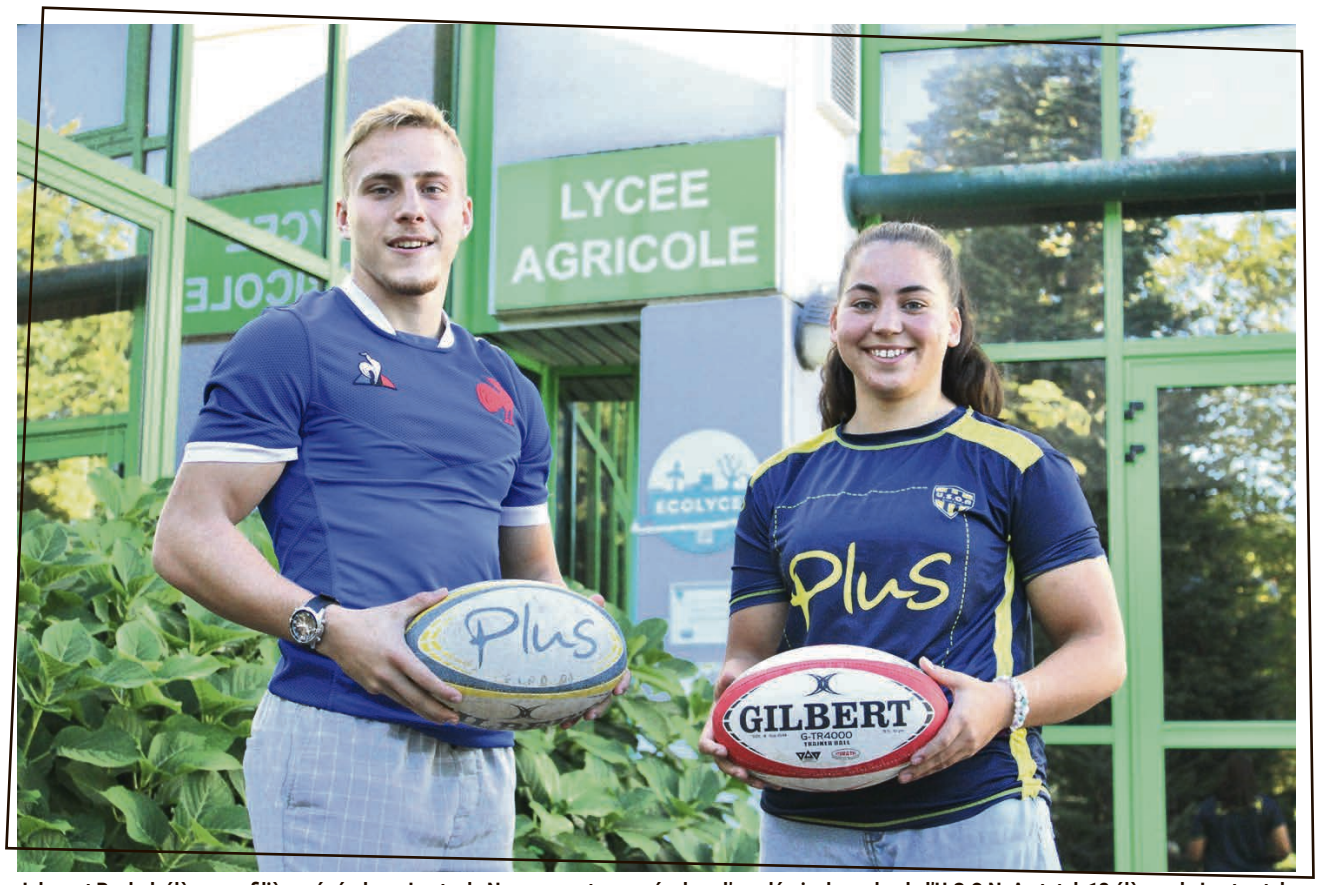
Olimac



// PERFORMANCE SPORTIVE

58 Allez plus haut

Le Lycée agricole de Nevers Challuy est en partenariat depuis une vingtaine d'années avec le Club de rugby de l'U.S.O.N. ; retour sur cette alliance et les futures avancées.



Johan et Rachel, élèves en filière générale au Legta de Nevers, sont engagés dans l'académie de rugby de l'U.S.O.N. Au total, 13 élèves du Legta et du LPA sur les 25 membres font partie de cette académie.

Rachel Bénard

Originaire de Saône-et-Loire, Rachel est tombée dans le rugby depuis toute petite. *« J'ai commencé car mon frère en faisait »* se souvient-elle. Passionnée, elle définit le rugby comme un médium de libération : *« on peut être soi-même sans crainte du regard des autres »*. Pour la suite, si elle rêve de faire partie de l'équipe de France féminine, elle garde tout de même dans un coin de sa tête de devenir entraîneuse en préparation sportive.

Johan Wasserman

Né en Afrique du Sud, Johan est arrivé dans la Nièvre lorsqu'il avait deux ans. La passion du rugby, il la tient de son père, ancien joueur de haut niveau dans son pays d'origine. Pour Johan le rugby c'est *« quelque chose de libérateur qui permet d'exprimer toutes les émotions que l'on peut avoir en soi »*. Son rêve est simple : devenir joueur du XV de France. Doué, Johan a été repéré puisqu'il a eu l'opportunité d'aller jouer pour l'équipe de France des moins de 18 ans, en tournée cet été, sur sa terre natale !



Rachel durant l'entraînement des joueurs et joueuses de l'académie.

Cela fait environ 20 ans que le lycée agricole de Nevers-Challuy et l'U.S.O.N. ont développé un partenariat afin de proposer un parcours scolaire adapté aux jeunes souhaitant se diriger vers le rugby de haut niveau. Depuis 2 ans, cette volonté s'est encore plus ancrée avec la création de l'académie de performance des jeunes de 15 à 18 ans vers le plus haut niveau national. Si l'heure est au constat, les deux partenaires ne comptent pas en rester là.

Des valeurs communes

Au départ, si l'alliance des deux n'était pas forcément une évidence, le mariage a vite convaincu. *« Que ce soit dans le lycée agricole ou dans le rugby, la valeur du travail, et la fierté de récolter les fruits de son labeur sont identiques »*, souligne Jean-Marie Baillard, proviseur du lycée. *« De plus, il y a une reconnaissance de l'investissement fourni dans les deux univers et une conscience que cela implique des sacrifices. Parmi les autres similitudes, on peut aussi noter le dépassement de soi ou encore l'entraide… qui sont d'ailleurs les moteurs principaux de ces deux domaines »*.

Main dans la main

Outre ces valeurs communes, d'autres points de convergences existent comme le détaille Patrice Koechlin, professeur d'EPS au lycée, directeur du centre de formation de l'U.S.O.N. et initiateur du projet de partenariat entre les deux établissements. *« Le lycée agricole offre une infrastructure adaptée avec des installations sportives très intéressantes. L'internat est aussi un excellent point car la plupart de nos élèves viennent de loin. De plus, toute l'équipe éducative a travaillé main dans la main avec le club pour adapter les heures de cours en fonction des entraînements ou encore avec des cours de soutien dispensés au club le mercredi après-midi »*.

En effet, il faut bien garder à l'esprit que si les jeunes faisant partie du protocole de l'U.S.O.N. ratent des cours, ils les rattrapent à un moment donné. *« Nous ne pouvons pas mettre leurs études entre parenthèses pour l'amour du sport. Il est indispensable qu'ils puissent obtenir leurs diplômes à la fin de leur cursus et nous mettons toutes les chances de leurs côtés pour que cela soit possible »* pointe Patrice Koechlin. Mais, cette organisation n'est pas synonyme de facilité ni de passe-droits pour les jeunes…

Sacrifices

« Cela n'est pas toujours facile de faire les devoirs ou de récupérer les cours après les entraînements, notamment à cause de la fatigue » détaille Rachel Bénard, 17 ans, élève du dispositif en question. De son côté, Johan Wasserman, 17 ans, également élève au Legta de Nevers et joueur au Club du l'U.S.O.N., ajoute : *« nous devons faire de gros sacrifices pour nous donner les moyens d'atteindre notre but qui est le haut niveau. C'est un peu dur parfois de ne pas aller à certaines soirées ou de ne pas rentrer chez nous le week-end car nous avons match… Mais cela fait partie du jeu. Si nous sommes passionnés par le rugby, il est aussi indispensable de réussir nos études afin d'obtenir un certain statut intellectuel. Je ne veux pas que le public se dise que nous n'avons rien dans le crâne. Il faut être bon partout ! »*.

Pour la suite

Viser l'excellence est donc le maître mot du partenariat entre le lycée agricole de Challuy et l'U.S.O.N. Ce qui a d'ailleurs été récompensé avec le label Génération 2024. Ce dernier, délivré par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, *« vise à développer les passerelles entre le monde scolaire et le mouvement sportif pour encourager la pratique physique et sportive des jeunes. Être labéllisé Génération 2024, c'est s'engager à mettre plus de sport dans le quotidien des jeunes et permettre au plus grand nombre de vivre l'aventure olympique et paralympique dès maintenant »*[1]. Mais, afin d'aller encore plus loin, Patrice Koechlin a de la suite dans les idées. *« Nous avons déposé un dossier pour obtenir une labellisation de la Fédération Française de Rugby afin que l'académie soit reconnue par la fédération. Notre second projet est de travailler sur d'autres sections d'excellences sportives avec les sports proposés sur le bassin comme le canoë, le basket ou encore le golf - toujours en partenariat avec le Legta de Challuy. Il y a un gros potentiel à ce niveau-là sur notre territoire, qui peut lui permettre d'avoir encore un peu plus de rayonnement auprès des jeunes. Nous espérons que cela verra le jour d'ici un à deux ans »*. Même si l'essai n'est pas encore marqué, le jeu continue pour atteindre l'excellence ultime.

Chloé Monget

(1) Source : generation.paris2024.org



Serge Barthelemy

Johan Wasserman en plein match.

Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

// MÉTIERS

58 Communiquer, un point c'est tout

Comme indiqué dans nos précédentes éditions, voici la suite de la série consacrée aux métiers du domaine agricole qui sortent un peu de l'ordinaire.

Pour faire suite au portrait d'Alexis Riffier (n° 1701) et de Thierry Lefiot (n° 1703) c'est au tour d'Aline Bonnard, 37 ans, chargée de communication dans la même entreprise qui parle de son métier. Peu envisagé dans le milieu de la communication le monde agricole offre pourtant un univers unique pour travailler.

Parcours

« J'ai toujours été attirée par les affiches, comment les publicités étaient faites, en somme l'envers du décor des réclames. C'est avec cette appétence que je me suis dirigée vers cet univers dès la seconde, au lycée Alain Colas, à Nevers, pour poursuivre mon cursus au sein de l'École Supérieure d'Arts Appliqués de Bourgogne, toujours à Nevers. Une fois mes études terminées, j'ai créée mon agence de communication à Saint-Sauveur-en-Puisaye (89), mais cela ne s'est pas passé comme prévu, puisque j'ai dû l'arrêter une dizaine d'années après ».

Regret et rebond

De cette fermeture, Aline souligne: *« c'est un regret, car on pense avoir raté ce pour quoi on était fait. Il fallait que je trouve absolument autre chose ; ce qui évite de trop penser à son échec. J'ai donc commencé à envoyer des CV, et ai été recontactée par Ponge trois semaines après l'arrêt mon entreprise ».*

Toujours en mouvance

« La communication, en règle générale, permet d'utiliser une grande variété de supports, que ce soit les impressions – dites « print » – ou le digital (site web, réseaux sociaux, etc.). Mais cela n'est pas tout ! Puisque les outils sont eux aussi très diversifiés ! Ponge me permet aujourd'hui de m'essayer à tout cela. En résumé, je m'occupe de toute la mise en page de la documentation tarifaire, de toute la création et mise en ligne du contenu de notre site internet, des relations presses ou encore de la programmation des foires et salon. Je fais également de la prise de photo et du montage vidéo… une diversité que j'apprécie ! ».

À la pointe

« Afin de mener à bien mes missions, mon matériel bureautique, mes logiciels et mes outils de travail sont régulièrement changés, ce qui permet de rester à la pointe. Si nous avions déjà un drone depuis deux ou trois ans, pour prendre des prises de vues afin de communiquer sur nos produits, l'entreprise Ponge a fait l'acquisition il y a quelques semaines d'un nouveau modèle plus perfectionné (le DJI Mavic 3). J'ai d'ailleurs demandé à faire une formation afin d'exploiter au mieux cet outil. Le fait que l'on me donne les moyens de mettre en œuvre mes idées pour la communication me permet de m'épanouir dans mon travail ».

Travail et famille

Elle conclut: *« Pour une entreprise existante depuis la fin du XIX^e^ siècle, je trouve qu'ils savent suivre les évolutions du monde sans avoir peur de faire des investissements (matériel, humain, etc.) pour y arriver. Et ce, tout en restant dans un cocon familial… En effet, il y a une relation de confiance avec la direction. On peut demander ce dont on a besoin pour travailler et cela est très rarement refusé, ce qui donne une certaine envie de s'investir pour la réussite de la firme. Pour terminer, pour moi qui suis fille, sœur et femme d'agriculteur, je peux enfin allier deux univers qui me sont chers (l'agriculture et la communication), le tout dans un environnement de travail innovant et bienveillant ».*

Chloé Monget



Aline Bonnard, chargée de communication peut allier deux univers qui lui tiennent à cœur: la communication et l'agriculture.

// SÉRIE POST-BAC

58 Sceller des compétences

Après Marie Jules, Benoit Buchli ou encore Maëlys Diot, les élèves diplômés du Legta du Morvan expliquent leurs choix d'orientation.



Dylan Masson et Olivier Larue.

Pour continuer notre série post-Bac, c'est au tour de Dylan Masson de détailler son parcours et ses motivations, accompagné par Olivier Larue, l'un de ses employeurs.

« Mes parents ne sont pas exploitants agricoles, mais j'ai toujours été attiré par ce milieu d'où mon entrée au Legta en CGEA », explique Dylan Masson, 19 ans. *« De plus, le lycée était proche de chez moi, ce qui était parfait au quotidien. J'ai choisi d'arrêter mes études après le Bac, car je ne suis pas très scolaire et je voulais commencer à travailler. J'espère continuer à apprendre, mais en situation réelle ; pour moi cela a plus de sens. À terme, je ne souhaite pas m'installer, car je trouve cela très compliqué à supporter ».* Embauché depuis juillet au Gaec 2 pain (Achun), il a intégré la structure en CDD de trois mois qui se transformera en CDI si tout va bien (contrat Tesa simplifié – voir https://www.msa.fr/lfp/embauche/tesa). Olivier Larue, un des associés du Gaec (les deux autres étant Guillaume, son frère, et Sylvie, sa mère), précise: *« nous travaillons main dans la main avec le Legta durant toute l'année, en accueillant des classes. De ce fait, il nous paraissait logique de nous manifester auprès d'eux pour leur faire part de notre volonté de trouver un nouveau salarié. En effet, notre employé actuel, avec nous depuis 5 ans (en travaillant 3 jours par semaine), va s'installer sur l'exploitation familiale à la fin de l'année et nous devions le remplacer. Grâce à l'arrivée de Dylan avant la date de départ de Jean-Baptiste, un tuilage entre les deux peut se faire, afin que Dylan ne soit pas complètement perdu le moment venu. L'avantage d'avoir un jeune comme Dylan est que nous pouvons le former à notre manière de travailler, certes cela demande du temps, mais notre but est de le rendre complètement autonome et de le garder le plus longtemps possible. Pour nous, il est nécessaire qu'il monte en compétences afin d'obtenir une revalorisation de son salaire d'ici 5 ans. En amont, nous avons aussi insisté – avec ses professeurs et son maître de stage – pour qu'il obtienne son bac, surtout pour lui et un peu pour nous aussi. En effet, ce diplôme scelle officiellement un certain niveau de compétences, même si nous constatons qu'il a une bonne base de connaissances et de bons réflexes dans le domaine agricole bien qu'il ne soit pas issu de ce milieu. En fonction de ses besoins – et toujours dans l'optique qu'il s'épanouisse dans le Gaec – nous sommes prêts à financer des formations qui pourraient lui plaire dans le cadre de son travail. Enfin, depuis quelques années, les profils recherchés par la profession ont évolué avec le métier. Si autrefois nous recherchions de la force physique, aujourd'hui ce sont les qualités d'adaptation et d'intégration des informations qui priment afin de se servir des nouveaux outils – GPS embarqué, etc. Notre monde change, certes, mais miser sur la jeunesse est un investissement indispensable pour poursuivre notre activité correctement ».*

Chloé Monget



// RESTAURATION COLLECTIVE

Une plateforme pour réussir la transition alimentaire

Pour inciter le secteur de la restauration collective à améliorer ses sources d'approvisionnement, le gouvernement vient de lancer une plateforme numérique.

La loi Égalim, promulguée en 2018 et renforcée en 2021 par la loi Climat et Résilience, prévoit des mesures ambitieuses pour améliorer la qualité des repas servis par la restauration collective, avec, notamment, l'objectif d'un taux d'approvisionnement de 50 % de produits durables et de qualité, dont 20 % issus de l'agriculture biologique. Afin d'accompagner les gestionnaires d'établissements de restauration collective dans cette transition alimentaire, une plateforme numérique a été créée par le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire. Il s'agit de ma-cantine.agriculture.gouv.fr Développée avec l'appui de la Direction interministérielle du numérique (Dum), elle offre une boîte à outils complète aux gestionnaires d'établissements, chefs de cuisine, directeurs de restauration et acheteurs. Elle propose en particulier :

- un accompagnement pour la mise en œuvre des obligations des lois Égalim, Antigaspillage pour une économie circulaire, et Climat et Résilience,
- des outils pratiques de pilotage et de gestion (autodiagnostic, suivi des achats alimentaires, calculette de score Égalim, etc.),
- des supports de communication et d'information pour valoriser auprès des usagers l'engagement et les initiatives prises,
- un accès aux guides et documents produits par le Conseil national de la restauration collective (CNRC),
- un outil de déclaration annuelle de la valeur des aliments achetés permettant à l'État de réaliser un suivi des objectifs de la loi.



Réussir SA

Pour que la transition alimentaire de la restauration collective, qui passe notamment par plus d'approvisionnements en produits locaux, réussisse, les gestionnaires ont besoin d'outils. La nouvelle plateforme gouvernementale leur apporte.

Tous les gestionnaires d'établissement de restauration collective sont invités à s'inscrire sur la plateforme. De plus, ouverte au grand public, elle constitue un vecteur pour informer les consommateurs des actions mises en œuvre par chaque restaurant collectif en matière d'approvisionnement en produits durables et de qualité, de lutte contre le gaspillage alimentaire, de diversification des sources de protéines ou encore de substitution au plastique.

D'après communiqué

Pour s'inscrire : https://ma-cantine.agriculture.gouv.fr/accueil

// BIODIVERSITÉ

Un jardin mobile pour les enfants des écoles

Le 20 octobre à Beaune était lancé le jardin mobile de l'Union des entreprises du paysage de Bourgogne Franche-Comté. L'occasion de sensibiliser les plus jeunes à l'importance des espaces verts, mais aussi de susciter des vocations pour un secteur qui peine à recruter.



Avec cet outil pédagogique, l'Unep BFC veut sensibiliser les enfants à l'importance des espaces verts mais aussi créer des vocations pour un secteur dont 67 % des entreprises avouent avoir du mal à recruter.

Les écoliers de l'école des Blanches-Fleurs à Beaune ont de la chance : ils ont été les premiers à découvrir, le 20 octobre, le jardin mobile conçu par l'Union des entreprises du paysage de Bourgogne Franche-Comté (Unep-BFC). Ce jardin mobile résulte d'une idée de Cédric Morel, président de l'Union nationale des paysagistes de BFC et gérant de Verdalis dans le Doubs. Le jardin a été réalisé par Sébastien Marilly, trésorier de l'Unep BFC et dirigeant de Lantana Paysage à Beaune. Il se présente comme une exposition interactive et pédagogique et a été élaboré en juillet grâce à l'imagination des élèves de 1re année de BTSA Aménagements paysagers du CFA de Quetigny. Il tournera en BFC dès 2023 pour s'inviter dans les écoles afin de réaliser des ateliers autour des thématiques du jardin et de ses bienfaits.



Unep BFC A. Bouhand

C'est à l'école des Blanches-Fleurs de Beaune que le jardin mobile de l'Unep-BFC a fait sa première sortie.

Des postes à pourvoir

L'objectif est double : faire connaître les bienfaits des espaces verts sur la ville et les métiers du paysage pour susciter des vocations chez les jeunes : les entreprises de l'Unep BFC ont actuellement 455 postes à pourvoir et 67 % des entreprises du secteur souhaitent embaucher mais ont des difficultés de recrutement. Le jardin mobile met en scène les éléments de la ville et des jardins : l'eau, la terre, le béton, la température, le paillage, la végétation : gazon, fleurs, potager, plantes aromatiques, arbre, insectes, et même le brouillard ! Plusieurs modules sont organisés pour faire participer les enfants, dont une remorque de 2 m par 6 m, à hauteur d'enfant. Le jardin mobile peut accueillir jusqu'à 70 enfants par jour et est complété par un dispositif pédagogique dispensé par les enseignants. Il présente plus de 50 végétaux, 9 arbres, 30 arbustes, du gazon naturel.

Berty Robert, avec communiqué

// ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Quand les casses auto assurent un recyclage à plus de 95 %

En moins de vingt ans, certaines casses automobiles sont devenues des entreprises à la pointe du recyclage et du réemploi de pièces et matériaux. Exemple à Livron, dans la Drôme, chez GPA, qui collecte, dépollue et recycle plus de 25 000 véhicules par an.



GPA

***« Sur une voiture qui pèse une tonne, nous arrivons à réinjecter 997 kg dans d'autres filières »*, affirme Geoffrey Pedrajas, responsable du développement commercial chez GPA.**



GPA

À Livron-sur-Drôme, GPA est resté sur le site d'origine fondé par la famille Renaud dans les années 1960. L'entreprise occupe désormais 24 ha sur lesquels 4 ha d'ombrières photovoltaïques ont été mises en service en janvier 2022 (puissance générée : 8 MW qui permettent à GPA de produire plus d'électricité qu'elle n'en consomme). Ces ombrières offrent aussi une protection pour le stock de véhicules.

Et si les casses automobiles faisaient partie des précurseurs dans le domaine de l'économie circulaire appliquée aux produits industriels ? L'idée peut faire bondir les puristes de l'écologie tant l'automobile est montrée du doigt pour son impact sur l'environnement. Pourtant, la réalité est là. La récupération et le recyclage sur les véhicules hors d'usage (VHU) se pratiquent depuis très longtemps grâce aux casses. Certaines sont même à la pointe dans ce domaine, telle l'entreprise GPA, sigle de Géant Pièces Automobiles, à Livron dans la Drôme.

130 000 pièces vendues par an

Les plus anciens se souviennent de cette casse, fondée par Edward et Léone Renaud dans les années 1960. On venait y démonter soi-même les pièces sur des voitures accidentées. Mais cette image appartient au passé. Désormais, à partir de sa plaque d'immatriculation, on peut commander la pièce recherchée par téléphone ou internet et la récupérer au drive ou se la faire expédier partout en France. *« Nous vendons autour de 130 000 pièces par an, 60 % auprès de professionnels, 40 % à des particuliers »*, commente Geoffrey Pedrajas, responsable du développement commercial chez GPA. Toutes proviennent d'une partie des 25 000 voitures collectées chaque année par GPA, qui seront soit revendues en l'état, soit dépolluées et démontées. *« 99 % de ces approvisionnements viennent de contrats avec des compagnies d'assurances. Il s'agit de voitures accidentées mais aussi de sinistres d'inondation, d'incendie, de vol lorsque le véhicule est retrouvé alors que l'assuré a déjà été remboursé »*, énumère Geoffrey Pedrajas. Depuis 2020, l'entreprise a choisi de fermer son magasin et de ne pratiquer que la vente à distance. 35 personnes sont dédiées au commerce au sein d'un *call center* (centre de relation client) ultramoderne. *« Sur notre dernier exercice, nous avons vendu pour 14 M€ de pièces de réemploi. En moyenne, ces pièces valent un quart de leur prix neuf. Nous faisons faire d'importantes économies à nos clients et nous contribuons à sauver des véhicules qui n'auraient pas pu l'être sans pièce d'occasion »*, argumente le responsable.

Démontage à la carte

Derrière ces chiffres, une stratégie commerciale implacable, gérée par des algorithmes propres à l'entreprise. *« Dès qu'un véhicule arrive sur site, on sait à partir du rapport d'expertise s'il sera démonté dans notre usine ou remis en état pour être vendu comme véhicule d'occasion »*, signale Geoffrey Pedrajas.

Les algorithmes vont permettre de déterminer les pièces à récupérer sur chaque véhicule destiné à être démonté. Un démontage à la carte en somme, en fonction de ce qui est récupérable sur le véhicule d'après le rapport d'expertise, mais aussi des pièces que GPA a déjà en stock et de celles que l'entreprise sait vendre. Par exemple, un moteur en état de marche ne sera pas forcément récupéré par GPA si l'entreprise en a déjà suffisamment en stock. *« En 2021, sur 12 519 véhicules démontés, dont le poids moyen était de 1 100 kg, nous avons récupéré en moyenne 134 kg de pièces que nous avons vendues en direct. 316 kg ont constitué des lots pour l'export, pour la rénovation ou pour la matière et enfin 650 kg sont partis au broyage »*, précise l'opérateur responsable du suivi des performances de recyclage et valorisation chez GPA. Le broyage est réalisé sur le site de GPA par le groupe Derichebourg. Celui-ci assure ensuite, dans ses propres usines, le tri post-broyage et réintroduit les déchets (métaux ferreux, non ferreux, verres, plastiques…) dans des cycles de production comme matières premières secondaires. *« Sur une voiture qui pèse une tonne, nous arrivons à réinjecter 997 kg dans d'autres filières »*, affirme Geoffrey Pedrajas. Soit un taux de réutilisation et de valorisation de 99,7 %, là où la loi exige 95 % [1]. Ce qui fait dire au responsable de GPA : *« l'automobile est le bien de consommation le mieux recyclé en France »*.

Sophie Sabot

(1) La directive européenne 2000/53/CE du 18 septembre 2000 fixe les règles de gestion des VHU, à savoir, depuis 2015, un taux minimum de réutilisation et de valorisation de 95 % en masse du VHU, soit moins de 5 % de déchets ultimes.

Le démontage chez GPA

Depuis 2019, GPA dispose d'une usine de 17 000 m² dédiée au démontage, stockage et à l'expédition des pièces d'occasion. Une fois le véhicule sur la ligne de démontage, il fait l'objet d'une dépollution complète. Huit postes se succèdent sur lesquels chaque opérateur dispose, via un écran de commande, d'instructions précises sur les pièces à récupérer. Le véhicule est d'abord mis sous tension pour un contrôle électrique et électronique. Les batteries (revendues par GPA si elles sont en état ou retraitées par un prestataire) et airbags (retraités exclusivement par des sociétés spécialisées) sont ensuite retirés. Puis sont démontés les roues et passages de roues, les pare-chocs.

Le véhicule poursuit son parcours pour un démontage des serrures et neiman qui peuvent être revendus en lot avec clé. Vient ensuite la récupération des ouvrants : blocs portières et hayon arrière qui seront désassemblés si les algorithmes ont identifié un besoin de pièces spécifiques type lève-vitre par exemple. Puis le véhicule est dirigé vers le poste de récupération de l'huile, carburant, liquide de frein, gaz de climatisation… Il est alors placé sur un pont élévateur où les réservoirs sont percés par des opérateurs agréés. Les fluides sont collectés via des canalisations spécifiques et récupérés par des sociétés spécialisées dans leur recyclage, à l'exception de l'essence qui alimente une chaudière importée spécialement des États-Unis pour chauffer l'usine GPA.

Sont ensuite récupérées les petites pièces intérieures : volant, levier de vitesse, ceintures de sécurité, commandes de chauffage, pare-soleil… Enfin, le véhicule est retourné à 90° pour récupérer la ligne d'échappement, désassembler le train arrière, déboulonner le moteur. Avant un ultime contrôle et l'envoi de la carcasse au broyage. À noter, dès son démontage, chaque pièce est identifiée par un QR code et enregistrée dans les stocks. Elle sera photographiée pour le site internet après avoir subi si nécessaire un lavage. GPA projette de développer aussi le démontage de poids lourds voire de véhicules agricoles. Reste à trouver des circuits d'approvisionnement pour le matériel agricole hors d'usage.

Une formation de démonteur automobile

GPA embauche 207 personnes, dont la moitié à la production (de la réception des voitures à l'expédition des pièces). Geoffrey Pedrajas reconnaît qu'il est parfois compliqué de recruter des démonteurs. *« Les gens qualifiés pour ce travail sont des mécaniciens,* indique-t-il. *Or pour quelqu'un qui est formé à réparer des voitures, le démontage est un peu contre-nature. C'est pourquoi, sur nos lignes de production, nous avons essayé de créer les conditions de travail les plus ergonomiques possibles. Depuis l'année dernière nous avons également instauré avec le CFA de Livron un certificat de qualification professionnelle de démonteur automobile accessible en alternance sur une durée de six mois ».*

ÉQUIPEMENT

// SALON

Le Sima fête ses cent ans

Organisé du 6 au 10 novembre à Paris Nord Villepinte, le Sima fête cette année son siècle d'existence et se déroule pour la première fois en automne.



Pour son centenaire, le SIMA se dissocie du Salon de l'Agriculture et propose des espaces consacrés aux innovations, à la technologie et aux futurs talents.

Le premier Salon international du machinisme agricole s'est tenu il y a tout juste un siècle à Paris, au Grand Palais, au sortir de la Grande Guerre. Pour l'édition 2022, le Sima, désormais présenté comme le Salon international des solutions et technologies pour une agriculture performante et durable, fait une infidélité au Salon international de l'agriculture, avec qui il partageait traditionnellement les dates. Il se déroulera maintenant en automne, du 6 au 10 novembre, au parc des expositions de Villepinte. Pour l'édition du centenaire, les organisateurs du salon ont réorganisé tous les halls. Les halls 1 à 4 ne figurent désormais plus comme zones d'exposition. Les exposants prennent désormais place au sein des halls 5A, 5B, 6 et 7.

Le village des nouvelles technologies

Au cœur du hall 6, le Sima Tech sera un espace dédié aux nouvelles technologies et aux solutions innovantes qui répondent aux problématiques actuelles des agriculteurs. Plus de 150 exposants s'y retrouveront. Il se décomposera en plusieurs espaces, notamment le Village start-up (en collaboration avec la Ferme digitale, Agronov et Agri Sud-Ouest innovation), le Village de la robotique agricole by Fira, ainsi qu'un espace de conférences. Soixante-dix start-up seront présentes sur le Village start-up et feront la promotion de leurs solutions numériques innovantes. Le Village de la robotique by Fira sera un lieu de mise en avant des solutions automatisées et d'échanges autour de la robotique en agriculture. Sur l'espace central de conférences, se dérouleront chaque jour des tables rondes et ateliers sur le développement de la robotique agricole, mais aussi sur la rentabilité des exploitations, la réduction de l'impact environnemental, la transition agroécologique, la réduction de la pénibilité ou encore l'amélioration de la sécurité au travail.

Emploi mis à l'honneur

Un second espace de conférences prendra place également dans le hall 5A pour les Sima Talks. Il est dédié aux partenaires du salon, notamment Acta, Chambres d'agriculture, Agridées, Agronov, Digifermes, Entrepreneurs des territoires, Inrae, Sitma, Tech & Bio, The Shifters et Trame. Sur cet espace seront abordés des sujets sur la protection des cultures, la place des femmes dans le milieu agricole ou encore l'installation de stations BioGNV à la ferme pour décarboner l'agriculture… Parmi ces partenaires, Tech & Bio tiendra une place privilégiée au sein d'un espace appelé Rendez-vous Tech & Bio, où divers exposants pourront répondre aux problématiques et aux questionnements liés à l'agriculture biologique. L'emploi sera également mis à l'honneur au sein du hall 5A, afin de répondre à la pénurie de main-d'œuvre dans le machinisme agricole, dans l'espace Sima talent. Regroupant les acteurs de la formation et de l'emploi agricole, cet espace alliera rencontres professionnelles et ateliers pratiques pour mieux appréhender la vie professionnelle des jeunes diplômés. Des *jobs dating* seront organisés pour faciliter la rencontre entre recruteurs et candidats pour différents types de contrats, tels que des emplois, des stages ou des contrats d'apprentissage. Le dimanche 6 novembre auront lieu deux cérémonies de remises des prix. Le palmarès des *Sima Innovation Awards* sera dévoilé parmi les 35 matériels et solutions nominés. Le jury aura alors délibéré sur les dossiers méritant une médaille d'or, d'argent ou de bronze, dans les cinq catégories : sols et cultures, de la récolte au stockage ; élevage, énergies renouvelables, biomasse et biomatériaux ; robotique et électronique embarquée ; services et logiciels. La seconde cérémonie, inédite, est baptisée *Farming Awards*. Elle récompensera les pratiques agricoles les plus innovantes. Quatorze agriculteurs européens ont déjà été sélectionnés.

Ludovic Vimond

// EXOSQUELETTES

L'Exoviti arrive sur le marché

Après des essais concluants, RB3D a débuté la phase de production et de commercialisation de son Exoviti. 250 sont prévus d'ici la fin de l'année.

Le produit est enfin fini. Depuis 2021, RB3D (entreprise basée à Monéteau) fait des essais avec différentes versions de l'exosquelette afin de l'adapter pour la viticulture. « *On en est arrivé à concevoir l'Exoviti d'après tous les retours que l'on a pu avoir* », indique Olivier Baudet, directeur commercial de RB3D.

« *Dès janvier 2022, on a commencé à mettre des prototypes d'Exoviti sur certains domaines viticoles pour qu'ils le testent et nous fassent des retours. On a fait plus de 150 essais chez une cinquantaine de vignerons, dans presque toutes les régions de France, à différents moments de l'année, donc sur divers travaux. Cela nous a permis d'améliorer encore le produit et de confirmer son bien fait et son intérêt pour les viticulteurs, pour éviter de se faire mal au dos* ».

250 déjà en production

L'Exoviti agit à deux niveaux : la sensibilité, sur des gens qui ont mal au dos, soit à cause de la fatigue soit à cause de pathologie ; et la prévention puisque l'appareil apporte une aide qui va être du travail musculaire en moins, ce qui sollicite moins le dos et diminue les risques d'abîmer les disques intervertébraux.

Le produit terminé et concluant, la phase de fabrication et de commercialisation a déjà débuté. « *250 Exovitis sont déjà vendus et sont en cours de production, que l'on espère livrer d'ici la fin de l'année* », assure Olivier Baudet.



Les essais terminés, l'Exoviti est désormais en cours de production et de commercialisation.

La fabrication, elle, est entièrement française et même locale pour une grande partie des pièces. « *L'Exoviti se fabrique avec une base de pièces produites sur place, à partir d'impression 3D* ».

La distribution, elle aussi, est locale. Dans l'Yonne et plus largement en Bourgogne du Nord, c'est Alabeurthe qui en a la charge (l'entreprise s'inscrit dans un réseau de distributeurs sur la chaîne nationale).

Pour s'équiper de l'Exoviti, les vignerons devront compter 1 500 euros hors taxes.

Désormais, RB3D a pour ambition de produire 700 Exovitis en 2023. Et peut-être encore plus les années suivantes en fonction du succès du produit.

Christopher Levé



Photo : RB3D

Certains viticulteurs icaunais, comme Claire Race, à Chablis, ont déjà passé commande.

TABLEAU DE BORD

LES FORMATIONS

CÔTE D'OR

// Booster ses ventes en circuits courts

• 10 et 17 novembre à Breteniere

Contact : Corine GARNIER-PENNING, CA21 03 80 68 66 28 corine.garnierpenning@cote-dor.chambagri.fr

// Sauveteur secouriste au Travail – Formation initiale

• 14 et 15 novembre à Breteniere

Contact : Corine GARNIER-PENNING, CA21 03 80 68 66 28 corine.garnierpenning@cote-dor.chambagri.fr

NIÈVRE

// Transformation végétale à la ferme

• Le 7 novembre

Objectifs de la formation :
Découvrir des procédés de fabrication et retours d'expériences des producteurs de farine, huile et légumes secs. (visio - module optionnel)
Mettre en place les bonnes pratiques d'hygiène, en accord avec la réglementation en vigueur, dans un atelier de transformation et / ou vente de produits agricoles et alimentaires
Comprendre les exigences du Plan de Maîtrise Sanitaire et être capable de l'adapter à sa situation

Renseignements : Julianne Aubertot BIO BOURGOGNE - 06 02 01 22 24.

// L'alimentation des ruminants avec la méthode OBSALIM

• 14 et 21 novembre

La méthode Obsalim est basée sur l'observation des animaux, elle est simple, ludique, elle vous permettra de piloter les rations alimentaires, de maitriser les pathologies et ainsi de faire des économies !

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter le centre de formation au 03 86 93 40 37.

// Plan CARBONE, quel est son intérêt ?

• 14 et 18 novembre 2 après-midi de 4 h

Le plan carbone est un outil qui permet de calculer, et pourquoi pas d'améliorer l'empreinte carbone de votre exploitation. Ce plan peut permettre de répondre aux attentes sociétales et environnementales.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter le centre de formation au 03 86 93 40 37.

// CAP CIRCUIT-COURTS

• 14 et 15 novembre

La seconde session de la formation « Cap Circuits-Courts » est programmée pour les 14 et 15 novembre avec Amaury Fichot (conseiller d'entreprise CA58) et Clémence Guillaumet (Conseillère en diversification CA58) comme intervenants. Les inscriptions sont ouvertes pour les intéressés.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter le centre de formation au 03 86 93 40 37.

// Quelle eau pour les animaux et comment la potabiliser ?

• 15 novembre

L'eau est devenue en quelques années une denrée aux multiples enjeux. Afin de proposer aux éleveurs des solutions pour certaines problématiques, la Chambre d'agriculture de la Nièvre propose une formation sur le sujet avec divers objectifs dont connaître les particularités de l'eau, les critères de qualités de l'eau (réglementation, analyse et interprétation) ou encore découvrir les procédés pour traiter l'eau (via la purification et la dynamisation). Cette journée sera animée par Jérôme Crouzoulon, formateur en santé et nutrition animale.

Renseignements et inscriptions : 03 86 93 40 37 centre.formation@nievre.chambagri.fr

YONNE

// MesParcelles : solution internet pour piloter mes cultures

• Les 8, 15, 22 et 30 novembre

À Auxerre.

Contact : Catherine Bonin au 06 88 63 22 18.

// Fertilisation et vie des sols – Culture de la vigne

• Mercredi 9 novembre

À Auxerre (formation gratuite pour les salariés pris en charge par Ocapiat ; inscription auprès d'Ocapiat à offredeformation.ocapiat.fr/catalogui/#home).

Contact : Guillaume Morvan au 06 83 81 90 96.

// Construire un calendrier de traitement

• Mercredi 16 novembre

À Auxerre (formation gratuite pour les salariés pris en charge par Ocapiat ; inscription auprès d'Ocapiat à offredeformation.ocapiat.fr/catalogui/#home).

Contact : Guillaume Morvan au 06 83 81 90 96.

L'AGENDA PRO'

CÔTE D'OR

// Soirée d'échanges sur la transmission agricole

• Mardi 15 novembre

Dans le cadre du Projet alimentaire territorial (PAT) du Pays Beaunois, Terre de Liens BFC, la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or et Bio Bourgogne, organisent une soirée d'échanges sur la transmission agricole mardi 15 novembre à 20 heures à la salle des fêtes de Chamblanc, 14, route de Seurre. Cette soirée, à destination des agriculteurs mais aussi des candidats à l'installation, permettra aux participants de débattre de tout ce qui est possible et tout ce qui fait obstacle lors de la transmission agricole. Au programme : une courte projection abordant la question de la transmission, le témoignage d'un agriculteur ayant transmis sa ferme, débat et échange avec la salle.

Renseignements : Charlotte Mettez, Terre de Liens, 07 67 31 72 32 ou par mail : c.mettez@terredeliens.org

// Concours charolais de Semur-en-Auxois

• 16 et 17 novembre

Le comité d'agriculture de Semur-en-Auxois organise son traditionnel concours charolais les 16 et 17 novembre, 190 reproducteurs sont attendus, issus d'une trentaine élevages en provenance des quatre départements de Bourgogne.

Renseignements : Lydie Perrin (03 80 90 68 80) ou Jean-Luc Baudot (06 07 75 59 74).

NIÈVRE

// Finale des prix d'honneur

• 12 novembre

La finale des prix d'honneur des veaux non inscrits aura lieu à La Nocle Maulaix.

// S'installer en maraîchage bio

• 15 novembre

La Chambre d'agriculture de la Nièvre organise avec Bio Bourgogne, le 15 novembre, une journée dédiée à l'installation en maraîchage bio. La matinée sera dédiée à la présentation de la filière maraîchage : les éléments à prendre en compte lorsque l'on souhaite s'installer en maraîchage, la règlementation de la production en agriculture bio et la commercialisation et ses débouchés. L'après-midi laissera place à la visite de l'exploitation d'Olivier Boursillon à Maux.

Renseignement : Emma Larue : emma.larue@nievre.chambagri.fr ou au 06 76 09 01 36

// Trophée Jean-Paul Beauzon

• 18 et 19 novembre

Le traditionnel Trophée Jean-Paul Beauzon aura lieu les 18 et 19 novembre à Luzy, sous la nouvelle halle.

// S'installer en production fromagère

• 23 novembre

Une journée dédiée aux porteurs de projet pour la production fromagère aura lieu le 23 novembre à la mairie de Corbigny. Christian Étienne, conseiller filière lait et fromagère à la Chambre d'agriculture, présentera les points de vigilance pour une installation et la filière fromagère dans la Nièvre. Le Parc Naturel Régional du Morvan interviendra pour présenter la filière Cabrache. L'après-midi, les participants pourront se rendre sur l'exploitation de Clément Pascal à Chitry les Mines (La Ferme du Colombier) afin d'échanger avec lui sur le métier.

Renseignement : Emma Larue : emma.larue@nievre.chambagri.fr ou au 06 76 09 01 36

YONNE

// Éviter les pièges de la cybercriminalité

• Mardi 14 novembre

De 16 h à 18 h, pour les seniors (sociétaires ou non), et de 18 h à 20 h, pour les agriculteurs, artisans, commerçants, professions libérales... (sociétaires ou non), à la salle des fêtes à côté de la mairie de Pont-sur-Yonne (caisse locale du nord-est Sénonais).

Contact : Groupama au 03 86 49 24 02.

Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Comme vous avez pu le constater les salaires attachés à la Convention Collective Nationale de la production agricole et Cuma ont été renégociés en début d'année 2022 puis en mai 2022 pour faire suite à l'augmentation du SMIC. La valeur du SMIC horaire brut est passée de 10,57 € en janvier à 10,85 € en mai 2022.
Par avenant du 15 juin 2022 l'intégralité de la grille des salaires a une nouvelle fois été revalorisée pour s'adapter à cette nouvelle augmentation. Cette grille sera applicable à tous à compter du 1er septembre 2022 suite à la parution de l'arrêté d'extension du 3 août 2022.
Par ailleurs, pour s'adapter aux effets de l'inflation, le montant du SMIC a de nouveau été augmenté. Ainsi, à partir du 1er août 2022 le montant du SMIC horaire brut passe de 10,85 € à 11,07 €. Cette augmentation va impacter la grille de salaire sur les 2 premiers paliers. Ainsi les salariés classés sur les paliers 1 et 2, dont le montant actuel est inférieur à 11,07 € doivent être ajustés au montant du SMIC (correspondant aux coefficients d'emploi de 9 à 16). Il est probable que la grille en entier soit encore une fois revue par la commission nationale de négociation.
Aussi à compter du 1er août 2022 les deux premiers paliers sont portés à 11,07 € et à partir du 1er septembre 2022 les salaires minima à appliquer sont les suivants :

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	11,07
12 - 16	2	11,07
17 - 24	3	11,11
25 - 35	4	11,35
36 - 51	5	11,88
52 - 73	6	12,47
74 - 104	7	13,21
105 - 143	8	14,16
144 - 196	9	15,34
197 - 270	10	17,02
271 - 399	11	19,36
400	12	22,15

Service emploi FDSEA21, FDSEA58, FDSEA89

INDICES DES FERMAGES

Depuis la loi de modernisation de l'agriculture de 2010, l'indice national des fermages est fixé par arrêté ministériel chaque année. Il s'applique pour toutes les échéances annuelles du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023 sur l'ensemble du territoire français et pour toute production. Cet indice sert à réévaluer le prix de location des terres.
Pour la campagne 2022-2023 l'arrêté du 13 juillet 2022 paru au Journal officiel du 16 juillet 2022 a fixé l'indice national des fermages à **110,26**. L'indice progresse de 3,55 % par rapport à la campagne précédente.
Cet indice repose à 60 % sur l'indice d'évolution du revenu brut d'exploitation agricole (RBEA) à l'hectare national des cinq dernières années et à 40 % sur l'évolution du niveau général des prix correspondant au prix intérieur brut de l'année précédente.
Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2022 et le 30 septembre 2023, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1 x 110,26 (indice 2022)}}{\text{106,48 (indice 2021)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

25/10/2022

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 601 - Vente : 96 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	250-300	3.60	3.60	3.60	0.06
		300-350	3.41	3.60	3.49	-0.06
		350-400	3.41	3.48	3.44	-0.08
		400-450	3.40	3.48	3.43	-0.02
		450-500	3.33	3.42	3.38	-0.01
	R	300-350	3.29	3.48	3.41	
		350-400	3.29	3.48	3.41	0.03
		400-450	3.36	3.41	3.38	0.03
F	U	300-350	3.25	3.35	3.29	-0.12
		350-400	3.14	3.32	3.22	-0.14
	R	250-300	3.32	3.32	3.32	
		300-350	3.12	3.24	3.16	-0.16

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 48 - Vente : 95 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	450 et +	2.92	2.95	2.93	
	R	400-450	2.93	2.96	2.95	

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 435 - Vente : 99 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	+ 500 kg	2.64	3.01	2.79	
F	E	24 à 36 mois	3.44	3.85	3.57	0.04
		- 5 ans	3.43	3.52	3.48	0.01
	U	24 à 36 mois	2.99	3.41	3.23	0.17
		- 5 ans	2.80	3.42	3.00	0.05
		5 à 10 ans	2.75	3.34	2.91	0.02
		+ 10 ans	2.67	3.05	2.77	-0.01
	R	- 5 ans	2.73	2.78	2.76	-0.01
		5 à 10 ans	2.46	2.73	2.63	-0.04
		+ 10 ans	2.43	2.67	2.59	-0.02

OBSERVATIONS

Effectif global : 948 - Taux de vente : 95 %
Broutards : Les tarifs plafonnent dans les charolais, mais la totalité des lots trouve néanmoins preneur dans une ambiance assez rapide. Belle vente dans les bons Blonds d'Aquitaine de 350 à 400 kgs (1430 à 1700€ et 4.00 à 4.09€/kg) et dans les bons limousins de 350 à 400 kgs (1320 à 1480€ et 3.71 à 3.76€/kg).
Laitonnes : La demande reste bonne mais les tarifs s'effondrent après plusieurs semaines de progression. Vente quasi totale.
Vaches, génisses 30 mois : Des apports encore satisfaisants cette semaine. Les acheteurs sont présents en nombre et la demande est reconduite. Ventes fluides à des cours fermes voir haussiers dans les bons sujets.
Taureaux : Encore une bonne demande cette semaine tarifs reconduits voir à la hausse.

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

26/10/2022

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 104 - Vente : 95 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	350-400	3.22	3.46	3.41	0.03
		400-450	3.29	3.42	3.38	0.00
F	U	300-350	3.19	3.38	3.26	

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 68 - Vente : 92 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- 5 ans	2.70	3.20	3.10	
		5 à 10 ans	2.77	2.99	2.88	0.01

VACHES (€/kg vif) — *Effectif : 18 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	-10 ans +400 kg	5.35	5.50	5.45	

GÉNISSES (€/kg vif) — *Effectif : 19 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	+ de 350 kg	5.45	5.55	5.50	

OBSERVATIONS

Effectif global : 172 - Taux de vente : 94 %
Broutards : L'offre est limitée mais l'ambiance commerciale semble toujours au rendez vous, quelques lots de limousins de 350 kg se valorisant autour des 3,50 du kilos vif. Vente rapide et quasi totale.
Laitonnes : Demande forte mais peu de volumes en présentation.
Vaches : La vente est une nouvelle fois dopée par une demande forte et une présentation de très bonne qualité. les sortie ne permettent pas de subvenir aux besoin des clients.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

31/10/2022

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 780 - Vente : 92 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	E	de 32 à 38 kg	4.17	4.22	4.19	
		de 38 à 44 kg	4.08	4.12	4.11	
	U	de 32 à 38 kg	3.70	4.13	3.96	0.01
		de 38 à 44 kg	3.70	4.00	3.86	0.06
		de 44 à 50 kg	3.43	4.01	3.75	0.22
		+ de 50 kg	2.91	3.46	3.28	0.10
	R	de 32 à 38 kg	3.22	3.22	3.22	-0.32
		de 38 à 44 kg	3.54	3.77	3.66	0.28
		de 44 à 50 kg	3.28	3.51	3.41	0.20

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 127 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F	U	+ de 60 kg	1.41	1.65	1.60	0.19
	R	+ de 60 kg	1.23	1.38	1.30	0.10

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 4 Vente : 75 %*

Catégorie	Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F	Première qualité	39	39	39	

AGNEAUX MAIGRES (€/kg vif) — *Effectif : 35 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	R	25-35 kg	61	104	83	

OBSERVATIONS

Effectif global : 946 - Taux de vente : 93 %
Agneaux de boucherie : L'ambiance commerciale s'active progressivement dans un contexte ambigü coincé entre le ralentissement de la consommation et la faiblesse des disponibilités au niveau national.
Brebis : Les tarifs sont fermes à haussiers.
Béliers, Caprins : Demande suivie.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

26/10/2022

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 527 - Vente : 94 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg				
		de 38 à 44 kg				
		+ de 44 kg				

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 320 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	+ de 60 kg				
	R	- de 60 kg				

AGNEAUX MAIGRES (€/kg vif) — *Effectif : 156 - Vente : 98 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	25-35 kg				

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 19 - Vente : 84 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	Première qualité					

Effectif global : 1 022 - Taux de vente : 96 %
Agneaux : La qualité des animaux n'est pas au rendez-vous. Cours péniblement reconduits. Vente quasi totale.
Agneaux maigres : Bonne demande. Vente rapide en agneaux semi fini et d'engraissement.
Brebis : Cours reconduits dans toutes les catégories, vente rapide.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

31/10/2022

Effectif : 196

Broutards :	(315 - 385 kg)	1110 - 1300	3,33 - 3,59
Broutards :	(400 - 430 kg)	1380 - 1520	3,40 - 3,52
Laitonnes :	(300 - 340 kg)	950 - 1120	3,16 - 3,20
Génisses 24 - 36 mois :	(480 - 625 kg)	1240 - 1870	2,36 - 3,00
Taureaux :	(900 - 1020 kg)	2150 - 2500	2,33 - 2,46
Vaches suitées mâles et femelles :		2350 - 2780	
Vaches légères :		1380 - 1530	
Vaches entre deux :		1580 - 1990	
Vaches lourdes :		2010 - 2330	

Présentation de bonne qualité en broutards. Hausse des tarifs dans l'ensemble de la catégorie. Aucun invendu. Peu d'apports en femelles, vente globale. Commerce toujours actif en vaches à des tarifs fermes, 1 seul invendu !

Bovins gras : 3 - Peu d'apports.

Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

31 Octobre 2022

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

MARCHÉ

Gros bovins finis : Les opérateurs mettent la pression à la baisse , notamment sur les cours de vaches laitières. Les cours tiennent et restent stables, face au manque de disponibilités !
Bovins maigres : La demande est très dynamique, les cours sont reconduits très facilement !

POLITIQUES

Les derniers arbitrages concernant le couplage à l'UGB sont désormais communiqués par le Minsitère (au travers de 1ères versions de fiches techniques), et ne reprennent pas les demandes FNB ! Celles-ci font état d'une définition de la SFP pour le couplage, qui, hors zone ICHN, n'intègre que les maïs ensilage et méteils dans les céréales autoconsommées. De plus, la méthode de comptage des UGB retenue ne tient pas compte des alertes formulées concernant les risques d'impact sur le marché.

ENVIRONNEMENT

La secrétaire d'Etat chargée de l'écologie Bérangère Couillard a annoncé sur Twitter avoir réuni des associations de consommateurs et de protection de l'environnement sur l'Eco-Score (affichage environnemental), notamment sur le secteur de l'alimentaire. Cela dans le but de lancer une consultation publique dès novembre sur les modalités de l'affichage et d'aboutir à un cadre juridique d'ici 2023. Les organisations participant à l'expérimentation, comme INTERBEV, n'ont, elles, pas été invitées à cette réunion, malgré les critiques formulées à l'Eco-Score.

APPLICATION DE LA LOI EGALIM 2 EN FILIERE VIANDE BOVINE

Le Séminaire qui a eu lieu les 18 et 19 octobre, dans le cadre des Assises du Bœuf 2030, a permis d'assoir tout le bien fondé de la loi EGALIM2, et de sa nécessaire application ! Les familles interprofessionnelles ont centré leur action autour de la contractualisation amont : dès à présent sur la voie mâle, et en emboitant le pas ensuite sur la femelle. Un observatoire de la contractualisation mis en œuvre par l'interprofession aura pour but de s'assurer de cet engagement donné par les familles à contractualiser et du déploiement rapide et urgent!

FOCUS

Malgré cet automne plus clément, les impacts de la sécheresse sont, et resteront, importants ! Aussi, nous encourageons les départements à réunir les Commissions Départementales d'Expertises (CDE) aud'a plus vite, afin de constituer les dossiers qui doivent être transmis au niveau national. Comme annoncé à Cournon, un CNGRA se tiendra avant la fin d'année : le 9 décembre. Les dossiers doivent parvenir aux services du ministère le plus rapidement possible, idéalement à la mi-novembre et impérativement avant le 1er décembre.

REGION

Chaque année, au mois de novembre, l'interprofession mène une campagne pour promouvoir les produits tripiers et tenter de mieux valoriser le cinquième quartier. Selon les données Kantar, les achats de produits tripiers concernent majoritairement du bœuf (41%) et du veau (25%). Pour la 22ème édition, la filière parie sur des dégustations à l'aveugle, des « blinds tripes », dans plusieurs boucheries, restaurants et chez les détaillants de Marseille, Strasbourg, Lille ou encore Nantes pour dynamiser la consommation.

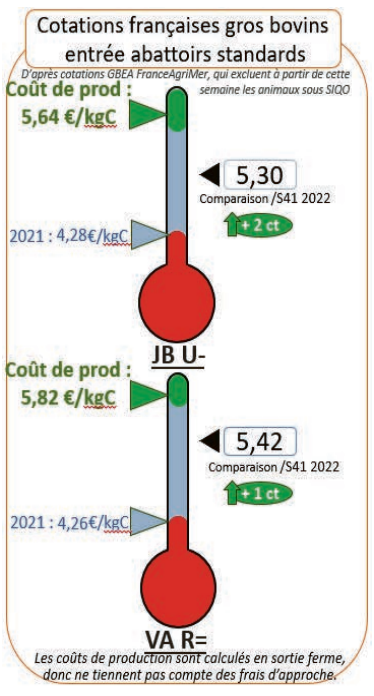
FAIT DE LA SEMAINE

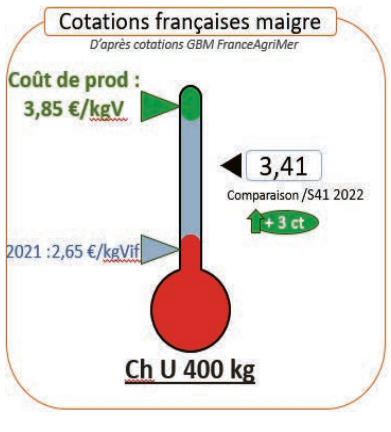
Les Ministres de l'environnement européens se sont réunis cette semaine pour échanger sur le projet de révision de la Directive sur les Emissions Industrielles (IED). Ceux-ci ont très largement exprimé leurs inquiétudes, estimant que l'inclusion des élevages de plus de 150 UGB est disproportionnée, et rappelant que « 150 UGB, ce n'est pas un élevage industriel ».
Les Ministres de l'environnement, ceux de l'Agriculture, ainsi que les Parlementaires européens partagent donc la nécessaires révision de cette proposition.

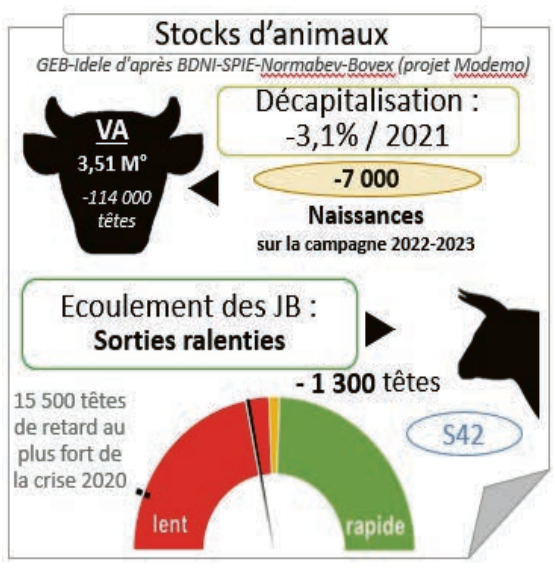
CHIFFRE DE LA SEMAINE

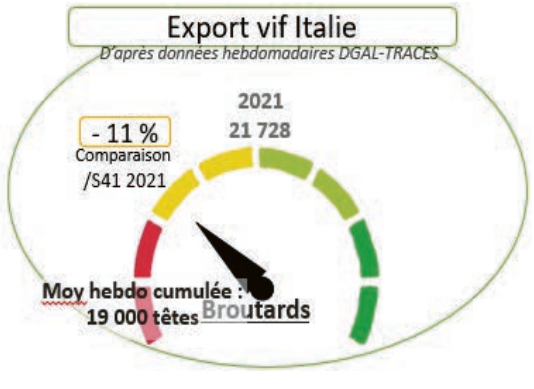
921
C'est le nombre de loups (décompte de sortie d'hiver), supérieur au seuil de viabilité, que le Minsitre de l'agriculture a rappelé lors de son déplacement dans le Doubs.
Ce fut l'occasion de remettre l'alerte sur la hausse des attaques, notamment sur bovins. Alors que le « Plan loup » va être rediscuté cet hiver, pour application à l'été 2023, il est nécessaire d'adapter les prélèvements à cette population en hausse, et de préserver l'élevage !

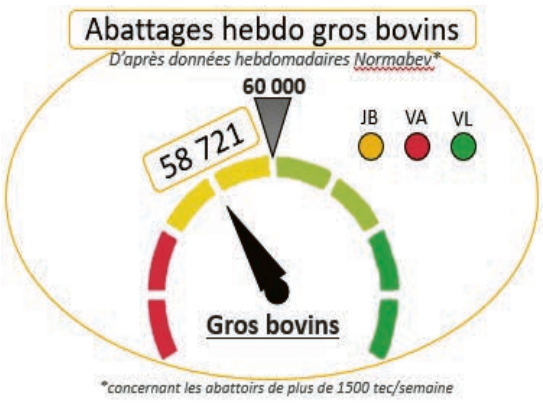
INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

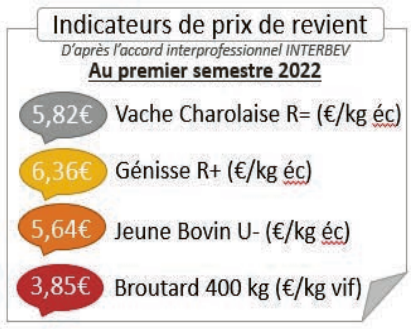


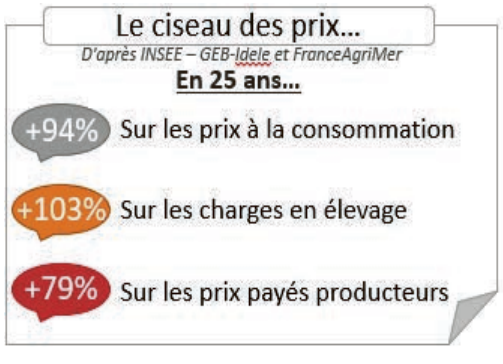












TENDANCES

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux
Semaine 40
du 10 au 16 octobre 2022

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

Broutard(e)s : La présentation est belle et la demande est bien présente avec des cours facilement reconduits et une vente dynamique. Les sujets lourds sont soutenus par la demande en provenance des Pays Tiers et affichent des plus-values intéressantes. Les veaux trop légers sont davantage triés et doivent concéder quelques centimes.

Gros bovins maigres : Les apports sont satisfaisants mais ne suffisent pas à couvrir la demande qui reste forte. Les ventes sont fluides à des cours fermes voir haussiers dans les bons sujets. Les bovins trop âgés sont triés et perdent quelques centimes.

Boucherie : Le commerce garde son équilibre permettant ainsi de tenir fermement les cours en toutes catégories. En allaitantes, les prix sont facilement reconduits. En races mixtes et laitières, la tendance est plus lourde cette semaine surtout dans la moyenne marchandise et les cours plafonnent voire diminuent.

Veaux : Les apports sont plus en phase avec les besoins du marché cette semaine. Les veaux correspondant au marché espagnol se vendent à des cours stables. Pour les veaux destinés aux ateliers d'engraissement français, les places sont limitées et la vente reste difficile. Globalement, les cours sont reconduits.
En veaux gras sur l'Aveyron, le dynamisme perdure, les cours sont fermes à haussiers sur toutes les qualités.

Ovins : En agneaux, sur le bassin aveyronnais, l'effectif est stable et les cours affichent une hausse en agneaux lourds. Inversement en allaitants, la demande est présente mais il faut concéder quelques centimes. En brebis, les ventes sont dynamiques.

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

69 - AV TA Same explorer Top 11 4 RM 80 cv. 1re main de 2002 TBE + fourche hydrolique.
✆ 06 56 87 11 86

71 - Agriculteur cherche tracteur Fiat 100CV, en bon état, faire offre.
✆ 06 32 61 54 37

Travail du sol

07 - Vends charrue quart de tour monosoc sécurité no 5 grenier franco état neuf.
✆ 06 80 17 03 17

26 - Vends charrue Monosoc maque Souchu Pinet bon état 300 euros.
✆ 06 07 68 05 52

Récolte

26 - Cause retraite, vend vibreur semi hydraulique pour noyers. Laisser message ou sms.
✆ 06 81 65 90 26

38 - Vends moissonneuse batteuse Rivière Casalis 3 rangs révisée vidange, courroie, tous les filtres.
✆ 07 88 16 55 03

38 - Vends bourgoin GX 406 à 165CV hydrostatique 3270h 25000 euros HT.
✆ 06 87 43 44 08

38 - Vends litière miscanthus livrée excellent pour volailles - bovins
✆ 06 51 01 01 83

74 - Vends presse BR Case RBx463 FIL/FIC 9400 bottes, révisée. 12000 euros à débattre.
✆ 04 50 01 45 01

Irrigation

26 - Cherche enrouleur en bon état 110-120 x 400 à 500 m et couverture totale 4 à 6 ha. Laisser message
✆ 06 30 52 92 07

Divers

01 - Vends semoir méca Sulky 3m, 25 rangs à disques boitier Ultron très bon état 8000 euros.
✆ 06 80 98 39 19

21 - Recherche round baller 120 x 120, - presse MD, - cover crop, - tracteur 4 RM (4303)
✆ 06 71 10 93 35

21 - Recherche tracteurs , - mois. bat., - presses, - chariots élévateur, - télescopiques, - charrues, - bennes, - épandeurs et autres machines agricoles (4305)
✆ 06 30 11 59 25

21 - Vends cause cessation : - presse John Deere 590, - faneuse Kuhn GF 6301 MF, - andaineur Kuhn GA 4321, - semoir engrais Sulky DP 1804, - pulvé Hardy NK 800, 15 m., le tout BE (4402)
✆ 06 64 24 53 23

38 - A vendre chaudière bois De Dietrich cause santé + 2 ballons tampons de 500L + accessoires et thermostat bon état le tout 3500 euros.
✆ 07 87 23 20 53

38 - Vends cause retraite tracteur Deutz 6150 - Cultitiller 3m - Tank 3600l - Bol mélangeur BVL 10m3 - Salle de traite 2x4.
✆ 06 26 63 53 11

39 - Vends canadien 3m, 3 rangées de dents, remorque routière Tournier 2 essieux 1300 kg charge utile, bétaillère Mazeron 4m60, toutes options, le tout bas prix
✆ 06 84 83 19 90
ou 06 48 25 66 80

57 - Vends épandeur Brochard Dragon II, TBE, prix intéressant.
✆ 06 81 27 62 72

58 - Vends cause retraite : Mélangeuse Keenan Mecafibre 320(14m3) TBE ; - Désileuse-pailleuse Silofarmer DP 560 HGL, -2 déméleurs, embrayage élect, casquette orient, caméra,TBE ; -Faucheuse Potinger Novacat 305, 3m, lamier 2 campagnes TBE ;- Canon effaroucheur ; - 2barrières 2.4 m de panel de contention ; -2 panneaux de cornadis 4.5m 6pl et 5m 7pl ; petits prix: compresseur d'atelier 500l, gros touret à meuler, multi-broie-tout (créales). Renseignements et photos sur demande (4401)
✆ 06 10 65 49 13

69 - Vends salle de traite Westfalia 2x5 remonte à neuf 13 000 euros tank 4 000 l. année 2013 SERAP 8 500 € Surpresseur cuve pistolet 990 € Dac 2 stations avec 2 silos 2700 € Viricel Michel Pomeys.
✆ 06 82 07 55 80

71 - Vends remorque bétail ovins, 740 kg, vide 300 kg, C.U. 440 kg, cert. immatricul., bon état.
✆ 03 85 24 12 52

71 - Vends CC presse BR, pailleuse portée, goulotte orientable, bétaillère, broyeur de haies.
✆ 03 85 24 20 99

Elevage

71 - Vends bétaillère Cosnet pluton 420P, occasion bon état, pont ar., barrières, porte avant.
✆ 06 73 16 41 36

74 - Remise importante sur derniers articles matériel d'élevage. Liste sur demande.
✆ 06 73 18 47 48

Véhicule

Utilitaire

34 - Recherche Toyota à partir de 1980, dans l'état, même sans CT + tous pick-up.
✆ 06 42 69 14 31

Achat-Vente

Récolte

39 - Vends paille, foin et luzerne. Liv. assurée
✆ 06 73 92 81 55

Fourrage

21 - Agriculteur vend foin PN, luzerne mélangée paille, départ ou livré.
✆ 06 84 27 13 81

42 - Vds foin 2020, bottes rondes, diam. 130, très bonne qualité, stocké sous abri.
✆ 06 85 31 63 52

67 - Vends foin et regain en BR, ¯ 1,30m de prairie naturelle. Bio et convent. Très bonne qualité. Stocké à l'abri.
✆ 06 84 73 06 91

Propriété

Le cabinet BRIVET – RAFFIN
Spécialiste de l'immobilier rural depuis 1968,
recherche pour sa clientèle française et européenne :
maisons de charme, châteaux, fermettes,
domaines agricoles et forestiers
Tél : 04.70.35.05.33 - *brivet-raffin.moulins@orange.fr*

73 - Recherche ferme minimum 80 HA, location ou vente. Etudie toute proposition.
✆ 06 29 66 04 32

Terrain

69 - Vends vignes appellation chiroubles et autres.
✆ 06 10 43 35 81

69 - Vends vigne Beaujolais Villages, Le Pérréon, 1 Ha planté, 1 Ha arraché, 15000 euros.
✆ 06 32 61 94 17

Immobilier

71 - Recherche ferme à vendre ou à louer, annonce sérieuse.
✆ 06 81 89 18 52

SOLUTIONS **ANTIDÉRAPANTES** & **AMÉNAGEMENTS** DE BÂTIMENTS
>> RAINURAGE / SCARIFICATION BÉTON
>> RAINURAGE CAILLEBOTIS
>> RAINU'DIAMANT NOUVEAU
rainurage béton avec disques diamant
>> RAINU'RAIL®
découpe de rainures pour racleurs auto.
>> BROSS'KIT
balais sur-mesure pour racleur auto.
Vermot
03 81 93 85 10
www.vermot-rainurage.com

Location

Agricole

69 - Exploitation viticole de 12ha à reprendre en fermage dès maintenant .Dont 10ha de Juliénas + Bourgogne blanc , BVillages et Viognier .Vend 1 ha de Juliénas dont 9ares en aop Bourgogne blanc
✆ 06 73 14 22 59

Autres

07 - Agriculteur cherche terre agricole en location fermage option céréale.
✆ 06 34 61 13 79

Emploi

Offre

21 - Recherche salarié agricole polyvalent, ferme polyculture élevage, agriculture biologique, 10 kms de Dijon (4202)
✆ 06 31 55 83 90

38 - Recherche agriculteur expérimenté pour un poste de chef de ferme salarié CDI. (départ à la retraite) Exploitation 60 hapolyculture, Travaux forestier et pension chevaux stabulation libre. Possibilité Maison pour logement de fonction surexploitation. Rigueur et autonomie exigées.
✆ 06 87 71 73 70

73 - Recherche ouvrier agricole 01/12/2022 - 30/04/2023 pour alimentation du troupeau, traite des vaches + génisses.
✆ 06 14 58 24 34

Mariage

58 - Agriculteur 42 ans recherche femme de 30 à 45 ans aimant la vie à la campagne pour vie à deux (4406)
✆ 07 80 26 68 07

Animaux

Bovin

01 - Vends 2 tarines 5-6 ans très douces Ind. Leuc. Brucc. Tub IBR cause retraite à terme début décembre.
✆ 06 61 80 62 47

03 - Elevage Lena Olivier 03360 Urçay vend reproducteurs limousins 14 à 16 mois HBL, fils de Lano (RRE), Loustick (RRE), Magistral (RRVS), - reproducteurs Hétérozygotes sans cornes, fils de Lundi PP (4302)
✆ 06 28 02 04 05

07 - Recherche Broutards Salers, faire offre.
✆ 06 85 12 73 24

21 - Elevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène propose à la vente 40 taureaux apte de suite à la saillie, choix également important de veaux de l'année. Elevage ayant sélectionné depuis des décénies, facilités de vêlages, toutes garanties apportées et livraison toutes distances, sélection de père en fils depuis longtemps (4106)
✆ 06 07 75 59 74 Jean-Luc
✆ 06 67 58 18 03 Michel
✆ 06 74 69 62 41 Bertrand

38 - Vends troupeau VL Prim'Holstein et génisses pleines cause retraite.
✆ 04 76 34 67 36

58 - Vends taureaux 18 mois et gros veaux reproducteurs charolais HBC ou non dont SC, très bonnes origines. Livraison assurée. GAEC Langlet - 58140 Gacogne (3903)
✆ 06 37 90 51 67

58 - Cause retraite vend vaches montbéliardes fraichement vêlées ou prêtes (4203)
✆ 06 07 55 98 24

58 - Elevage HBC vend taureaux 18 mois, nombreuses origines, prêt à la saillie. EARL Batho Serge - L'Hatenon 58330 Saxi Bourdon (4204)
✆ 06 83 68 07 96

58 - Vends taureaux charolais type viande, utilisation croisement, IND IBR (4301)
✆ 06 68 67 23 23

58 - Vends veaux et 18 mois HBC, maigres, vêlage facile. GAEC Pellé G. et J. (4403)
✆ 06 47 49 78 09
ou 06 37 56 84 66

58 - Vends reproducteurs charolais 1 ou 2 ans, très bonnes origines, TGS. EARL du Champ Morin 58250 Saint Seine (4407)
✆ 06 78 59 03 92

89 - Elevage HBC vend 40 taureaux charolais 18 mois, - veaux mâles de l'année, - génisses 18 mois, - vaches. TGS. Livraison possible. GAEC Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine (3408)
✆ 06 89 18 05 87
06 79 50 15 71
GAEC CADOUX

Caprin

26 - Vends vingt-cinq chèvres cause arrêt activité.
✆ 06 58 52 46 90

74 - Vends chèvres pleines échographiées MB janv-fév. Troupeau 1100 kg TB 34 TP 34, indemne CAEV.
✆ 06 70 65 99 06

Ovin

26 - Vends bélier Préalpes trois ans très docile prophylaxie en mai 2022
✆ 06 41 32 58 61

42 - Achète brebis, chèvres réforme, agneaux toutes catégories, paiement comptant.
✆ 06 07 96 23 40

58 - Vends reproducteurs Texel agneaux et antenais. GAEC Pellé G. et J. (4404)
✆ 06 47 49 78 09
ou 06 37 56 84 66

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées , réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ 06 08 06 98 65

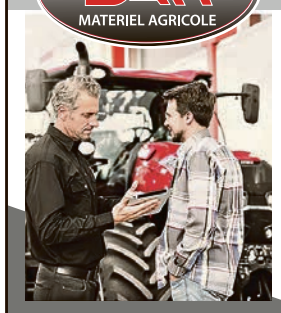
Chien

58 - Vends chiots Berger de Savoie non LOF nés le 3/10/22, mère N2S0268732158966 (4405)
✆ 06 45 76 41 77

Divers

38 - Vends fumier bovin sous stabulation 30 euros tonne chargée - Mettre bovin en pension automne hiver.
✆ 06 89 09 72 67

DAFP MATERIEL AGRICOLE
RECRUTE
SUR SA BASE DE VENOY (89)
• **2 commerciaux (H/F)**
motivés, débutants acceptés, véhicule, PC, tel portable fournis
• **1 technicien (H/F)**
connaissances mécaniques, hydrauliques appréciées. Formation assurée
• **1 ouvrier polyvalent (H/F)**
débutant accepté
Envoyer CV à s.bonfillou@dafp.fr
Tel. 06 07 54 76 70
CASE IH



COOPÉRATIVE BOURGOGNE DU SUD
MEMBRE DE ALLIANCE BFC UNE RÉGION, DES AGRICULTEURS, UN AVENIR
Horma Nat
Gamm vert
RESPONSABLE RAYON VÉGÉTAL (H/F)
CDI – BEAUNE (21)
Missions principales :
• Accueil et conseil auprès des clients
• Vente, rangement des produits, gestion des stocks
• Tenue de la caisse
Profil recherché :
• Formation végétale type **BTA, BTS Horticole**
• Maitrise des techniques de vente
• Idéalement **expérience de 1 à 2 ans** sur un poste similaire
Poste en contrat **CDI temps plein** à pourvoir dès que possible.
Merci de faire parvenir votre candidature via notre site carrière : alliancebfc.softy.pro

FERET Solutions STOCKAGE béton armé
Vente directe par le fabricant
ANTI ACIDITÉ
VSTOCK
• Existe en version 1,5 m - 2 m - 2,45 m - 3 m et 4m
MUR L
4 dimensions :
• 2.05 m
• 2.45 m
• 3.05 m
• 3.75 m NOUVEAU
MUR T
4 dimensions :
• 1,55 m
• 2,05 m
• 2,45 m
• 3,05 m
RECTANGLE
Existe en :
• 90 x 230 x 125
• 90 x 230 x 65
• 120 x 240 x 125
• 120 x 240 x 65
• 150 x 240 x 125
• 150 x 240 x 65
• 80 x 250 x 153
Existe en version couloir
• Stabilisation des murs par remplissage (terre, sable...)
• Économie au transport
"A COULOIR"
NOUVEAU
Disponibilité en 2,50 m, 3 et 4 m de haut
• Tassage optimisé
• Couloir de circulation en partie haute
Mickaël FERET • 06 86 96 86 45
61430 SAINTE-HONORINE-LA-CHARDONNE
Tél. 02 33 37 93 02 • www.feret-maconnerie.fr

PORTES OUVERTES
les 11 et 12 novembre
GAEC PETIT - 89110 Merry-la-vallée
06 70 70 51 21 & 06 17 99 30 52
Ventes veaux et 18 mois HBC
toutes garantie sanitaire

Terres de Bourgogne
Retrouvez-nous sur agribourgogne.fr
L'information vous accompagne partout !
Ordinateur
Tablette
Smartphone



ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

NON DISSOLUTION

ELIXIR, SAS au capital de 5 000 euros ayant son siège social : 126, rue de la Pièce Léger, 21160 MARSANNAY LA COTE, immat. 878 445 477 RCS DIJON ; le 13/09/2021, l'AGE des associés, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. POUR AVIS

AL22004511

NON DISSOLUTION

TECHNIPLUS BFC, SAS au capital de 5 000 euros ayant son siège social : 126 rue de la Pièce Léger, 21160 MARSANNAY LA COTE, immat. 880 755 020 RCS DIJON ; le 01/07/2022, l'associée unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. POUR AVIS

AL22004512

NON DISSOLUTION

GLOBAL ENERGY CORPORATE, SAS au capital de 1 000 euros ayant son siège social : 126, rue de la Pièce Léger, 21160 MARSANNAY LA COTE, immat. 842 155 467 RCS DIJON ; le 22/07/2022, l'AGE des associés, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. POUR AVIS

AL22004513

NOMINATION DE CO-GÉRANT

EARL DE LA GROSSE ROCHE, au capital de 156 855 euros, siège social : 21500 SAVOISY, 315 635 607 RCS DIJON, AGM du 13/07/2022 : Nomination cogérante Madame Ghyslaine VERGER (5 Rue de l'Euche, 21500 SAVOISY), prorogation de la durée de la Société de 99 ans, soit jusqu'au 28/02/2122. Pour avis

AL22004522

CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

SERGE CHEVEAU

SA au capital de 1 440 000 Euros
10 Rue des Barrigards,
21550 LADOIX SERRIGNY
322202599 R.C.S. Dijon

Aux termes d'une Assemblée Générale Ordinaire en date du 30/06/22 il a été pris acte de la nomination de la société EURL JEAN DEVELAY, demeurant 57 Av Charles Jaffelin 21200 Beaune, en qualité de nouveau commissaire aux comptes titulaire à compter du 01/01/2022 pour une durée de 6 ans, en remplacement de M Pierre-Jean MANDRAN, démissionnaire.
Aux termes de cette même Assemblée il a été pris acte de la nomination de la société SAS ARC CECCA FINANCES 21 rue Georges Derrien 71100 Chalon-sur-Saône en qualité de nouveau commissaire aux comptes suppléant à compter du 01/01/2022 pour une durée de 6 ans, en remplacement de l'EURL JEAN DEVELAY, démissionnaire.
Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon

AL22004874

MODIFICATION DU CAPITAL

SOCIETE CIVILE DE LOCATION DE BATIMENTS INDUSTRIELS LOCABAT

Société civile immobilière
au capital de 1 524,49 Euros
Siège Social
3 Avenue de la Gare
21220 GEVREY-CHAMBERTIN
488 049 404 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 07/10/2022 a décidé d'augmenter le capital social de 1 445 947,50 euros par l'incorporation directe de réserves au capital.En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.
Ancienne mention :
Le capital social est fixé à mille cinq cent vingt-quatre euros et quarante-neuf centimes (1 524,49 euros).
Nouvelle mention :
Le capital social est fixé à un million quatre cent quarante-sept mille quatre cent soixante-et-onze euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes (1 447 471,99 euros).
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon.
Pour avis
La Gérance

AL22004829

MODIFICATION DU CAPITAL

JMP FINANCES

SAS au capital de 1000 euros
Siège social
13 B rue Arthur Rimbaud
21000 Dijon
804 535 540 RCS de Dijon

Par décision de l'associé unique du 1er novembre 2022 il a été apporté à la société des titres des sociétés SA ROGER MARTIN, SCI JUVIMMO, SCI CMV IMMO et SAS JMPTEAM pour une valeur totale de 27 286 435,00 euros. Le capital social de la société passe de 1000 euros à 27 287 435,00 euros.
Mention au RCS de Dijon.

AL22004833

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

BARCAGOLF

Société Civile Immobilière
au capital de 1 524,49 €
Siège social : Résidence Les Plages
66470 SAINTE MARIE LA MER
RCS PERPIGNAN 394 088 546

L'Assemblée Générale, réunie le 12 septembre 2022, a décidé, à titre extraordinaire, de transférer le siège social à compter de ce même jour et, à titre ordinaire, pris acte de la démission du Gérant et nommé un nouveau Gérant.
SIEGE SOCIAL
Ancienne mention : Résidence les Plages - 66470 SAINTE MARIE LA MER
Nouvelle mention : 48 avenue de la Sablière - 21200 BEAUNE
GERANT
Ancienne mention : Monsieur Georges JALADE
Demeurant à SAINTE MARIE (66470) 33 avenue Frédéric Mistral, Logt 1
Nouvelle mention : Madame Audrey MARSELLI
Demeurant à LE BARCARES (66420) 26 Boulevard du 14 Juillet
POUR AVIS

AL22004859

CHANGEMENT DE GÉRANT

RGB IMPRIMERIE

SARL au capital social de 184 000 euros
18 Chemin des Ronces
21190 MEURSAULT
348 200 114 RCS Dijon

Par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 13/10/22 il a été pris acte de la nomination de Mme Karine CHEVEAU BIZOUARD demeurant 10 Impasse des Gavroches 21550 Ladoix-Serrigny en qualité de nouveau gérant à compter du 13/10/2022 pour une durée illimitée, en remplacement de M Serge CHEVEAU décédé.
Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon

AL22004876

CHANGEMENT DE GÉRANT

BCF IMMOBILIER

Société Civile Immobilière
au capital de 5 000 €
18 Chemin des Ronces
21190 MEURSAULT
491 603 494 RCS Dijon

Par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 13/10/22 il a été pris acte de la nomination de Mme Karine CHEVEAU BIZOUARD demeurant 10 Impasse des Gavroches 21550 Ladoix-Serrigny en qualité de nouveau gérant à compter du 13/10/2022 pour une durée illimitée, en remplacement de M Serge CHEVEAU décédé.
Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon

AL22004877

CHANGEMENT DE GÉRANT

SCI REBRESSE SERGE CHEVEAU

Société Civile Immobilière
au capital de 310 000 €
10 Rue des Barrigards,
21550 LADOIX SERRIGNY
334 087 053 R.C.S. Dijon

Par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 13/10/22 il a été pris acte de la nomination de Mme Mathilde BIZOUARD demeurant 21 Rue des Carrières 21700 Corgoloin en qualité de nouveau gérant à compter du 13/10/2022 pour une durée illimitée, en remplacement de M Serge CHEVEAU décédé.
Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon

AL22004875

AVIS DE PUBLICITÉ

LA GRAVURE INDUSTRIELLE

Société par actions simplifiée
au capital de 200.000 euros
Siège social : 14 Rue du Professeur Louis Néel
21600 LONGVIC
RCS DIJON 447 709 049

Par AGO du 07.03.2022, il a été décidé de ne pas renouveler les mandats des commissaires aux comptes titulaire, la société AGC et suppléant M. Didier ROUX.Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis
Le Président

AL22004869

NOMINATION DE CO-GÉRANT

FROIDEVAUX JARDINAGE SERVICES, SARL au capital de 1 000 € ayant son siège social : 2 Zone Artisanale la Pte Champagne 21640 GILLY LES CITEAUX, immat. 520 580 093 RCS DIJON : Aux termes d'une délibération en date du 01/07/2022, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérante Madame Pauline FROIDEVAUX, demeurant 37 Boulevard Maréchal Leclerc 21240 TALANT, pour une durée illimitée à compter du 01/07/2022.
Pour avis

AL22004873

NON DISSOLUTION

CMTS

SARL au capital de 3 000 €
Siège social
4 rue Sainte Anne
21700 NUITS ST GEORGES
909 463 127 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 27 SEPTEMBRE 2022, l'AGE des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

AL22004893

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION

JAD AUDIT & CONSEIL

SARL au capital de 3 000 €
Siège social
15 Rue des Aumônes
21200 BEAUNE
919 655 613 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 27 OCTOBRE 2022, l'associé unique a décidé de remplacer, à compter de ce jour, la dénomination sociale «JAD AUDIT & CONSEIL» par «JAD FINANCE» et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.
Pour avis
La Gérance

AL22004903

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Par décision en date du 17/10/2022, l'associé unique de la société SASU HEMINGWAY, SAS au capital de 1 000 euros, Siège social : 1158 Chemin du Halage 59500 DOUAI, RCS DOUAI 813 028 230, a décidé de transférer le siège social au 8 Rue Bochot 21380 MESSIGNY ET VANTOUX, à compter du même jour. La société immatriculée au RCS DOUAI sous le numéro 813 028 230 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS de DIJON. Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Le président est Monsieur Edward ANDERSON, demeurant 8 Rue Bochot 21380 MESSIGNY ET VANTOUX.
Pour avis - le Président

AL22004909

TRANSFORMATION

GIACOMEL

Société à responsabilité limitée
au capital de 300 000 euros
Siège social
AUXONNE (21130)
13 Rue du Bief Pérou
ZA Les Granges Hautes
331 674 721 RCS DIJON

Le 27/10/2022, il a été décidé, avec effet à compter du même jour, de :
transformer la société en société par actions simplifiée, emportant cessation des fonctions de la gérance. L'objet de la société, sa dénomination, son siège social, sa durée et le montant de son capital restent inchangés,
nommer en qualité de président Monsieur Jean-Pierre GIACOMEL, né le 24 février 1957 à AUXONNE (21), demeurant à AUXONNE (21130), 3 Rue des Trois Maisons,
Dépôt RCS de DIJON.

AL22004920

TRANSFORMATION

TRANSPORT SOHANE EXPRESS

SAS au capital de 2700 euros
Siège social
2 rue Eugène Bataillon
21000 Dijon
884 967 118 RCS de Dijon

L'AGE du 01/10/2022, a décidé de transformer la société en SARL, sans création d'un être moral nouveau, à compter du 01/10/2022 et a nommé gérant M. KESSAISSIA Mustapha, demeurant 2 rue Eugène Bataillon 21000 Dijon.
Modification du RCS de Dijon.

AL22004924

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

SCI AR VALMY

SCI au capital de 1035280 euros
Siège social
4 Rue Lounès Matoub
21000 Dijon
821 518 149 RCS de Dijon

Par acte authentique reçu par Me BONNOTTE, notaire à DIJON, le 05/10/2022, les associés ont pris acte de la démission des fonctions de co-gérants de M. ADELVING Philippe, M. FONTAINE Pascal.
Mention au RCS de Dijon.

AL22004925

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Dénomination : SFAENA.
Forme : SC.
Capital social : 612 euros.
Siège social : 5 Villa HENRI ROCHEFORT, 91000 EVRY.
497883199 RCS d'Evry.
Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 18 octobre 2022, les associés ont décidé, à compter du 18 octobre 2022, de transférer le siège social à 6 rue Lacordaire, 21290 Recey sur Ource.
Objet : Acquisition gestion administration, durée : 99 ans.
Modification ART 2
Radiation du RCS d'Evry et immatriculation au RCS de Dijon.

AL22004927

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

MAJORA

SARL au capital de 3 000 €
Siège social : 7 rue des Chénevières,
Hameau de Chevigny
21600 FENAY
RCS DIJON 893 284 349

L'AGO du 20/09/2022 a décidé à compter du 20/09/2022 de rendre effective la démission de Madame LANIER Anne-Caroline aux fonctions de co-gérante.
Modification au RCS DIJON.

AL22004937

// DIVERS

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Romain BRUCHON, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle « Romain BRUCHON, Clémentine COURLET de VREGILLE et Maximilien CHANUT, notaires associés », titulaire d'un Office Notarial à DIJON, 16, avenue Victor Hugo,CRPCEN 21004, le 21 octobre 2022, a été conclu le changement partiel de régime matrimonial par ajout d'un avantage entre époux ne prenant effet qu'en cas de décès de l'un d'entre eux :
ENTRE:
Monsieur Daniel **DE OLIVEIRA SANTOS**, retraité, et Madame Monique Marie **PANIZZOLI**, retraitée, demeurant ensemble à DOMOIS (21600) 9, rue Abbé Quillot.
Monsieur est né à DUME-BRAGA (PORTUGAL) le 11 juillet 1962,
Madame est née à MONTBARD (21500) le 9 janvier 1961.
Mariés à la mairie de FENAY (21600) le 28 juin 1997 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.

AL22004862

AVIS

Appel à Candidatures du 28/10/2022
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
BLIGNY-SUR-OUCHE: Prés - Urbanisme : Zone A du PLU - Objectif : Maintien du fermier
7 ha 81 a 80 ca
- La catoire: ZD-21-22
19 ha 32 a 50 ca
- En torbet au sud: ZD-30 - La catoire: ZD-28-29
PAINBLANC: Terre - Urbanisme : RNU
3 ha 97 a 20 ca
- En feuilleron: ZD-6
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 22/11/2022 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL22004916

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Maude CLÉON, Notaire Associé de la SELAS « LEGATIS DIJON GENLIS », titulaire d'un Office Notarial à DIJON (Côte d'Or), 1 Place de l'Europe - Simone Veil avec bureau permanent à GENLIS (Côte d'Or), 25 Avenue de Sprendlingen, CRPCEN 21012, le 27 octobre 2022, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre : M. Christian André Yves MARTINENT, né à PONT-SAINT-ESPRIT (30130) le 4 avril 1956, et Mme Marie-Jeanne BARDET, née à SAINT-JUNIEN (87200) le 2 septembre 1956, mariés à la mairie de SAINT-VICTURNIEN (87420) le 29 avril 1978 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable, demeurant ensemble à LABERGEMENT-FOIGNEY (21110) 11 rue du Grand Meix.Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.

AL22004918

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION ANTICIPÉE

M T INSTALLATION

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 7 500 euros
Siège
16, rue Neuve Prolongée
21250 POUILLY SUR SAONE
Siège de liquidation
16, rue Neuve Prolongée,
21250 POUILLY SUR SAONE
487 863 896 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31 août 2022 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Michel QUINONERO, demeurant 16 Rue NEUVE PROLONGEE - 21250 POUILLY SUR SAONE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 16 Rue NEUVE PROLONGEE - 21250 POUILLY SUR SAONE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis. Le Liquidateur.

AL22004350

DISSOLUTION

GARAGE BOUDIAS

SARL au capital de 7 622,45 euros
Siège social
21340 THURY
418 248 621 RCS DIJON

L'AGE du 31 juillet 2022 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.Madame Annick BOUDIAS, demeurant L'Ouche du Château, 21340 THURY, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.Le siège de la liquidation et l'adresse de correspondance sont fixés : 21340 THURY.Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon.

AL22004837

DISSOLUTION

S.C.I. LA MARECHAUDE

Société Civile Immobilière
au capital de 1 000 Euros
Siège social
10, rue Mercey
21200 CHEVIGNY-EN-VALIERE
453 855 785 R.C.S. DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31 août 2022 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Patrice SANCHEZ, demeurant 10 rue de Mercey – 21200 CHEVIGNY-EN-VALIERE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.Le siège de la liquidation est fixé 10 rue de Mercey – 21200 CHEVIGNY-EN-VALIERE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis Le Liquidateur

AL22004883

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Dénomination : SCI JAMA.
Forme : SCI société en liquidation.
Capital social : 213428,62 euros.
Siège social : 67 Rue DES GODRANS, 21000 DIJON.
421732314 RCS de Dijon.
Aux termes de l'AGE en date du 30 novembre 2021, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Madame Marie-Anne HALFON demeurant 43 Avenue Victor Hugo, 21000 Dijon et prononcé la clôture de liquidation de la société.La société sera radiée du RCS du de Dijon.
Le liquidateur

AL22004907

CLÔTURE DE LIQUIDATION

TRANSPORTS ET EXPLOITATIONS FORESTIERES

SA au capital de 156 500 euros
Siège social
34, rue aux Moines
21270 Pontailler-sur-Saône
339 669 905 RCS de Dijon

L'AGE du 29/10/2022 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, M. GOURMET Eric, demeurant 27, rue aux Moines 21270 Pontailler-sur-Saône pour sa gestion et l'a déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du même jour. Les comptes de clôture seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Dijon.
Radiation au RCS de Dijon.

AL22004923

CLÔTURE DE LIQUIDATION

DALMAU

SAS en liquidation
au capital de 360 000 euros
dont le siège social est fixé
au 17 Route de Saint Julien
21490 BROGNON
immat. RCS DIJON
sous le numéro 508 153 814

l'AGE du 30/09/2022 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30/09/2022 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Madame Catherine DALMAU demeurant 17 Route de Saint Julien 21490 BROGNON pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé au 17 Route de Saint Julien 21490 SAINT JULIEN. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis, le Liquidateur.

AL22004933

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à COURCELLES FREMOY du 09/10/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : Atelier de Menuiserie CUESTA
Siège : 13 rue Gueneau, 21460 COURCELLES FREMOY
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 2 500 euros
Objet : La fabrication et la pose de menuiserie bois, de menuiserie PVC, de portail et porte de garage, l'ébénisterie, l'agencement intérieurs et extérieurs, les services existants ou à venir en relation direct ou indirect à cet objet ;
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : M. Jérémy CUESTA, demeurant 13 rue Gueneau, 21460 COURCELLES FREMOY.
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
POUR AVIS

AL22004630

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 25 octobre 2022, à QUETIGNY. Dénomination : CONSEIL INVEST Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle. Objet : L'achat et la revente de foncier nu ou bâti, la création et la gestion ou la revente de résidences séniors, murs et fonds de commerce, la réalisation de toute opération de promotion immobilière ou de toute opération de lotissement. Et plus généralement, la réalisation de toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à cet objet social. Durée de la société : 99 années. Capital social fixe : 1000 euros divisé en 100 actions de 10 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs. Cession d'actions et agrément : Entre les associés, les actions sont librement cessibles. Les actions ne peuvent être cédées au profit de tiers qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité prévue pour les décisions collectives extraordinaires. Siège social : 2 bis rue du Cap Vert, 21800 Quetigny. La société sera immatriculée au RCS de Dijon. Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Dans les conditions statutaires et légales. A été nommé Président : Monsieur Jean-Robert LOPEZ, 24 rue de Metz, 21000 Dijon.
Pour avis.

AL22004834

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 14/10/2022 à DIJON, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : SASU. Dénomination : CLEWAN. Siège : 6 rue Louis Jouvet, 21000 DIJON. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON. Capital : 1 000 euros. Objet : conseils et prestations de services en matière de gestion, d'assistance administrative, de ressources humaines, informatique, comptabilité, trésorerie ou tout autre type de prestation marketing ou commerciale, auprès des particuliers, des entreprises et de tout établissement public ou privé ; la participation active à la conduite de la politique et au contrôle des filiales ; la participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ; et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : Mme Sophie CHATENET, demeurant 6 rue Louis Jouvet, 21000 DIJON.
POUR AVIS. Le Président

AL22004838

ANNONCES LÉGALES

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LONGEAULT PLUVAULT le 18/10/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :Forme sociale : Société civile Dénomination sociale : SC DS. Siège social : 12 Bis Rue Roulotte, 21110 LONGEAULT PLUVAULT. Objet social : La prise de participations majoritaire ou minoritaire, directe ou indirecte, dans toutes entreprises, groupements d'intérêts économiques, sociétés françaises ou étrangères, civiles ou commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, créées ou à créer, et ce par voie d'apport en nature ou en numéraire, de souscription ou d'achats de titres ou droits sociaux, de fusion, scission, association, participation, prise en gérance libre ou par tous autres moyens. La propriété par voie de création, d'acquisition et l'administration et jouissance par dation à bail de tous les immeubles bâtis et non bâtis et droits immobiliers à destination urbaine, agricole et viticole, qui composeront son patrimoine sans exception ni réserve,et plus généralement, la réalisation de toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social sus-indiqué, pourvu que ces opérations n'affectent pas le caractère civil de la société.Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés. Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire. Gérance : Monsieur Thomas DEHER, demeurant 12 Bis Rue Roulotte – 21110 LONGEAULT PLUVAULT, Clauses relatives aux cessions de parts :agrément requis dans tous les casagrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts socialesImmatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis, La Gérance

AL22004840

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 14/10/2022 à DIJON, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : SASU. Dénomination : CLEWAN. Siège : 6 rue Louis Jouvet, 21000 DIJON. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON. Capital : 1 000 euros. Objet : conseils et prestations de services en matière de gestion, d'assistance administrative, de ressources humaines, informatique, comptabilité, trésorerie ou tout autre type de prestation marketing ou commerciale, auprès des particuliers, des entreprises et de tout établissement public ou privé ; la participation active à la conduite de la politique et au contrôle des filiales ; la participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ; et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : Mme Sophie CHATENET, demeurant 6 rue Louis Jouvet, 21000 DIJON.
POUR AVIS. Le Président

AL22004861

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 19 octobre 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière :
Dénomination sociale : MA MAISON
Siège social : 9 avenue de l'Aigue, 21200 BEAUNE
Objet social : - acquisition, cession, construction et propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, viticole, commercial ou industriel ; - mise en valeur, administration, gestion et exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance ; la location de logements, meublés ou garnis, à usage d'habitation, avec ou sans fourniture de prestations hôtelières ou para-hôtelières, - la prise de tous intérêts ou participations dans toutes sociétés.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,
Capital social : 1.000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire,
Gérance : Monsieur Thierry BORRA, demeurant 9 avenue de l'Aigue – 21200 BEAUNE ; et, Madame Adeline BORRA, demeurant 9 avenue de l'Aigue – 21200 BEAUNE.
Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas, à la majorité des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
La Gérance

AL22004895

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BEAUNE du 31/10/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société à responsabilité limitée. Dénomination sociale : L'ATELIER D'ELFES. Siège social : 81 Rue Faubourg Saint Nicolas, 21200 BEAUNE. Objet social : Commerce de détail, fabrication, vente de matériel et fourniture de loisirs créatifs, produits décoratifs et textiles, cadeaux, papeterie, bijoux, kits créatifs, beaux-arts,Organisation d'ateliers créatifs tout public, Vente sur internet, sur des marchés et salons, Dépôt-vente d'ouvrages d'artisans et de créateurs, Location ou mise à disposition de matériels spécialisés, Prestations de services de conseil en conception et fabrication se rapportant aux activités ci-dessus. La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités. Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS de DIJON. Capital social : 1 000 euros. Gérance : Mme Delphine PERRON, demeurant 24 Rue des Rotondes 21000 DIJON.
Pour avis. La Gérance

AL22004938

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à TALANT du 28/10/2022 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société civile. Dénomination sociale : MALOUZO. Siège social : 21 rue Colonel Marcaire, 21240 TALANTObjet social : L'acquisition, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, viticole, commercial ou industriel ; La mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance ; La prise de tous intérêts ou participations dans toutes sociétés ; La Société pourra également consentir tout cautionnement et toute garantie même hypothécaire sur son patrimoine tant pour la réalisation de son objet social que pour le développement de l'activité économique réalisé directement ou indirectement par ses associés ; Éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société ; Et plus généralement, la réalisation de toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social sus-indiqué, pourvu que ces opérations n'affectent pas le caractère civil de la société. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS de DIJON. Capital social : 1 200 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire. Gérance : Monsieur David BAILLY et Madame Sandrine BARNAY, demeurant tous deux 21 rue Colonel MARCAIRE, 21240 TALANT, Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas, agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales. Pour avis. La Gérance

AL22004939

NIÈVRE

// MODIFICATION

AUGMENTATION DU CAPITAL

AU VIEUX MORVAN

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 8 Place Gudin Château Chinon
58120 CHATEAU CHINON VILLE
418 282 034 RCS NEVERS

Le 01/10/22, l'AGE a décidé d'augmenter le capital d'une somme de 322 377,55 euros par incorporation de réserves pour le porter à 330 000 euros.
Pour avis.

AL22004747

LE 29

Forme : SARL.
Capital social : 1000 euros.
Siège social : 29 rue du 14 Juillet, 58000 NEVERS.
539805929 RCS de Nevers.
Aux termes de l'AGE en date du 30/09/2022, les associés ont pris acte de la modification de la gérance de la société à compter du même jour: Madame Sonia GUYON, demeurant 3 route de Jussy-le-Chaudrier, 18140 La Chapelle Montlinard en remplacement de Michel MOUILLERONMention sera portée au RCS de Nevers.

AL22004789

DÉMISSION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

MEH ENERGIES

Forme : SAS.
Capital social : 10200 euros.
Siège social : 109 Faubourg du Grand Mouësse,
58000 NEVERS.
900452152 RCS de Nevers.

Aux termes d'une décision en date du 26/09/2022, les associés ont pris acte de la démission des fonctions de directeur général à compter du même jour de Monsieur Franck VERGNES.Mention sera portée au RCS de Nevers.

AL22004872

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

CAMYSAS

au capital de 11.800 euros
39 rue de Douai
75009 Paris
832 195 317 R.C.S. Paris

Aux termes des décisions du 25.10.2022, le président a décidé de transférer le siège social au 39 rue de la Fosse aux Loups, 58000 Nevers. Président: M. Benjamin CAMY demeurant 76 rue du Faubourg Saint-Denis, 75010 Paris. Mention en sera faite au RCS de NEVERS.

AL22004879

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

BKL

SASU au capital de 500 euros
Siège social
16, rue Georges Guynemer
58000 NEVERS
888 757 051 RCS NEVERS

Aux termes de l'AG du 27/10/2022, il a été décidé de transférer le siège social au centre affaires Campus 2, rue des Minotiers 58200 COSNE COURS SUR LOIRE à compter du 01/12/2022.
L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention en sera faite au RCS de NEVERS.

AL22004897

CHANGEMENT DE GÉRANT

ATELIER ARCH CADE

Société à responsabilité limitée
au capital de 6 000 euros
Siège social
19 RUE ALPHONSE BAUDIN
58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE
519 460 968 RCS NEVERS

Décision : AGO du 24/10/2022.
Objet : Modification de la gérance.
Démission de Monsieur Alexis THIERRY à effet du 31/10/2022.
Pour avis.

AL22004915

DECES

MORVAN DISTRIBUTION

Société par actions simplifiée
Au capital de 341 250,00 euros
Siège social
Route d'Orléans
LA VANNE DU GOUR
58500 CLAMECY
887 120 046 RCS NEVERS

Aux termes d'une délibération en date du 22 septembre 2022, la collectivité des associés a pris acte du décès de M. Pierre COURGEON et, en conséquence, de son départ du Comité de Direction.
Pour avis
Le Président

AL22004919

// GÉRANCE

SCP E.CAVET-JACOB
Notaire
14 rue du Maréchal Leclerc
58200 COSNE COURS SUR LOIRE

CESSION DE FONDS COMMERCE

Suivant acte reçu par Me Stéphanie CLERMONTE, Notaire au sein de la SCP E.CAVET-JACOB à COSNE COURS SUR LOIRE, le 30/9/2022, enregistré à NEVERS 1, le 20/10/2022 dossier 2022 00026098 Réf : 5804P01 2022 N 00565,
la Société LES GENS DE LA TERRE, SARL, au capital de 50.000 euros, dont le siège est à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) route de Villechaud Ferme des Grands champs, immatrculée au RCS de NEVERS sous le n° 433 704 301,
A VENDU A :La SARL LES GENS DE LA TERRE, SARL au capital de 1.000 euros dont le siège est à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) Les Grands Champs immatriculée au RCS de NEVERS sous le n° 912 984 853,
Un fonds de commerce d'exploitation sous toutes les formes de fermes vivantes et/ou itinérantes, des produits et des services rattachés à la campagne et au tourisme rural, à tout cheptel, équipement, attelages, matériels décors sis à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) Les Grands Champs, lui appartenant connu sous le nom commercial de LES GENS DE LA TERRE, et pour lequel il est immatriculé au RCS de NEVERS sous le n° 433 704 301.
Moyennant le prix ppal de 55.000 euros.
Ensemble tous les éléments corporels et incorporels en dépendent.
L'entrée en jouissance a été fixée au 14 septembre 2022.
Les oppositions s'il y a lieu, seront reçues en la SCP E.CAVET-JACOB, Notaire à COSNE COURS SUR LOIRE (nièvre) 14 rue du Maréchal Leclerc, domicile élu, dans les 10 jours de la dernière en date des insertions légales.
POUR UNIQUE INSERTION
Me Stéphanie CLERMONTE, Notaire.

AL22004884

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par **Maître Thibaut MARIE, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle dénommée «SCP MARTIN & MARIE», titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à NEVERS (58000), 1 Rue Saint Martin,** le 4 octobre 2022, enregistré à NEVERS, le 11 octobre 2022, référence 5804P01 2022 N 00549, a été cédé un fonds de commerce par :
Monsieur Jean-Luc Norbert PISONI, demeurant à PREMERY (58700) 55 Grande Rue,
Divorcé de Madame Elisabeth Fernande DELABRE et non remarié.
A :
Monsieur Willy TILLIOT, demeurant à OULON (58700) 7 rue Charles Roy,
Célibataire.
Désignation du fonds : fonds de commerce de débit de boissons sis à PREMERY (58700), 55 Grande Rue, connu sous le nom commercial «LE BIENVENU».
La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de VINGT MILLE EUROS (20 000,00 EUR),
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la publication de la cession au BODACC, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.

AL22004936

// CESSION

Maître Émilie GUERIN-PEREIRA
Notaire
à Cosne-Cours-sur-Loire (Nièvre)
2 rue Lafayette

CESSION DE FONDS COMMERCE

Suivant acte reçu le 26/10/2022, la Société dénommée BBPIZZ', Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 5.000,00 euros ayant son siège social à VARENNES LES NARCY (Nièvre) 1 rue de l'Etang Sourdes identifiée sous le numéro SIREN 829660588 RCS NEVERS, sous l'enseigne KIOSQUE A PIZZAS, a cédé à FAMILY PIZZA, Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 1.000,00 euros ayant son siège social à LA CELLE SUR LOIRE (Nièvre) 17 route des Robards identifiée sous le numéro SIREN 918523978 RCS NEVERS un fonds de confection et vente à emporter de pizzaset autres produits s'y apparentant ainsi que tous produits alimentaires à emporter et boissons sans alcool exploité à COSNE COURS SUR LOIRE (58200) lieu-dit les Champs du Latin Avenue du 85ème de ligne.
Cette vente a été consentie au prix de 83 000 euros,s'appliquant aux éléments incorporels à hauteur de 13 000 euros et 70 000 euros pour les éléments corporels. Lapropriété et l'entrée en jouissance a eu lieu le jour de lasignature de l'acte authentique.
Les oppositions, seront reçues dans les formes légales en l'étude du notaire.

AL22004905

// VENTE AUX ENCHÈRES

VENTE AUX ENCHÈRES

MAITRE OLIVIER LEVOIR
Avocat au Barreau de Nevers
10, rue Saint Martin
58000 NEVERSTél 09.61.20.61.98
(E-mail) levoir.olivier@orange.fr

A la requête de la SELARL JSA, mandataire judiciaire, dont le siège est fixé 18 rue Georges Clémenceau, 78000 VERSAILLES
VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
Au Palais de Justice à NEVERS (Nièvre),
Place du Palais,
LE MARDI 6 DECEMBRE 2022
à 10h30
COMMUNE D'ARQUIAN (Nièvre)
LOT UNIQUE
Une maison d'habitation sise lieu-dit « La Petite Borde » à 58310 ARQUIAN, type longère mitoyenne, comprenant : - Au rez-de-chaussée : Entrée sur séjour avec cheminée insert de 20 mètres carrés, cuisine avec four à pain de 12 mètres carrés, salle de bains avec lingerie, douche à l'italienne et WC de 6 mètres carrés, une pièce de 15 mètres carrés et une chambre de 14 mètres carrés.
Etage dans grenier comprenant palier et trois chambres de 9 mètres carrés, 7 mètres carrés et 8 mètres carrés, L'ensemble édifié sur un terrain cadastré Section ZA numéro 46 lieu-dit « La Petite Borde » pour une contenance de 17 ares 34 centiares.
Sur la mise à prix de :CINQUANTE MILLE EUROS (50 000 €)
Avec baisse immédiate et sans nouvelle publicité par pallier de 10%, sans que le prix d'adjudication puisse être inférieur à 10 000 € pour le cas où la mise à prix ne serait pas couverte.Fait et rédigé par l'avocat poursuivant soussigné le 26/10/2022. Me Olivier LEVOIR.
Les enchères peuvent être portées que par un avocat inscrit au barreau du Tribunal Judiciaire de Nevers.
Le cahier des conditions de la vente peut être consulté sans frais, soit au greffe du juge de l'exécution de Nevers situé Place du Palais de ladite ville, soit au cabinet de Maître Olivier LEVOIR situé 10 rue Saint Martin, 58000 Nevers, rédacteur du cahier des conditions de vente.
VISITE du bien prévue sur place le Mardi 22 novembre 2022 à 14h30 : S'adresser à Maître Viviane COUDERT-BUFFET, huissier de justice, 17 rue du Maréchal Leclerc, 58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE, Tél : 03 86 28 03 19

AL22004887

// DIVERS

Office Notarial
P. JOURDIER & J-C REROLLE
8, rue Carnot, 58300 Decize

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL

Date d'établissement du procès-verbal d'ouverture et de description du testament : 13 octobre 2022, suivant acte reçu par Maître REROLLE, notaire à DECIZE (Nièvre). Défunt : Lydie Roberte Yvonne LEPRON, née à ST LEGER DES VIGNES (58300), le 1 mai 1952, célibataire, décédée à DECIZE (58300), le 28 septembre 2022 ayant institué un (des) légataire(s) universel(s). Toute opposition devra être formée auprès du notaire chargé de la succession dans les conditions de l'article 1007 du Code Civil.
Pour avis.

AL22004881

OFFICE NOTARIAL DU VAL CHARITOIS
Notaires
à LA CHARITE SUR LOIRE (58400)
37 ter avenue du Maréchal Leclerc

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL

Suivant testament olographe du 15 décembre 2009, Mlle Renée VESLIN, demeurant à LA CHARITE SUR LOIRE (58400) 23 rue des Boutes Roues, célibataire, née à PRECY (18140), le 11 août 1929, décédée à NEVERS (58000), le 2 juin 2022, a consenti des legs universels.Ce testament a fait l'objet d'un dépôt suivant procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Me Valérie CLERGET, Notaire Associé de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée dénommée « Office Notarial du Val Charitois » dont le siège est à LA CHARITE SUR LOIRE (58402), 37 ter Avenue Maréchal Leclerc, B.P 47, le 24 octobre 2022, duquel il résulte que les légataires remplissent les conditions de leur saisine.Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Morgane DUILLON, notaire à MONTS (37), référence CRPCEN : 037125, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de NEVERS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL22004906

SCP GUYARD & BLOIN
Notaires à Châtillon-en-Bazois (Nièvre)
3, rue Saint Goar
Bureaux annexes à La Machine-Saint Saulge et Moulins-Engilbert

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Suivant testament olographe en date du 26/10/2022, Mme Yvette Françoise Jeanne Marie GAUTHERON, Retraitée,demeurant à CHATILLON-EN-BAZOIS (58110) 34 rue du Docteur Duret, née à CHATILLON-EN-BAZOIS le 19/10/1929, célibataire,décédée à NEVERS (58000) le 6 mai 2022, a consenti des legs universels.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du PV d'ouverture et de description de testament reçu par Me Denis BLOIN, Notaire Associé de la SCP dénommée « Sylvie GUYARD et Denis BLOIN, Notaires »,titulaire d'un Office Notarial à CHATILLON-EN-BAZOIS 3 rue Saint Goar, B.P. 14, le 26/10/2022, duquel il résulte que les légataires remplissent les conditions de leur saisine. Opposition à l'exercice de leurs droits pourra être formée par tout intéressé auprès de Me Denis BLOIN, notaire à CHATILLON-EN-BAZOIS référence CRPCEN : 58026, dans le mois suivant la réception par le greffe du TJ de NEVERS de l'expédition du PV d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, les légataires seront soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL22004935

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date du 27/9/2022, concernant la SCI DORIN, au capital de 1.000 euros dont le siège est à CLAMECY (Nièvre) Chemin de la Dame Pernelle Moulot, immatriculée au RCS de NEVERS sous le n° 490 182 383,Ayant pour liquidateur : Mme RINCK Jasmine, née DOVERGNE, dt à CLAMECY (Nièvre), Chemin de la Dame Pernelle, Moulot, La collectivité des associés, après rapport du liquidateur, approuve ledit rapport et donne quitus au liquidateur de l'exécution de sa mission, à compter du 27 septembre 2022, date de clôture de la liquidation.
Ces comptes et le procès-verbal de l'Assemblée d'approbation seront conformément à la loi, déposés au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS.
POUR AVIS
Le liquidateur.

AL22004860

Société d'Avocats MARTIN - LECLERC
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

DISSOLUTION

TRANSPORTS BARBOTTE

SARL au capital de 9.146,94 euros
Siège social
Place de l'Eglise
58230 OUROUX EN MORVAN
348 579 566 RCS NEVERS

L'assemblée générale extraordinaire du 30 septembre 2022 a prononcé la dissolution anticipée et la mise en liquidation amiable de la société qui subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci. M. Alain BARBOTTE dt 4 place de l'Eglise – 58230 OUROUX EN MORVAN, a été désigné liquidateur. Les actes concernant la liquidation doivent être notifiés et la correspondance adressée au siège de liquidation, place de l'Eglise – 58230 OUROUX EN MORVAN.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.
Pour avis, le liquidateur, A. BARBOTTE

AL22004914

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Dénomination : SCM KINYDRO.
Forme : SCM.
Capital social : 457.35 euros.
Siège social : 1 bis rue du Moulin d'Ecorce, 58000 NEVERS.
349095059 RCS de Nevers.
Aux termes de l'AGE en date du 30/09/2022, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour. Le siège de la liquidation est fixé à l'adresse du liquidateur, adresse où doit être envoyée la correspondance. Monsieur Patrice COMMUN, demeurant 57 bis rue Guy Moquet 58640 Varennes Vauzelles a été nommé liquidateur.

AL22004931

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 24/10/2022, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination :COURTAGE 71.
Objet social : La société à pour objet de fournir par ses propres moyens, ou par le biais d'un mandat, des prestations d'intermédiation en produits financiers.
Siège social :36, route des Bois 58250 Ternant.
Capital : 500 euros.
Durée : 99 ans.
Président : Mme TERNYNCK Perrine, demeurant 36, route des Bois 58250 Ternant.
Admission aux assemblées et droits de votes : Tout. actionnaire peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.
Clause d'agrément : En cas de pluralité d'associés, la. cession est libre entre associés.
Cession soumise à agrément dans les autres cas.
Immatriculation au RCS de Nevers.

AL22004836

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé du 21 octobre 2022, il a été
procédé à la création de la SCEA ISKANDAR, prenant effet le 1er novembre 2022 et disposant des caractéristiques. suivantes :
FORME : société civile.
OBJET : activités de production agricole.
DENOMINATION SOCIALE : SCEA ISKANDAR
SIEGE SOCIAL : 15 route Jean Dequennes - 58400 VARENNES LES. NARCY .
GERANCE : M. et Mme ISKANDAR Antony et Marie-Elise, demeurant 15 route Jean Dequennes - 58400 VARENNES LES NARCY.
CAPITAL SOCIAL : 4 500 euros en numéraire.
DUREE : 99 ans.
CESSION DE PARTS : agrément des associés pour toute cession. de parts.
IMMATRICULATION : La société sera immatriculée au RCS de. NEVERS.
Pour avis, Les fondateurs

AL22004839

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 25/10/2022, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : SCI BEAUREGARD
Objet social : Acquisition, propriété, mise en valeur, transformation, construction, aménagement, administration et location de tous biens et droits immobiliers.
Siège social :6, Les Chaboureaux 58310 Bitry.
Capital : 100 euros
Durée : 99 ans
Gérance : M. AUBERT Titouan, demeurant 6, Les Chaboureaux 58310 Bitry
Clause d'agrément : Toutes les cessions sont soumises à agrément.
Immatriculation au RCS de Nevers

AL22004865

Société d'Avocats MARTIN - LECLERC
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une SARL en cours d'immatriculation au RCS de NEVERS, dénommée L'ATELIER DU PLOMBIER NIVERNAIS ayant son siège social ZA La Copine – 11 bis impasse du Port – 58300 CHAMPVERT.
Le capital s'élève à 11.000 euros constitué à concurrence de 5.500 euros d'apports en nature de matériel et outillage et à concurrence de 5.500 euros de numéraire partiellement libéré.
La société a pour objet la réalisation, le dépannage et l'entretien de toutes installations de plomberie, chauffage, climatisation, ventilation.
Le gérant est Monsieur Stéphane GRZESKOWIAK dt 10 rue des Coupes – 58260 LA MACHINE.
Pour avis, S. GRZESKOWIAK

AL22004892

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une SARL en cours d'immatriculation au RCS de NEVERS, dénommée PLOEMEURBOX au capital de1.000 €, ayant pour activité l'achat, la vente et la location d'emplacements de stockage et destationnement. Le siège social est fixé 18 rue Molière - 58000 NEVERS. Le gérant est Monsieur Eric MOULOIS demeurant 11 allée des Synagots - 35830 BETTON.

AL22004921

YONNE

// MODIFICATION

NON DISSOLUTION

EARL DES PLANTES BASSES

Société civile
au capital de 51 000 euros
Siège social
Ferme de Reigny
89270 VERMENTON
339 005 381 RCS AUXERRE

L'Assemblée générale du 1er octobre 2021 a décidé de proroger la durée de la société de 98 ans reportant son terme au 15 octobre 2119.
Pour avis, la gérance.

AL22004830

Annonces légales
03 80 78 90 42

ANNONCES LÉGALES

S.J.B.
Société d'Avocats

NON DISSOLUTION

ERIC LAURE

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social
22 Avenue de la République
89800 CHABLIS
534 099 239 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 14 octobre 2022, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

AL22004831

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

ADRESSAGE COMMUNES

SAS au capital de 1.000 euros
Siège social
1 Allée des Six Deniers
89130 TOUCY (89130)
912 356 367 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 20/10/2022, l'associé unique a décidé de modifier l'objet social comme suit à compter du 08/04/2022 :
Extension objet social par adjonction d'activités complémentaires : consultant, conférencier.
L'article Objet social des statuts a été modifié en conséquence.
Mention en sera faite au RCS de AUXERRE.

AL22004841

Laurent FRANCIN,
Stéphanie FAIVRE FRANCIN &
Elise LAROCHE-SAUTEREL
Notaires associés
10 Boulevard du Maréchal Davout
89000 AUXERRE

AUGMENTATION DU CAPITAL

Suivant acte reçu par Me Stéphanie FAIVRE FRANCIN, notaire à AUXERRE, le 19 octobre 2022, il a été procédé à une augmentation de capital de la société civile dont les caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination «SCEV GABRIELLE»
Forme juridique : société civile d'exploitation agricole Immatriculation au RCS de AUXERRE, sous le n° 820 832 442 Siège social : VENOY (89290), 42 rue de Sinotte,
Capital social initial de SOIXANTE-DIX-HUIT MILLE SEPT CENTS EUROS (78.700,00 €),
Augmentation de capital réalisée par voie d'apport en nature et d'apport en numéraire afin de le porter à la somme de CENT CINQUANTE-HUIT MILLE SEPT CENTS EUROS (158.700,00 €).

AL22004842

MODIFICATION DE LA GÉRANCE

S.C.I. DU CHAMPS BEGAUD

Société civile immobilière
Au capital de 76 224,51 euros
Siège social : Chez Ets SCHIEVER
ZI rue de l'Etang
89200 AVALLON
353 687 452 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 22 septembre 2022, la collectivité des associés a pris acte du décès de M. Pierre COURGEON et du fait que M. Gautier PICQ soit, en conséquence, l'unique gérant pour une durée indéterminée.
Pour avis
La Gérance

AL22004843

MODIFICATION DE LA GÉRANCE

S.A.R.L. DES CHARMILLES

Société à responsabilité limitée
Au capital de 8 000,00 euros
Siège social : Zone Industrielle
89200 AVALLON
329 233 043 R.C.S. AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 22 septembre 2022, l'associée unique a pris acte du décès de M. Pierre COURGEON et du fait que M. Gautier PICQ soit, en conséquence, l'unique gérant pour une durée indéterminée. Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Pour avis
La Gérance

AL22004844

MODIFICATION DE LA GÉRANCE

SCI ROGER

Société civile immobilière
Au capital de 1 524,49 euros
Siège social : Zone Industrielle - rue de l'Etang
89200 AVALLON
328 179 049 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 22 septembre 2022, la collectivité des associées a pris acte du décès de M. Pierre COURGEON et du fait que M. Gautier PICQ soit, en conséquence, l'unique gérant pour une durée indéterminée.
Pour avis
La Gérance

AL22004845

MODIFICATION DE LA GÉRANCE

SCI DE LA NOUE

Société civile immobilière
Au capital de 18 293,88 euros
Siège social : Route de Ouanne
89520 SAINT SAUVEUR EN PUISAYE
331 278 663 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 22 septembre 2022, la collectivité des associés a pris acte du décès de M. Pierre COURGEON et du fait que M. Gautier PICQ soit, en conséquence, l'unique gérant pour une durée indéterminée. Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Pour avis
La Gérance

AL22004846

CHANGEMENT DE GÉRANT

S.C.I. DE LA GARE

Société civile immobilière
Au capital de 1 524,49 euros
Siège social : Avenue de la Gare
71510 SAINT LEGER SUR DHEUNE
339 195 323 RCS CHALON SUR SAONE

Aux termes d'une délibération en date du 22 septembre 2022, la collectivité des associées a pris acte du décès de M. Pierre COURGEON et du fait que M. Gautier PICQ soit, en conséquence, l'unique gérant pour une durée indéterminée. Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Pour avis
La Gérance

AL22004847

CHANGEMENT DE GÉRANT

SCI SOPHIE

Société civile immobilière
Au capital de 4 573,47 euros
Siège social : Zone Industrielle - rue de l'Etang
89200 AVALLON
324 420 637 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 22 septembre 2022, la collectivité des associés a pris acte du décès de M. Pierre COURGEON et du fait que M. Gautier PICQ soit, en conséquence, l'unique gérant pour une durée indéterminée.
Pour avis
La Gérance

AL22004848

CHANGEMENT DE GÉRANT

SCI DUNAND-COMMUNAUTES

Société civile immobilière
Au capital de 152,45 euros
Siège social : Rue des communautés
71450 BLANZY
337 870 885 RCS CHALON SUR SAONE

Aux termes d'une délibération en date du 22 septembre 2022, la collectivité des associés a pris acte du décès de M. Pierre COURGEON et du fait que M. Gautier PICQ soit, en conséquence, l'unique gérant pour une durée indéterminée. Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Pour avis
La Gérance

AL22004849

CHANGEMENT DE GÉRANT

S.C.I. LES BRUYERES

Société civile immobilière
Au capital de 1 524,49 euros
Siège social : Route de Gueugnon
71320 TOULON SUR ARROUX
330 395 591 RCS MACON

Aux termes d'une délibération en date du 22 septembre 2022, la collectivité des associés a pris acte du décès de M. Pierre COURGEON et du fait que M. Gautier PICQ soit, en conséquence, l'unique gérant pour une durée indéterminée. Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Pour avis
La Gérance

AL22004850

MODIFICATION DE LA GÉRANCE

SOCIETE CIVILE DES CROISETTES

Société civile immobilière
Au capital de 1 524,49 euros
Siège social : Chez Ets SCHIEVER
Zone Industrielle - rue de l'Etang
89200 AVALLON
778 258 210 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 22 septembre 2022, la collectivité des associés a pris acte du décès de M. Pierre COURGEON et du fait que M. Marc-Olivier COURGEON soit, en conséquence, l'unique gérant de la société pour une durée indéterminée. Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Pour avis
La Gérance

AL22004853

MODIFICATION DE LA GÉRANCE

SCI RUE DU TOUR DE VILLE

Société civile immobilière
Au capital de 1 524,49 euros
Siège social : Rue Tour de Ville
89270 VERMENTON
344 300 413 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 22 septembre 2022, la collectivité des associés a pris acte du décès de M. Pierre COURGEON et du fait que M. Gautier PICQ soit, en conséquence, l'unique gérant pour une durée indéterminée.
Pour avis
La Gérance

AL22004854

MODIFICATION DE LA GÉRANCE

SCI LA CUISANCE

Société civile immobilière
Au capital de 30 489,80 euros
Siège social : Rue de Besançon
39600 ARBOIS
327 844 502 RCS LONS LE SAUNIER

Aux termes d'une délibération en date du 22 septembre 2022, la collectivité des associés a pris acte du décès de M. Pierre COURGEON et du fait que M. Gautier PICQ soit, en conséquence, l'unique gérant pour une durée indéterminée. Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Pour avis
La Gérance

AL22004855

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

PARTICIPATIONS & INVESTISSEMENTS

Société par actions simplifiée
Au capital de 18 500 000 euros
Siège social : Chez Ets SCHIEVER
Zone Industrielle - Rue de l'Etang
89200 AVALLON
482 805 041 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 22 septembre 2022, la collectivité des associés a pris acte du décès de M. Pierre COURGEON et a décidé de nommer, en qualité de Président, M. Pierre-Yves COURGEON, pour une durée indéterminée et à effet à l'issue de l'Assemblée.
Pour avis
Le Président

AL22004856

MODIFICATION DE LA GÉRANCE

S.C.I. J.F.N.

Société civile immobilière
Au capital de 150 euros
Siège social : Route de Premery
58330 ST SAULGE
348 612 102 RCS NEVERS

Aux termes d'une délibération en date du 22 septembre 2022, la collectivité des associés a pris acte du décès de M. Pierre COURGEON et du fait que M. Marc-Olivier COURGEON soit, en conséquence, l'unique gérant de la société pour une durée indéterminée. Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Pour avis
La Gérance

AL22004857

MODIFICATION DE DIRIGEANTS

SODEFI-INVERNIZZI

SAS au capital de 50 000 €
Siège social : 37 bis, avenue du Général Leclerc
PONT-SUR-YONNE (89140)
302 343 975 R.C.S. SENS

Le 25/10/2022, les associés ont nommé la société « LBD SAS », dont le siège social est sis à LA POSTOLLE (89260), 14 Grande Rue, immatriculée au RCS de SENS sous le n° 919 800 144, en qualité de Présidente en remplacement de M. Arnaud INVERNIZZI, démissionnaire. Mention en sera faite au RCS de SENS

AL22004864

FIDUCIAL
SOFIRAL

NON DISSOLUTION

GIRARD PHILIPPE

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 11 rue du Pont
89400 BASSOU
RCS SENS 533 517 728

Aux termes d'une décision en date du 20 octobre 2022, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
Pour avis
La Gérance

AL22004863

Pierre Guillet
Avocat au barreau de Bourges
ancien conseil juridique
51, rue des Pieds Blancs -
18230 SAINT DOULCHARD
tél. : 02 48 70 95 81

TEAM EMPLOI 101

Société par Actions Simplifiée
au capital de 50.000¤
Siège social : 6 avenue Gambetta
89000 AUXERRE
879 698 488 R.C.S AUXERRE

Aux termes d'une assemblée générale ordinaire convoquée extraordinairement le 5 octobre 2022, la société IASB HOLDING, Société Civile au capital de 3.377.500 euros, dont le siège social est 33 boulevard Vauban - 89000 AUXERRE, immatriculée au R.C.S. à AUXERRE sous le n° 885 330 233, dont le représentant permanent est Monsieur Vincent GRACIA, a été désignée à compter de ce même jour en qualité de personne morale présidente, en remplacement de Monsieur Vincent GRACIA, démissionnaire.
Mention en sera faite aux RCS d'AUXERRE.
Pour insertion,
Maître Pierre GUILLET,
Avocat spécialement mandaté

AL22004866

Pierre Guillet
Avocat au barreau de Bourges
ancien conseil juridique
51, rue des Pieds Blancs.
18230 SAINT DOULCHARD
tél. : 02 48 70 95 81

TEAM EMPLOI 45

Société par Actions Simplifiée
au capital de 50.000¤
Siège social : 6 avenue Gambetta
89000 AUXERRE
879 664 704 R.C.S AUXERRE

Aux termes d'une assemblée générale ordinaire convoquée extraordinairement le 5 octobre 2022, la société IASB HOLDING, Société Civile au capital de 3.377.500euros, dont le siège social est 33 boulevard Vauban - 89000 AUXERRE, immatriculée au R.C.S. à AUXERRE sous le n° 885 330 233, dont le représentant permanent est Monsieur Vincent GRACIA, a été désignée à compter de ce même jour en qualité de personne morale présidente, en remplacement de Monsieur Vincent GRACIA, démissionnaire.
Mention en sera faite aux RCS d'AUXERRE.
Pour insertion,
Maître Pierre GUILLET,
Avocat spécialement mandaté

AL22004867

Pierre Guillet
Avocat au barreau de Bourges
ancien conseil juridique
51, rue des Pieds Blancs
18230 SAINT DOULCHARD.
tél. : 02 48 70 95 81

AG PRESTATIONS

Société par actions simplifiée
au capital de 10.000¤
Siège social : 6 avenue Gambetta
89000 AUXERRE.
797 586 179 R.C.S. AUXERRE

Aux termes d'une assemblée générale ordinaire convoquée extraordinairement le 20 octobre 2022, la société IASB HOLDING, Société Civile au capital de 3.377.500euros, dont le siège social est 33 boulevard Vauban - 89000 AUXERRE, immatriculée au R.C.S. à AUXERRE sous le n° 885 330 233, dont le représentant permanent est Monsieur Vincent GRACIA, a été désignée à compter de ce même jour en qualité de personne morale présidente, en remplacement de Monsieur Vincent GRACIA, démissionnaire.Mention en sera faite aux RCS d'AUXERRE.
Pour insertion,
Maître Pierre GUILLET,
Avocat spécialement mandaté

AL22004868

BREMENS | AVOCATS

LYON CITE INTERNATIONALE
45 QUAI CHARLES DE GAULLE
69006 LYON

NOMINATION DE CO-GÉRANT

FONCIERE SAINTE BEATE

SCI au capital de 1.000 euros
Siège
12 Rue Pierre Castets
89100 SENS
RCS SENS : 514 280 858

Par décisions collectives en date du 22 août 2022, les. associés ont décidé de nommer en qualité de cogérant M. Deniz BALCI demeurant 2 Rue Honoré Bertin 93170 BAGNOLET. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Sens. Pour. avis.

AL22004885

S.J.B.
Société d'Avocats

NOMINATION DE CO-GÉRANT

SCI LIBOLT

Société civile immobilière
au capital de 152,45 euros
Siège social
Avenue de Worms
89000 AUXERRE
418 225 041 RCS AUXERRE

AvisAux termes d'une délibération en date du 19 octobre 2022, la collectivité des associés a nommé en qualité de co-gérante Mme Dominique LIBOLT, demeurant 38 rue d'En Bas – Les Bries – 89380 APPOIGNY, pour une durée illimitée à compter de ce jour.
Modification sera faite au GTC d'AUXERRE.

AL22004894

S.J.B.
Société d'Avocats

NON DISSOLUTION

DOMOPARIS 16

Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social
38 Rue Tardy
89270 ARCY SUR CURE
887 638 005 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 13 octobre 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
Pour avis

AL22004896

MODIFICATION DU CAPITAL

ROBOTIQUES 3 DIMENSIONS

SAS au capital de 746 961,60 €uros
41 avenue de paris 89470 MONETEAU
440 118 669 R.C.S. AUXERRE

Aux termes de l'AGE en date du 06/10/2022, il a été décidé d'augmenter le capital social pour le porter à 863013.44 euros.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.

AL22004902

JOUFFROY + FILEAS
AVOCATS

JOUFFROY & FILEAS
Notaires et Avocats
43 rue Devoge
21000 Dijon

MODIFICATION DU CAPITAL

GFR DE MAGNEMONT

GFR au capital de 187055,23 euros
Siège social
17 Rue du Colombier
89200 Vault-de-Lugny
443 536 362 RCS d' Auxerre

Le 21/10/2022 les associés ont décidé à l'unanimité de changer le capital social en le portant de 187055,23 euros, à 157479,93 euros.
Mention au RCS d' Auxerre.

AL22004913

MODIFICATION DE DIRIGEANTS

ETABLISSEMENTS SERVET DUCHEMIN

SA à conseil d'administration
au capital de 1.378.461 euros
Siège social
16 Avenue Jean Mermoz
89000 AUXERRE
425 720 778 RCS AUXERRE

Aux termes d'un procès verbal du 21/10/2022, le Conseil d'Administration a pris acte de la démission de Vincent DUBOIS, de ses fonctions de Président du conseil d'administration et Directeur général et a nommé en remplacement, Alain MORVAND, demeurant 6 Rue Konrad Adenauer 21121 FONTAINE-LES-DIJON.
Le Conseil a pris acte de la démission de Claude DARLOT, de ses fonctions d'Administrateur et a nommé en remplacement William DE PINIEUX, demeurant 10 rue Général Plessier 69002 LYON.

AL22004929

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Le 1.10.2022, les associés de la SAS BLN au capital de 109.760 euros, siège social à SENS (89100) 76, rue René Binet, 480 212 505 RCS SENS, ont transféré le siège social à compter du même jour.
ANCIENNES MENTIONS PUBLIEES : Siège. social : 76, rue René Binet 89100 SENS -
NOUVELLES MENTIONS : Siège social : avenue de Worms 89000 AUXERRE.
Personnes habilitées à engager la société : Président : E-A. FINANCES, SARL au capital de 1.000.000 euros, 38 B rue du Moulin 67880 KRAUTERGERSHEIM, 491 608 576 RCS SAVERNE - Directeurs Généraux : LEVALTIER, SARL au capital de 15.244,90 euros, siège social à SENS (89100) 76, rue René Binet, 325 114 163 RCS SENS, Directeur Général délégué NAULIN INVEST, SARL au capital de 1.000 euros, siège social à AUXERRE (89000) 16 rue Paul Bert, 880 702 832 RCS AUXERRE.
En conséquence, la société qui est immatriculée au RCS de SENS sous le n° 480 212 505 fera l'objet d'une nouvelle. immatriculation au RCS d'AUXERRE.

AL22004932

SCEV DOMAINE MATHIAS

Société civile d'exploitation agricole au capital de 228 673,53 €.
Siège social : route de Troyes - les Grandes Bridennes - 89700 EPINEUIL.
404 911 174 RCS AUXERRE.
L'assemblée générale extraordinaire du 27/10/2022 a décidé de proroger la durée de la société de 75 ans soit un terme au 24/04/2121, de réduire le capital d'une somme de 25 423,53 € pour le diminuer à 203 250 €.Pour avis, la gérance.

AL22004934

// GÉRANCE

SELARL ARCANGELI-ZERR,
NOTAIRE
Notaire à MONTBELIARD (25),
8 Avenue Wilson

CESSION DE PARTS SOCIALES

Suivant acte reçu par Me ARCANGELI-ZERR, notaire à MONTBELIARD (25) le 12/10/2022, enregistré au SPFE de MONTBELIARD le 17/10/2022 dossier 2022 00023098 les statuts de la SCEA DES PLATEAUX immatriculée au RCS AUXERRE sous le numéro SIREN 389 420 548 ont été modifiés de sorte que M. Jean DESNOYERS s'est vu attribuer la totalité en pleine propriété de 50 parts sociales numérotées de 1 à 50. Le capital social de la SCEA DES PLATEAUX est divisé en cent (100) parts sociales réparties entre les associés dans les proportions suivantes à l'issue de la cession de parts : M. Jean DESNOYERS : 51 parts sociales, portant les numéros 1 à 51 inclus, représentant des apports en numéraire ; M. Guilain DESNOYERS : 49 parts sociales portant les numéros 52 à 100 inclus, représentant des apports en numéraire.
Pour Avis, Maître Nadia ARCANGELI-ZERR.

AL22004858

// ADDITIF-RECTIFICATIF

ARDT
Société par actions simplifiée
au capital de 1000Euros
Siège social
20 BIS RUE DES MARAICHERS
89113 CHARBUY

RECTIFICATIF

RECTIFICATIF A L'ANNONCE PARUE LE 08/04/2022 TERRES DE BOURGOGNE Il fallait prendre connaissance que l'Objet Social de la SAS est : Carrelage, Maçonnerie, Isolation, Couverture. La mention Aménagement à été supprimé. LE Reste de l'annonce reste inchangé.

AL22004882

// ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE

PRÉFET DE L'YONNE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE COMPLEMENTAIRE sur les communes de VIREAUX et SAMBOURG

Le public est averti qu'en exécution :
du code de l'environnement,
de l'arrêté n° PREF-SAPPIE-BE-2022-0426 du 27 septembre2022
une enquête publique complémentaire de seize jours sera ouverte du mercredi 2 novembre 2022 à 9 h au jeudi 17novembre 2022 à 17 h inclus, en mairies de Vireaux et de Sambourg, afin de régulariser l'arrêté n°PREF-SCPPAT-BE-2018-0006 du 10 janvier 2018 portant autorisation unique d'exploiter un parc éolien sur les communes de Vireaux et de Sambourg au profit de la SASS.E.P.E. de Vireaux.
Monsieur Georges LECLERCQ est désigné commissaire enquêteur.
Un dossier présentant les capacités financières dont dispose la SAS S.E.P.E. de Vireaux lui permettant de conduire son projet selon les prescriptions du code de l'environnement et comprenant l'avis de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers(CDPENAF), ainsi qu'un registre à feuillets non mobiles,coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés en mairies de Vireaux et de Sambourg pendant toute la durée de l'enquête, du 2 novembre 2022 au 17 novembre 2022 inclus,afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner ses observations, aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies.
Ce dossier pourra également être consulté durant l'enquête sur le site Internet des services de l'Etat dans l'Yonne www.yonne.gouv.fr (rubrique politiques publiques/environnement/installations classées.../enquêtes publiques) et sur le poste informatique mis à disposition du public du 2 novembre 2022 au 17 novembre 2022 à la préfecture de l'Yonne à Auxerre (Bureau de l'Environnement) de 9h à 12h et 14h à 16h30, sur rendez-vous au 03.86.72.78.18 ou au 03.86.72.79.89.
Les communes de Vireaux, Sambourg, Ancy-le-Libre, Annay-sur-Serein, Argentenay, Argenteuil-sur-Armançon, Fresnes, Lézinnes, Molay, Moulins-en-Tonnerrois, Noyers,Pacy-sur-Armançon, Poilly-sur-Serein, Sainte-Vertu, Tanlay,Tonnerre, Viviers, Yrouerre, sont concernées par lepérimètre d'affichage réglementaire.
Pendant le délai de l'enquête, les observations et propositions que soulève le dossier pourront être consignées :
- sur un registre dématérialisé, à l'adresse suivante :
https://www.registre-dematerialise.fr/4238
- par voie électronique, à l'adresse e-mail associée au registre dématérialisé suivante :
enquete-publique-4238@registre-dematerialise.fr
(Les observations et propositions transmises à cette adresse e-mail seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé et donc visibles par tous).
- par courrier, au commissaire enquêteur, à la mairie de Vireaux, siège de l'enquête.
Indépendamment des dispositions ci-dessus, le commissaire enquêteur recevra les observations et propositions du public qui seront également consignées dans le registre papier etle procès-verbal de celles-ci, à la mairie de Vireaux,les :
- mercredi 2 novembre 2022, de 14 h à 17h,
- samedi 5 novembre 2022, de 9 h à 12 h,
- lundi 17 novembre 2022, de 14 h à 17 h.
A l'issue de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport complémentaire, ses annexes et les conclusions du commissaire enquêteur à la Préfecture de l'Yonne (Bureau del'Environnement) et en mairies de Vireaux, Sambourg, Ancy-le-Libre, Annay-sur-Serein, Argentenay, Argenteuil-sur-Armançon, Fresnes, Lézinnes, Molay, Moulins-en-Tonnerrois, Noyers, Pacy-sur-Armançon, Poilly-sur-Serein, Sainte-Vertu, Tanlay, Tonnerre, Viviers,Yrouerre. Ces éléments seront également mis à disposition dupublic sur le site Internet des services de l'Etat dansl'Yonne.
Des informations peuvent être demandées auprès de de la SASS.E.P.E. de Vireaux - Immeuble Cèdre 3 - 97 Allée Alexandre Borodine - 69800 SAINT-PRIEST - tél. : 06 37 35 72 82.
La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera un arrêté modificatif de l'arrêté n°PREF-SCPPAT-BE-2018-0006 du 10 janvier 2018, du Préfet de l'Yonne, portant autorisation unique d'exploiter un parc éolien sur les communes de Vireaux et de Sambourg.

AL22004331

// DIVERS

Me Jean-David FONTENEAU
Notaire
1 rue Etienne Dolet
89800 CHABLIS

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Information préalable (article 1397 al 3 du c.civ.)
Suivant acte reçu par Maître Jean-David FONTENEAU Notaire à CHABLIS (Yonne) 1, rue Etienne Dolet office notarial n° 89009, le VINGT SEPT OCTOBRE DEUX MILLE VINGT DEUX.
Monsieur Michel René BARAT, retraité et **Madame Joëlle Hélène NICOLLE**, retraitée, demeurant ensemble à CHABLIS (Yonne)6, Rue de Lechet - MILLY
Nés, savoir ;
Monsieur à MILLY (Yonne) le 24 octobre 1951.
Madame à TONNERRE (Yonne) le 18 février 1953.
Mariés sous le régime de la communauté légale de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat préalable à leur union célébrée à la mairie de FLEYS (Yonne) le 5 décembre 1970.
Ont adopté pour l'avenir le régime de la communauté universelle.
Les oppositions pourront être faîtes dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandé avec demande d'avis dereception ou par acte d'huissier de justice à Maître Jean-David FONTENEAU Notaire à CHABLIS (Yonne) où il est fait élection dedomicile.
En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal judiciaire.
Pour avis.
Maître Jean-David FONTENEAU

AL22004912

Suivez-nos publications sur Instagram

ANNONCES LÉGALES

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

SOCIÉTÉ ARCHIBALD

Résidence Le Palais
1, Rue de l'Épée 89100 Sens

AVIS DE DÉPÔT
D'ÉTATS DE CRÉANCES
SALARIALES
Article R. 625-3 du code de commerce

au titre de la procédure suivante :
PLASTIQUES DELVALLEE SAS
Liquidation Judiciaire du 29/12/2021
6, Route des Prés Verts - 89140 VILLETHIERRY
L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 5 octobre 2022.
La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.
Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL22004851

au titre de la procédure suivante :
MC CARROSSERIE SAS
Liquidation Judiciaire simplifiée du 20/07/2021
11 Chemin de Chaillot - 89140 MICHERY
L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 11 octobre 2022.
La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.
Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL22004852

GROUPE etc
LE PARTAGE DES VALEURS

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Dénomination : DU PETIT PALTEAU.
Forme : SCI société en liquidation.
Capital social : 182000 euros.
Siège social : 116 Rue Carnot, 89500 VILLENEUVE SUR YONNE.
450538434 RCS de SENS.
Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 31 octobre 2022, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur Denis LOSAY demeurant 23 Rue de la Mairie, 89100 SOUCY, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture de liquidation de la société.
La société sera radiée du RCS du de SENS.
Le liquidateur

AL22004601

DISSOLUTION ANTICIPE DE LA SOCIETE

ATHENA
Société A Responsabilité Limitée
au capital de 8 250 €
Siège social :
15, rue Principale
89560 OUANNE
R.C.S. Auxerre n° 450 914 627

Au terme des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 octobre 2022, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société ATHENA et sa mise en liquidation amiable à compter de ce jour.
L'Assemblée Générale nomme en qualité de liquidateur de la société, pour la durée de la liquidation, Madame Claudine THIRION, demeurant à DIGES (89240) 7, les Câlins, et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.
Le siège de liquidation est fixé au siège social.
L,'adresse de la correspondance est au 15, rue Principale – 89560 OUANNE où les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d'Auxerre. Pour avis : Le Liquidateur,

AL22004917

AVIS DE DISSOLUTION

SCI NIM ET SAB
Société Civile Immobilière
Au Capital de 1000 Euros
Siège social : 1 – 3 Avenue Roger Varrey
89300 Joigny
R.C.S : SENS 444 336 721

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 31 DECEMBRE 2021, les actionnaires ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 DECEMBRE 2021 et sa mise en liquidation amiable.
L'assemblée générale susvisée a nommé comme liquidateur Madame AURAY-LECARPENTIER-DUBOSQ Sabrina demeurant 1 Avenue Roger Varrey 89300 Joigny, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 1 – 3 Avenue Roger Varrey 89300 Joigny adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Sens.
Mention sera faite au RCS de Sens.
Pour Avis,
La gérance.

AL22004870

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

SCI NIM ET SAB
Société Civile Immobilière
Au Capital de 1000 Euros
Siège social : 1 – 3 Avenue Roger Varrey
89300 Joigny
R.C.S : SENS 444 336 721

L'Assemblée Générale Ordinaire réuni le 31 DECEMBRE 2021 a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de SENS, en annexe au RCS.
Pour Avis,
Le Liquidateur

AL22004871

DISSOLUTION

LAURENT JEAN-PAUL
Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 26 000 euros
Siège
12 Rue Pierre Larousse
89100 PARON
Siège de liquidation
12 Rue Pierre Larousse,
89100 PARON
404736787 RCS SENS

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30 septembre 2022 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Madame Anne-Marie LAURENT, demeurant 12 Rue Pierre Larousse, 89100 PARON, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 12 Rue Pierre Larousse, 89100 PARON. C'est à cette adresse que la correspondance. devra être envoyée et que les actes et documents concernant. la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis. Le Liquidateur.

AL22004888

CLÔTURE DE LIQUIDATION

LOAD'INK
Société à responsabilité limitée
à associé unique
Au capital de 2 000,00 €
Siège social
60 Rue Joubert – 89000 AUXERRE
852 220 375 RCS AUXERRE

Avis de dissolution et de nomination du liquidateur
Suivant décision de l'actionnaire unique, celui-ci a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 août 2022.
A été nommée liquidateur, pour la durée de la liquidation : M. Alexandre COLMER, demeurant 5 Rue de la Renardière – 89000 AUXERRE.
Toute correspondance et notification seront à effectuer à l'adresse suivante :60 Rue Joubert – 89000 AUXERRE, siège de la liquidation.
Le dépôt des actes et pièces sera effectué au Greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE.
Pour avis, le liquidateur.

AL22004898

Etude de Maîtres Caroline BRISSON
et Vincent VILLECOURT,
Notaires associés à AUXERRE (Yonne),
18-20 Boulevard du 11 Novembre

CLÔTURE DE LIQUIDATION

AL'FRED TAXI
S.A.R.L.Société à responsabilité limitée
au capital de 30.000,00€
Siège social
1 rue de la Belle Laitière
Champien
89200 PONTAUBERT
R.C.S. AUXERRE : 478 442 668

L'AGE du 24/10/2022, a décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 24/10/2022.
Madame Frédérique PERON, demeurant à PONTAUBERT (89) 1 rue de la Belle Laitière Champien, a été nommée liquidateur.
Le lieu où doit être adressé la correspondance est fixé au domicile du liquidateur.
Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d'AUXERRE.
Pour avis et mention.
Le liquidateur

AL22004908

CLÔTURE DE LIQUIDATION

ANCREA
SAS au capital de 1.700.000¤.
Siège
29-33 avenue Jean Hémery
89300 Joigny.
444 595 441 RCS Sens.

L'AGO du 24/10/2022 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, déchargé de son mandat et prononcé la clôture de liquidation de la société dont la personnalité morale cesse d'exister à compter du même jour.
Radiation au RCS de Sens.

AL22004911

DISSOLUTION

SCCV VALMY
Société civile de Construction
vente en liquidation
Au capital de 20 000 euros
Siège social
SAINT-FARGEAU, 89170
9 RUE DES LIONS
Siège de liquidation
SAINT-FARGEAU, 89170
9 RUE DES LIONS
532 906 658 RCS AUXERRE-89000

L'AGE réunie le 30/06/2022 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30/06/2022 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur M. Dominique GOURAULT, demeurant Les Gatines des Bois de Bailly, 89170 ST FARGEAU, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation. Le siège de la liquidation est fixé au siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du tribunal de commerce de AUXERRE, en annexe au RCS.
Pour avis Le Liquidateur

AL22004922

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCEA DE LA COLLINE
Société Civile d'Exploitation Agricole
au capital de 99 750,00 euros
Siège social
41 rue de la Forêt d'Othe
la Grange au Doyen
89510 VÉRON
327 258 646 RCS SENS

Dissolution et nomination du liquidateur
Aux termes d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire du 17 octobre 2022, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter de cette date.Il a été mis fin aux fonctions de la gérante et les fonctions de liquidateur seront exercées par Mme Marie-France HENDRICKX, demeurant à VÉRON (89510), la Grange au Doyen, 41 rue de la Forêt d'Othe a été nommée liquidateur. Celle-ci aura les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.Le siège de la liquidation a été fixé au siège social, VÉRON (89510), la Grange au Doyen, 41 rue de la Forêt d'Othe, où la correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés.Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS (89100).
Pour avis, le liquidateur.

AL22004926

CLÔTURE DE LIQUIDATION

EARL N.S. NAUDOT
EARL en liquidation
au capital de 200 000,00 euros
Siège social
Champmorlin
89420 SAINTE MAGNANCE
422 013 763 RCS AUXERRE

Liquidateur : Mme Sylviane NAUDOT - Champmorlin - 89420 SAINTE MAGNANCE
Aux termes d'une décision en date du 31 août 2022, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation de la société, a prononcé la clôture de la liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat.
Le dépôt des comptes définitifs de liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne).
Pour avis, le liquidateur.

AL22004928

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 22/10/2022, il a été constitué une SCI ayant. les caractéristiques suivantes :
Dénomination :SCI LA DYNAMIQUE.
Objet social : Acquisition et gestion locative de biens. immobiliers.
Siège social :1 bis rue des Troncs 89144 Ligny-le-Châtel.
Capital : 100 euros.
Durée : 99 ans.
Gérance : AYMERIC TRAITEUR, EURL au capital de 1000 euros,. ayant son siège social 1BIS RUE DES TRONCS AU COIN GOURMAND. 89144 Ligny-le-Châtel, 883 045 833 RCS d' Auxerre.
Clause d'agrément : Cession libre entre associés, ainsi qu'à. leurs conjoints, ascendants ou descendants. Cession soumise. à agrément dans les autres cas.
Immatriculation au RCS d' Auxerre.

AL22004832

FIDUCIAL SOFIRAL
15A A avenue du Château

AVIS DE CONSTITUTION

CHATESS
Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social
3 ter avenue Pasteur
89000 AUXERRE
Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Auxerre du 25 octobre 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : CHATESS
Siège social : 3 ter avenue Pasteur, 89000 AUXERRE
Objet social : l'acquisition d'immeubles par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement, desdits immeubles éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Monsieur Stéphane PATRAT demeurant 3 ter avenue Pasteur 89000 AUXERRE
Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant et dans les autres cas agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Auxerre.
Pour avis
La Gérance

AL22004878

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 25 octobre 2022, à CHENY.
Dénomination : NATHYS-INVEST.
Forme : Société civile immobilière.
Siège social : 11 rue gambetta, 89400 Cheny.
Objet : L'acquisition d'un ou plusieurs immeubles, l'administrations et l'exploitation par bail, location meublée.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 1000 euros
Cession de parts et agrément : Cession libre entre conjoint, ascendant, descendant.
Gérant : Monsieur Jean-François LEMOINE, demeurant 11 Rue Gambetta, 89400 Cheny
Gérant : Madame Nathalie LEMOINE, demeurant 11 Rue Gambetta, 89400 Cheny
La société sera immatriculée au RCS auxerre.
Pour avis.Les cogérants

AL22004900

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 25 octobre 2022, à LINDRY.
Dénomination : BT ELECTRICIEN.
Forme : EURL.
Siège social : 14 rue du pressoir, 89240 Lindry.
Objet : Electricien.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 4000 euros
Gérant : Monsieur Benoît THIBAULT, demeurant 14 Rue du pressoir, 89240 Lindry
La société sera immatriculée au RCS d'Auxerre.
Pour avis.Le gérant

AL22004901

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SENS. (89) du 25/10/2022, il a été constitué une société. présentant les caractéristiques suivantes :
FORME : Société Civile Immobilière.
DENOMINATION : SCI SOLIBAT.
SIEGE SOCIAL : 188, avenue de Sénigallia, 89100 SENS.
OBJET : L'acquisition par tous moyens, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la gestion, par location ou autrement, la vente de tous biens et droits immobiliers. L'emprunt de tous fonds nécessaires à la réalisation de cet. objet.
DUREE : 99 années.
CAPITAL : 1 000 euros.
CESSION DE PARTS : Les cessions de parts sont libres entre associés. Toute autre cession est soumise à l'agrément préalable de l'assemblée générale extraordinaire.
GERANT : Mr Cédric SOLIVEAU, 27, route des Fleuris, 89100 PARON.
IMMATRICULATION : au RCS de SENS.

AL22004930

Bulletin d'abonnement

à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE - 1, Rue des Coulots - CS80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40 - abonnement@terres-de-bourgogne.net

AVEC VOTRE ABONNEMENT

Vous bénéficiez d'un **ACCÈS ILLIMITÉ** au site agribourgogne.fr

Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants *

- ☐ RÉUSSIR Bovins viande — BOVINS VIANDE
- ☐ RÉUSSIR Grandes Cultures — GRANDES CULTURES
- ☐ RÉUSSIR Fruits & Légumes — FRUITS et LÉGUMES
- ☐ RÉUSSIR Lait — LAIT
- ☐ RÉUSSIR Porc — PORCS
- ☐ RÉUSSIR Volailles — VOLAILLES
- ☐ Réussir la chèvre — LA CHÈVRE
- ☐ Réussir Pâtre — PÂTRE
- ☐ RÉUSSIR Vigne — VIGNE

NOM

PRÉNOM

RAISON SOCIALE

RUE

CP VILLE

TÉL. PORT.

EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Je règle €

par carte bancaire n°

Date d'expiration

SIGNATURE

Terres de Bourgogne

☐ Je m'abonne pour 1 AN - 120 €

☐ Je m'abonne pour 2 ANS - 220 €

☐ + 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix *
- ☐ pour 1 an 53 €
- ☐ pour 2 ans 106 €

TOTAL

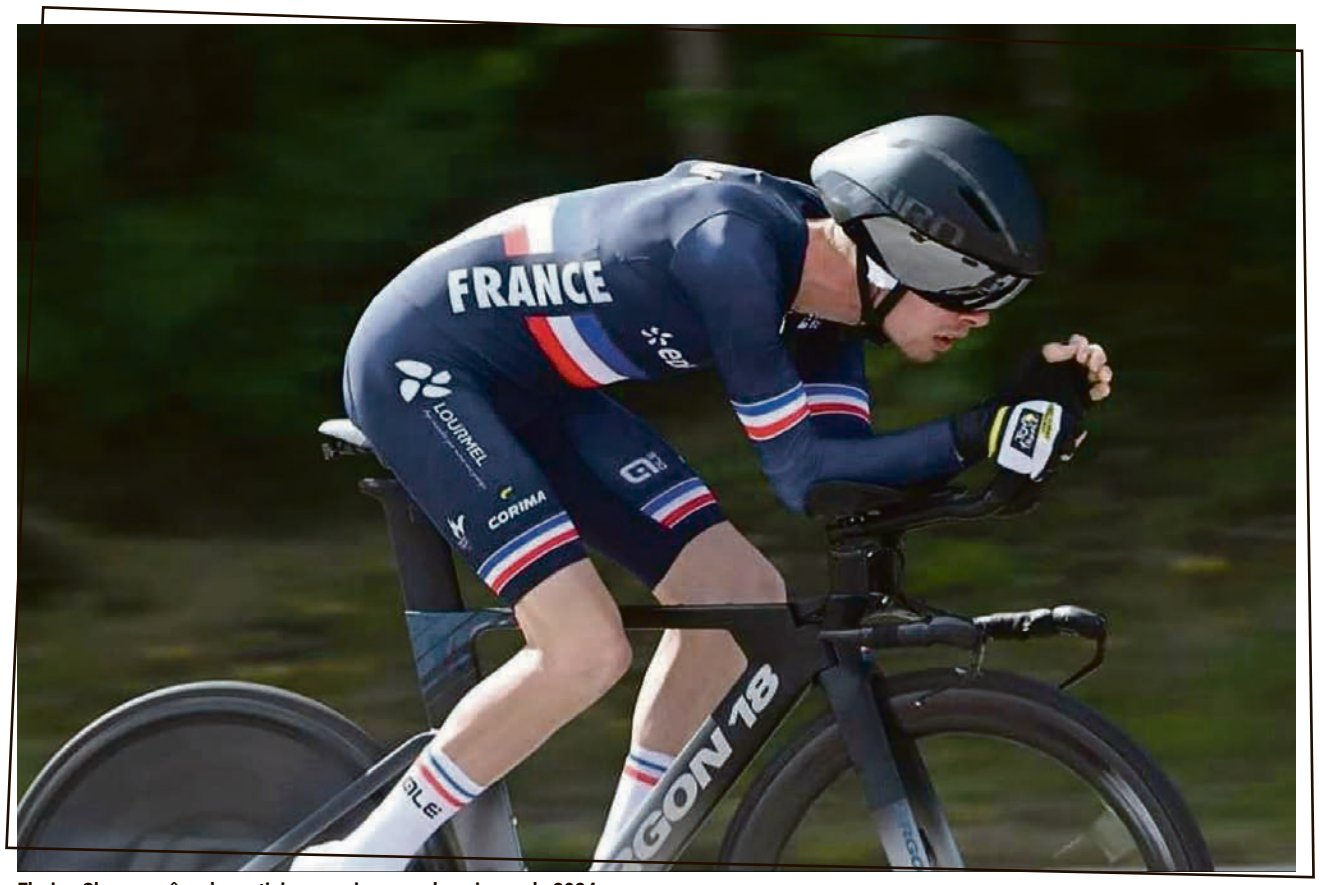
PORTRAIT

// HANDICAP

Florian Chapeau, cycliste, futur paysan et hémiparétique

Le rêve de Florian Chapeau, jeune paracycliste savoyard, est de participer aux jeux paralympiques de 2024 sur route et sur piste. En attendant, il trait les vaches sur deux exploitations des Bauges et il sait déjà que plus tard il sera paysan. On compte sur lui !

En 2002, Florian Chapeau naît avec un handicap moteur sur tout le côté droit de son corps. Cette hémiparésie ne l'empêche pas de pratiquer, dès l'âge de 5 ans, le cyclisme pour suivre son frère. Sa volonté à dépasser les difficultés est impressionnante. Il participe aux côtés des valides aux compétitions de la Fédération française de cyclisme (FFC) avec le club La Motte-Servolex Cyclisme. Face à l'absence de structure en Savoie, ses parents créent l'association Sport'dif paracyclisme, sur sa commune du Montcel (Savoie).



Florian Chapeau rêve de participer aux jeux paralympiques de 2024.

Ce que m'a apporté le sport de haut niveau

« La pratique sportive du cyclisme m'a permis de trouver la compensation à mon handicap, suite à mon accident vasculaire cérébral. Il m'a donné confiance et a renforcé l'estime de moi. Grâce au sport, je me suis intégré dans la société. Je suis bien dans ma tête et bien dans mon corps, malgré mon handicap », explique Florian Chapeau. En arrivant en Savoie, il pratique l'escalade et le cyclisme au collège de Grésy-sur-Aix, avec les valides. Pionnier dans cette démarche d'intégration sportive dans le milieu scolaire d'une personne handicapée, il fait l'objet d'un film tourné par l'Onisep sur son expérience afin de développer cette pratique dans d'autres établissements scolaires. Après ces années de compétition au sein de la FFC avec les valides en piste, sur route, en VTT et cyclo-cross, et depuis 6 ans dans le cadre du handisport, Florian a la volonté de représenter la France aux Coupes du monde, Championnats du monde et Jeux paralympiques. Il est intégré à un groupe jeune à potentiel au comité Handisport de Savoie et a déjà participé à de nombreux stages et compétitions. Il aurait pu rejoindre le pôle espoir paracyclisme de la Fédération handisport situé à Urt (Pyrénées-Atlantiques), mais sa passion pour l'agriculture et le suivi de son parcours par ses parents lui ont fait choisir de rester en Savoie pour concilier ses entraînements, ses études, ses soins de kinésithérapie et d'orthophonie.

Passionné d'agriculture

Depuis très longtemps Florian s'intéresse à l'agriculture, *« dès que je le pouvais, je filais sur la ferme de mes voisins, voir les vaches, donner à boire aux veaux… »*. Il passe son Bac pro CGEA au lycée agricole de Reinach à La Motte-Servolex et poursuit ses études en préparant un BTS ACSE agriculture en alternance au CFA-MFR des Dronières et dans deux exploitations agricoles de Leschaux et de La Compote en Bauges. Par son statut de sportif de haut niveau espoir et d'étudiant handicapé moteur, ses horaires sont aménagés avec 25 heures de travail par semaine. Sur le Gaec Les Chardons Bleus à La Compote en Bauges et l'EARL Les Noisetiers à Leschaux, Florian est accueilli à bras ouverts, *« on savait déjà que c'était un bon petit gars »*, précise Sophie Dumoulin, salariée des deux exploitations agricoles dans un groupement d'employeurs. Thierry et Bertrand Dumoulin, les associés du Gaec Les Chardons Bleus sont également des sportifs et ont accepté d'aménager le temps de travail de leur apprenti pour qu'il puisse s'entraîner correctement. Les semaines où il est présent sur les exploitations, il s'entraîne tous les matins, soit sur route soit sur home-trainer, si les conditions météo sont trop mauvaises. Au Gaec Les Chardons bleues, 45 montbéliardes produisent le lait transformé en totalité en tomme de Savoie IGP. Sur l'EARL Les Noisetiers, le lait des 65 abondances est transformé pour 95 % des volumes en abondance AOP et 5 % en raclette de Savoie IGP. Les fromages sont 100 % fermiers avec fabrication à l'alpage sur le Semnoz en été. Toute la viande est valorisée en circuit court dans un magasin à la ferme. Florian a trouvé des compensations à son handicap pour accomplir la quasi-totalité des taches : soins aux veaux, traites des vaches, tracteurs, etc. Le médecin du travail a validé ses aptitudes et il vient de passer son permis de conduire. Émilie Jacquot, de l'EARL des Noisetiers, cherchait un apprenti pour l'accompagner sur la ferme. Depuis qu'elle est présidente de l'AOP abondance, les journées sont très courtes, *« et avoir un jeune motivé et très courageux comme Florian nous fait beaucoup de bien. Ça nous booste encore plus ! Je suis fière de lui et on lui souhaite de belles réussites dans ces projets, que ce soit en cyclisme ou en agriculture »*.



En BTSA au CFA-MFR des Dronières, Florian est alternant sur le Gaec Les Chardons Bleus et l'EARL Les Noisetiers dans les Bauges. Ses maîtres de stages sont fiers de lui et de sa ténacité.

À la recherche de sponsors

Florian est lucide : pour réaliser son rêve d'être présent aux Jeux paralympiques de 2024, il est nécessaire de participer aux courses internationales pour progresser et pour prendre de l'expérience au niveau mondial. Il mesure parfaitement le travail qu'il reste à accomplir pour arriver au plus haut niveau. Il parcourt actuellement 11 000 km par an et réalise en moyenne 15 heures d'entraînement par semaine. Sa volonté est sans faille. Mais il a surtout besoin de matériels performants. Ses deux vélos pour la route et le contre-la-montre sont équipés d'un système lui permettant d'actionner les deux freins et de changer de pignon avec le seul levier gauche. Chaque vélo représente un investissement de 12 000 euros. Le coût financier des déplacements pour participer aux Coupes du monde est très difficile pour lui. Ces parents et ses amis, dans le cadre de l'association Sport'dif paracyclisme, le soutiennent et recherchent des sponsors et des entreprises pour l'accompagner, *« mais il faut bien reconnaître que depuis le Covid et avec le contexte actuel, c'est difficile de trouver des sponsors »*, précise Katia, sa maman. *« Nous voulons continuer à l'accompagner vers le chemin des sélections des Jeux paralympiques. Et il est indispensable pour sa préparation qu'il se confronte aux meilleurs athlètes mondiaux »*.

Claudine Lavorel

Pour soutenir Florian : sportdif.webself.net ou sportdif73@orange.fr

Un palmarès impressionnant pour un jeune de moins de 20 ans



En 2019, 2021 puis 2022, Florian Chapeau remporte de nombreux titres de champion et de vice-champion de France dans les différentes disciplines du paracyclisme. En 2022, il est vainqueur des trois étapes de la Coupe du monde et devient vice-champion du monde en août au Québec dans la catégorie MC2. Il vient de participer aux Championnats du monde sur piste en octobre à Saint-Quentin en Yvelines où il a réalisé de belles performances. Il se prépare maintenant pour les Super championnats du monde qui auront lieu en août 2023 à Glasgow pour décrocher un podium et assurer sa sélection aux jeux paralympiques 2024 à Paris.

// DÉCOUVERTE

Visite immersive dans les ateliers de la Cuivrerie de Cerdon (01)

La Cuivrerie de Cerdon (Ain) ouvre ses portes en avant-première pour les vacances de la Toussaint. Au programme, une immersion dans les secrets des ateliers et des démonstrations de savoir-faire uniques. Visite guidée.

Témoin d'une aventure industrielle de plus de 150 ans, la Cuivrerie de Cerdon renaît en 2022. Le site a été racheté en mars 2018 par le Département de l'Ain, avec la volonté de le réhabiliter *« autour d'un projet architectural et scénographique innovant, permettant de transmettre cet héritage emblématique au public »*. Construite autour d'un ancien moulin à blé, la Cuivrerie de Cerdon est une usine de fabrication d'objets en cuivre racontant 150 ans de destinée industrielle de la famille Main et Fils. Des générations d'ouvriers y ont transformé le cuivre et ses alliages grâce à diverses techniques et machines, témoins de l'évolution des procédés industriels comme des grandes mutations des XIX^{e} et XX^{e} siècles. Grâce à la force motrice de l'eau, on y produisait des objets d'une grande diversité, tels des plateaux de balances, matériel de soierie, matériel agricole… mais aussi des pièces d'orfèvrerie pour la table et la décoration. Les procédés employés : la dinanderie (objets produits par martelage de feuilles de métal), l'emboutissage (mise en forme d'une feuille de métal entre une matrice et un poinçon) et le repoussage (transformation d'une feuille de métal circulaire à l'aide d'un tour).



DR

Grâce à la force motrice de l'eau, on produisait à Cerdon des plateaux de balances, du matériel de soierie, du matériel agricole ou des pièces d'orfèvrerie pour la table et la décoration.

Genèse d'une renaissance programmée

Fondée en 1867, la cuivrerie renaît de ses cendres à la fin des années 1970 à l'initiative de deux Cerdonnais passionnés, Maurice Goy et André Lathuilière, pionniers du tourisme industriel. Elle sera ouverte au public, tout en continuant à produire, jusqu'en 2010. En 2018, le Département de l'Ain décide alors de réhabiliter l'ensemble du bâti, désormais protégé au titre des Monuments historiques. L'objectif : en faire un site culturel immersif, dans lequel les visiteurs seront plongés dans les secrets des ateliers, révélés par d'incroyables technologies numériques, mais aussi des démonstrations de savoir-faire et des dispositifs spectaculaires ou ludiques. Les ateliers ont été restaurés, mis en sécurité et adaptés à l'accueil du public. Certains bâtiments, comme le moulin, ont retrouvé leur aspect d'origine : toiture, volume et façade ont été restitués. Un chantier, mené par « Croisée D'archi », qui aura mobilisé pas moins de 26 entreprises et artisans pendant près de deux ans.

Au milieu du XIX^{e} siècle, alors que la soierie est la première industrie exportatrice de l'économie française, à Cerdon, dans leur première cuivrerie, les associés Charles-Eugène Main et Louis Carrier puis la maison Main et Fils, se lancent dans la production de machines pour extraire le fil de soie.

Un savoir-faire qui s'exporte jusqu'au Japon

Ils conçoivent notamment une table métallique, équipée d'une banque en laiton et de bassines en cuivre, connaissant un très grand succès dans toutes les régions productrices de soie. Un savoir-faire de « Main & Fils » qui sera récompensé à l'Exposition internationale de Lyon en 1872 par la médaille de bronze, catégorie « Production de la Soie ». Un an plus tôt, l'ingénieur français Paul Brunat, mandaté par le gouvernement japonais pour superviser à Tomioka la construction de la première filature moderne d'État, commandera 300 tables à filer pour la fabrique de Tomioka. Les dévidoirs de fil tournant à plein régime deviennent alors le symbole du développement industriel du Japon. Des tables conçues pour le Japon, dont la hauteur a été adaptée pour convenir à la position assise des ouvrières. Constituées de bassines en cuivre sur platelage en laiton, elles permettent de « tirer » le fil sans effort et d'en optimiser la qualité. Les cocons sont déposés dans les bassines en cuivre remplies d'eau bouillante pour ramollir le grès qui agglomère le fil. Ce fil est si fin qu'il faut dévider plusieurs cocons ensemble pour former un fil adapté au tissage. La dextérité de l'ouvrière et les pièces de cette machine guident deux nappes de fils vers les dévidoirs sur lesquelles ils s'enroulent en écheveaux. Le modèle d'origine est aujourd'hui conservé au musée de la soie d'Okaya au Japon.

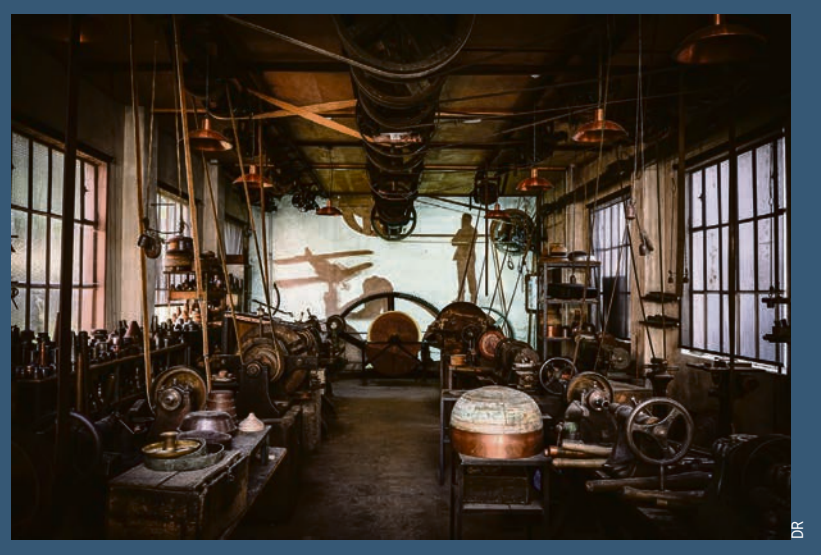
Patricia Flochon
(Source : GIP Cerdon Vallée de l'Ain)



DR

Les ateliers ont été restaurés, mis en sécurité et adaptés à l'accueil du public.

Une expérience sensorielle et interactive



DR

Le site de la cuivrerie s'étend sur une surface de 4 179 m² et comporte un ensemble de bâtiments d'une surface de 1 984 m². Il dispose toujours de trois roues à augets, avec les dispositifs d'entraînement (courroie et poulies), des martinets significatifs la première phase de développement à partir de 1867 et d'équipements liés à l'industrialisation croissante : une presse à balancier (1875), 12 tours à repousser (installés dès 1900), une forge (augmentée de 6 postes de travail dans les années 1920) et une impressionnante presse à emboutir installée en 1924, des tours à polir, des cisailles… Les machines et outils liés à la production occupent une place centrale. La mise en valeur permettra une visite immersive et sensorielle rythmée par le bruit des machines en fonctionnement. Le parcours propose des expériences interactives permettant à tous les publics d'approcher les techniques et savoir-faire par l'expérimentation. Des démonstrations sont effectuées dans les ateliers historiques pour rendre compte des gestes et savoir-faire. Des dispositifs de réalité augmentée, de restitution de décors et divers procédés audiovisuels viennent à l'appui d'une scénographie innovante.

Ouverture jusqu'au 6 novembre. Tarif : 8 euros/adulte – 6 euros/enfant. Réservation obligatoire : www.cerdonvalleedelain.fr/billetterie-cuivrerie-de-cerdon-1

// FOIRE SAINT-MARTIN

89 Quand l'agriculture s'invite dans le centre ville d'Auxerre

Depuis plus de 50 ans, l'espace agricole de la foire Saint-Martin, organisé par la FDSEA de l'Yonne et les JA 89, s'invite dans le centre ville d'Auxerre, sur les trois esplanades de la place de l'Arquebuse. Cette année, l'événement a lieu le dimanche 6 novembre, de 10 heures à 18 heures.



La foire Saint-Martin et son espace agricole reviennent le dimanche 6 novembre à Auxerre.

Comme chaque année depuis plus de 50 ans, l'agriculture s'invite dans le centre-ville d'Auxerre, lors de la foire Saint-Martin, qui a lieu le dimanche 6 novembre de 10 heures à 18 heures (l'inauguration a lieu à 11 h 30). Avec son espace agricole, organisé par la FDSEA de l'Yonne et les JA 89, la quinzaine de producteurs et la dizaine de partenaires du monde agricole s'insstallent, le temps d'une journée, sur les trois esplanades de la place de l'Arquebuse. L'occasion de faire découvrir ou redécouvrir aux consommateurs, les produits locaux et ceux qui les produisent.

Viandes, fromages, miels, vins, glaces, légumes, foie gras, huiles, jus de pomme, confitures, pain d'épices… Un florilège de produits mettant en valeur l'agriculture icaunaise.

De quoi remplir son estomac

Ayant eu un vrai succès, les crêpes à base de farine de lin, proposées sur le stand de 110 Bourgogne, sont de retour. De même que « la soupe des chefs », en association avec le Lions Club Auxerre Phoenix. Six soupes différentes seront proposées à la vente et à la dégustation : à la châtaigne, à la carotte et à l'orange, au chou vert et à la poire, aux champignons, au potiron et au miel, ainsi qu'au chou-fleur. À noter que les bénéfices des ventes sont reversés à l'association Cap Saint-Martin, dont les bénévoles donnent du temps et de la joie de vivre aux malades atteints du cancer, à travers des séjours et des ateliers gratuits.

Toujours dans la catégorie « bouche », Christine Busson, apicultrice du département, tient le stand de vente de crêpes préparées par ses soins, et la section des anciens exploitants de la FDSEA de l'Yonne est présente pour vendre leurs traditionnelles gaufres. Sur le stand des JA, des sandwichs du vin chaud et du chocolat chaud sont disponibles. Enfin, un vaste stand avec les producteurs du réseau Bienvenue à la ferme est prévu.

Aussi, du matériel agricole sera exposé et des animaux (moutons, chèvres, vaches laitières et d'élevage) sont sur place. Pour les enfants, les tracteurs à pédales des JA sont disponibles. Et pour les grands enfants, il y a toujours la tombola de la FDSEA, avec des paniers garnis composés de produits locaux à gagner.

Christopher Levé

// EN BREF

Renouvellement Association des randonnées Decizoises

L'Association des Randonnées Decizoises a tenu son assemblée générale le 7 octobre dernier. À cette occasion, un nouveau bureau a été élu. Il est composé de : présidente : Maryse Cassin ; vice-président : Christian Paul ; secrétaire : Isabelle Dion ; secrétaire adjointe : Isabelle Gilbert ; trésorière : Martine Rousselin ; trésorière adjointe : Denise Tremeau. Pour rappel, cette association compte cette saison 85 adhérents. Renseignements : decizerando@gmail.com ou 03 86 25 17 67.

Concours Imaginer demain

L'association « Lire sous les Halles » de Decize vient de lancer son 27e concours de nouvelles amateurs sur le thème « Et pourquoi pas demain ? ». Les candidats se répartissent en trois catégories : collégiens, lycéens, et adultes. Les 10 premiers de chaque catégorie se voient offrir un livre, les trois meilleures nouvelles étant récompensées par un chèque en sus. La date limite de dépôt est fixée au lundi 9 janvier 2023. Il n'y a pas de frais d'inscriptions. L'association réclame uniquement une enveloppe timbrée à l'adresse du candidat pour envoi de l'invitation à la remise des prix prévue le samedi 13 mai 2023. Le règlement complet figure sur le site de l'association www.liresousleshalles.eklablog.com

Agenda Loisirs

DIJON CÉRÉALES
ACTIFS. POSITIFS. COOPÉRATIFS.

MEMBRE DE ALLIANCE BFC
UNE RÉGION, DES AGRICULTEURS, UN FUTUR

ACTIFS POUR LE TERRITOIRE

CÔTE D'OR

// *Sorcellerie et compagnie* au château de Bussy-Rabutin

• Jusqu'au 6 novembre

Le Centre des monuments nationaux propose une programmation délicieusement terrifiante pour les vacances de Toussaint au château de Bussy-Rabutin. Avis aux sorciers, apprentis sorciers, alchimistes et moldus pour une série d'évènements ensorcelants…

Un voyage dans l'univers de JK. Rowling (Harry Potter) grâce aux décors magiques de Benoît Duvergé : pour le bonheur des grands comme des petits, le château de Bussy-Rabutin se transformera en la plus célèbre école de sorcellerie de tous Les temps !

Programme complet sur www.chateau-bussy-rabutin.fr/ ou par téléphone au 03 80 96 00 03

NIÈVRE

// Festival Alimenterre

• À partir du 4 novembre

Afin de célébrer les 30 ans des Espaces Le festival Alimenterre propose des projections-débats dans la Nièvre :

- Vendredi 4/11 - 19 heures - *Une terre sans abeilles*, à Nevers - Le Pot Commun - 12 bis rue de la Jonction Précédé de *Tapis vert, l'homme qui arrêta le désert*.
- Mercredi 23/11 à 18 heures - *La part des autres* - cinéma Château-Chinon
- Jeudi 24/11 à 19 heures - *La part des autres* - Nevers - Le Pot Commun - 12 bis rue de la Jonction
- Samedi 26/11 à 19 heures - *Vert de rage, engrais maudits* - Vauclaix - Le Carrouège

Retrouvez le programme détaillé https://www.poussedeterre.fr/moutonzebre/2022/10/01/festival-alimenterre-dans-la-nievre/

PLUS D'INFOS SUR

// MORVAN RANDO

Des randonnées en trail ou enduro dans le Morvan

Ouvrier agricole, Florian Larrivée, 29 ans, a monté son entreprise en 2021 : Morvan Rando. Aujourd'hui, force est de constater qu'elle tourne à plein régime.



Florian Larrivée est le fondateur de Morvan Rando et précise : *« Mon expérience en enduro via les compétitions me permet de donner des conseils de pilotage à tous mes clients quel que soit leur niveau ».*



Florian Larrivée

Morvan Rando propose des randonnées motos sur deux jours environ.



Florian Larrivée

Florian désirait, pour la suite, proposer des voyages à moto à l'étranger.

Morvan Rando propose des randonnées en trail ou enduro dans le Morvan. Une entreprise née de la passion de Florian Larrivée pour les deux roues. *« Je me lève en pensant à la moto, je passe ma journée en pensant à la moto et je me couche en pensant à la moto… en fait, je vis pour ça »* détaille-t-il avec le sourire. Pour ce fils d'exploitants agricole, cet attrait pour la moto est venu petit à petit pour prendre aujourd'hui une place de plus en plus présente.

Un démarrage en trombe

« Je fais de la moto depuis mes 15 ans. Au départ, j'ai commencé avec un copain. Nous roulions dans les champs dès que nous le pouvions. Puis, voulant aller plus loin, je me suis lancé dans la compétition ». Autodidacte, Florian n'a jamais suivi de stage de conduite. *« J'ai appris à piloter au fil des rencontres avec d'autres motards. Pour moi, c'est ce qui fait le noyau de cet univers : le dépassement de soi et le lien avec les autres. C'est aussi une façon de vivre, en voulant toujours partir à la découverte de ce qui nous entoure ».*

Morvandiau de cœur

Il y a trois ans, Florian trouve un emploi de salarié agricole dans le Morvan. *« J'ai toujours eu un attachement particulier à cet endroit. On s'y sent libre… Cet emploi m'a permis de me retrouver au cœur de ce lieu. En effet, si je vivais vers Ville Langy auparavant, je passais tous mes week-ends dans le Morvan, en moto bien sûr, pour me balader. Je m'évite donc aujourd'hui une heure de route pour assouvir cette passion ».* Une fois dans son cocon morvandiau, Florian commence à réfléchir à la suite. *« Étant salarié sur une petite structure (élevage charolais avec 80 mères), je me suis dit que proposer des balades à moto sur ce territoire pouvait générer un complément de revenu. J'ai donc passé un diplôme de guide motos, et j'ai lancé Morvan Rando ».*

Au départ, Morvan Rando organise cinq randonnées motos dans l'année… mais très vite Florian croule sous les demandes. *« En une seule année, j'ai eu environ 400 clients. J'ai été très surpris, car je lançais mon activité à la sortie de la crise sanitaire. Je pense que les gens avaient besoin de se retrouver après ces moments de restrictions ».*

Des projets plein la tête

D'ici 2023, le jeune guide moto veut se consacrer pleinement à Morvan Rando, via divers projets. En effet, Florian souhaite acheter une maison afin de proposer un gîte en plus des prestations de randonnées. *« J'aimerais que mes clients puissent dormir et manger sur place afin de simplifier leur déplacement, car ils viennent principalement de la région parisienne ou de Belgique. Pour développer mon activité j'envisage également d'organiser des trails à l'étranger. En somme, faire de Morvan Rando une véritable agence de voyages pour motards. Au début, je pensais que la France était bien assez grande pour se divertir mais, aujourd'hui, j'aspire à dépasser les frontières. Cette envie est très probablement due à un voyage de 4 000 km – en moto - que j'ai fait avec ma compagne dans l'Est de l'Europe. D'ailleurs, je garde à l'esprit qu'un jour nous ferons un tour du monde en moto ».*

Investissement personnel

Si la passion pour la moto est indéniable pour Florian, cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas d'investissement personnel. *« Je passe beaucoup de temps à établir les parcours, en fonction des niveaux des participants (trois sont proposés : débutants – confirmés – experts) notamment avec les reconnaissances sur le terrain. Même si cela est chronophage, l'envie de faire découvrir certains coins du Morvan et de rencontrer de nouvelles personnes sont des moteurs pour continuer. Comme en compétition, il ne faut rien lâcher ».*

Chloé Monget

Pour en savoir plus sur Morvan Rando : www.morvanrando.fr ou contacter directement Florian : florianlar@hotmail.fr ou au 06 50 19 88 99. Retrouvez toute l'actualité de Morvan Rando sur Facebook : (https://www.facebook.com/profile.php?id=100063791536340)

Garder ses racines

Si Morvan Rando est donc lancé pour durer, Florian garde quand même une autre idée en tête : *« Je conserve l'agriculture dans un coin de la tête, car je ne voudrais pas qu'à la retraite de mes parents la ferme soit dispersée. Dans l'idéal, j'adorerais pouvoir la reprendre avec mon frère, Damien, tout en gardant une autre activité chacun de notre côté – en l'occurrence Morvan Rando pour moi – afin que nous ne nous enfermions pas dans une certaine routine et que nous puissions nous épanouir dans des projets personnels ».*

